

# Regards croisés sur l'argent

Regards croisés sur l'argent. 2011.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen  
Comité d'Histoire Économique et Sociale de Rouen et sa région

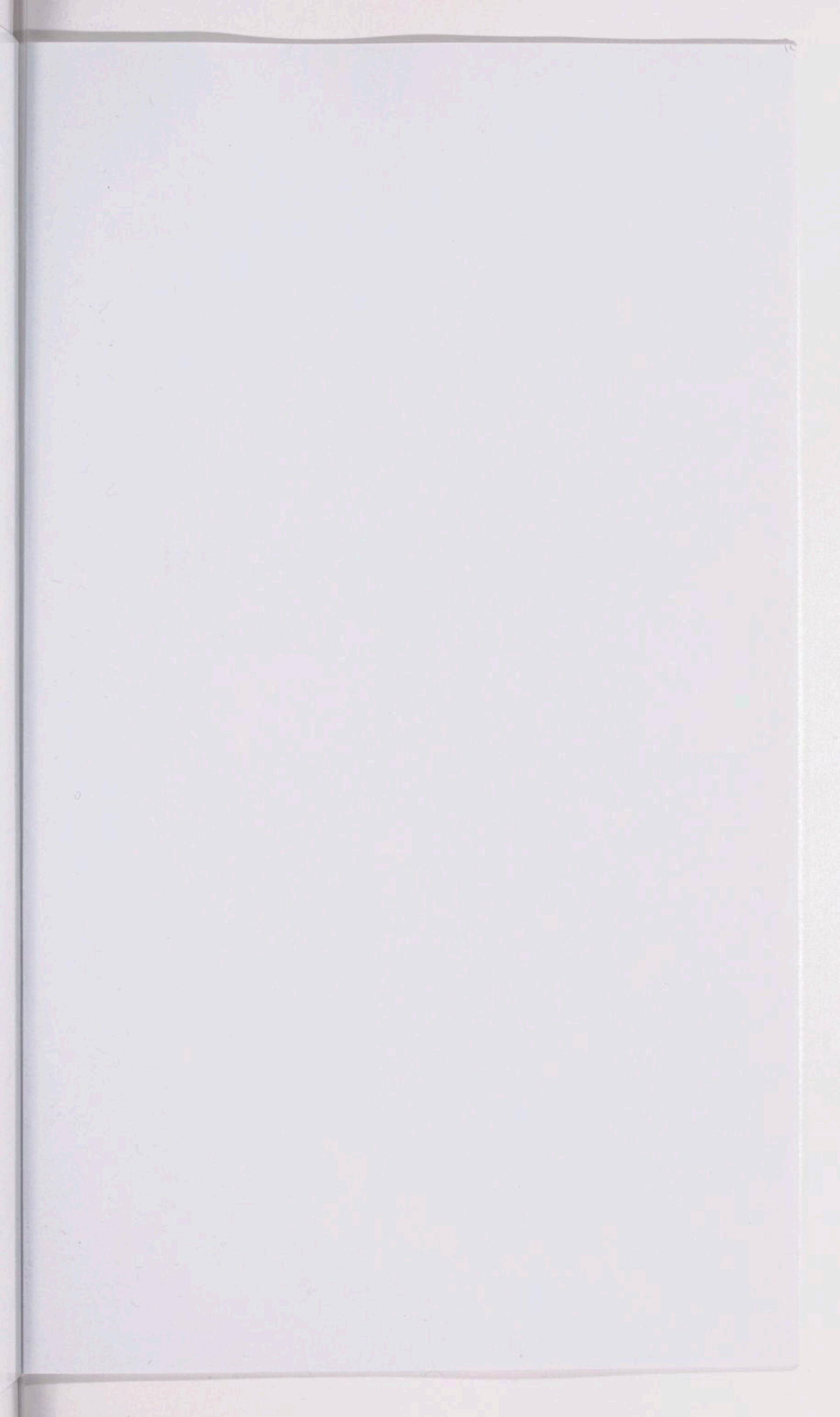
# REGARDS CROISÉS SUR L'ARGENT

VOUS SEREZ :



Rouen, 2011







Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Paris  
Comité d'histoire économique et sociale de l'Académie

**REGARDS CROISÉS  
SUR L'ARGENT**

Rapport de

REGARDS

SUR L'ARCHE

**Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen**  
**Comité d'Histoire Économique et Sociale de Rouen et sa région**

## REMERCIEMENTS

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen et le Comité d'Histoire Économique et Sociale de Rouen et sa région ont eu grand plaisir à accueillir à Rouen le colloque de 2010 sur le thème

Ces deux colloques ont été rendus possibles grâce à la

## **REGARDS CROISÉS SUR L'ARGENT**

**Colloque, Rouen, 20 novembre 2010**

Tous les participants ont apporté des contributions précieuses et ont permis de faire avancer la recherche sur l'argent et son rôle dans l'économie et la société.

Il convient de remercier tout particulièrement le directeur de l'Université de Rouen, Monsieur le Recteur, pour son accueil et son soutien. Les membres du Comité d'Histoire Économique et Sociale de Rouen et sa région ont également été très agréablement surpris par

Monsieur le Président de la Banque de France pour sa présence et son intervention préfacière et pour son

L'édition de ce volume est le fruit de la précieuse contribution de nombreux participants au colloque. Les membres du Comité d'Histoire Économique et Sociale de Rouen et sa région, les Commissaires aux Comptes de la région Normandie, le CIC-Nord-Ouest et la CERS de Rouen ont également

Les organisateurs souhaitent tout particulièrement remercier Monsieur le Recteur pour le soutien qu'il apporte également un grand merci à l'ensemble des contributeurs.

Rouen, 2011

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de France  
Comité d'histoire économique et sociale de France et de l'étranger

# REGARDS CROISÉS

L'histoire, l'économie et la société

Paris 2011

## REMERCIEMENTS

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen et le Comité d'Histoire Économique et Sociale de Rouen et sa région ont eu grand plaisir à organiser cette rencontre de novembre 2010 sur le thème *Regards croisés sur l'argent*.

Ces deux institutions tiennent à remercier tous ceux qui ont permis la réussite de cette journée.

Monsieur Alain LE VERN, Président du Conseil Régional de Haute-Normandie a aimablement mis à la disposition des organisateurs le magnifique hémicycle de la Région.

Tous les conférenciers doivent être salués pour avoir su apporter des visions différentes sur un sujet particulièrement délicat, celui de l'argent et de la finance. Ce fut un enrichissement pour le public nombreux présent au cours de cette journée.

Il convient également de remercier Bernard GARNIER, ancien directeur du Centre de Recherche d'Histoire Quantitative à l'Université de Caen, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Caen, qui a lui-même assuré la mise en page des actes de ce colloque, et a apporté de multiples conseils fort bienvenus aux organisateurs.

Monsieur Christian-Jacques BERRET, Directeur Régional de la Banque de France a honoré les institutions organisatrices de sa présence tout au long de cette journée. Il a bien voulu en outre préfacer cet ouvrage.

L'édition de cet ouvrage n'aurait pas été possible sans la généreuse contribution de mécènes, auxquels les organisateurs de ce colloque tiennent à rendre hommage : la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes près la Cour d'appel de Rouen, le CIC-Nord-Ouest et la Caisse d'Épargne Normandie.

Les organisateurs souhaitent que la lecture des actes du colloque apporte également un grand plaisir à ceux qui découvriront l'ensemble des contributions.

## REMERCIEMENTS

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Paris, le Comité d'histoire académique et le Collège de France ont eu grand plaisir à organiser cette manifestation en 2010 sur le thème *Le grand plaisir*.

Ces deux institutions ont permis la tenue de ces deux journées de travail et de réflexion.

Monsieur Alain LÉVEK, Président de la Haute-Normandie a accepté de présider ces deux journées et de saluer le magnifique travail accompli par les participants.

Tous les contributeurs ont porté des visions différentes de ce qui est au début de l'œuvre et pour le public normand.

Il convient également de remercier le directeur du Centre de Recherche de l'Université de Caen, Monsieur Jean-Louis LÉVEK, et les membres du Centre de Recherche de Caen de leur accueil et de leur accueil des actes de ce colloque. Les remerciements s'adressent également aux participants.

Monsieur Christel, la Banque de France a soutenu la présence fort au long de cette manifestation et son directeur est ouvrier.

L'édition de cet ouvrage a été rendue possible grâce à la contribution de l'exceptionnelle collection de la Bibliothèque de la Collège de France et à l'initiative de la Commission des Comités de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Paris, de la Haute-Normandie et de la Caen.

Les organisateurs souhaitent que la lecture de ce livre soit un grand plaisir à ceux qui l'ont écrit et à ceux qui l'ont lu.

L'ensemble des contributeurs.

## PRÉFACE

LORSQUE j'ai été invité à préfacier les actes du colloque *Regards croisés sur l'argent*, organisé par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen et le Comité d'Histoire Économique de Rouen et de sa Région, j'étais surpris et sensible à cet honneur, au regard des sommités qui ont animé cette manifestation. Ayant assisté avec beaucoup d'intérêt à ces passionnants débats, c'est avec plaisir que je me livre à ces quelques propos introductifs.

L'argent, source de tous les espoirs, de toutes les craintes ou les ressentiments aussi, de tous les fantasmes souvent, est le moyen d'échange indispensable des sociétés civilisées, le catalyseur des activités économiques, le levier des innovations industrielles ou commerciales, ou immatérielles.

En fait, l'argent « parle » à tous, mais son appréhension, trompeusement facile, est multiforme et complexe. C'est tout l'intérêt des débats qui se sont tenus à l'hôtel de la région Haute Normandie, car les angles d'attaque d'un sujet si vaste étaient complémentaires. L'Académie de Rouen et le Comité d'Histoire économique ont eu là une excellente initiative, si tant est que soulever ce sujet aujourd'hui c'est contribuer à l'expliquer et le dédramatiser.

Plusieurs aspects principaux ont pu être ainsi parcourus, à commencer par une approche philosophique de l'argent, où Claude Boulard a su dans une brillante synthèse, mettre en perspective le mépris pragmatique de Sainte Thérèse d'Avila (l'argent copros fertilisant), la violente éloquence d'un Rousseau (« l'argent, ce mot d'esclave... ») et la pensée subtile de Hegel, allant, de la morale à l'éthique, nous interroger en bonnes compagnies, de Molière à Marx et jusqu'à Alan Greenspan (*why not ?*).

L'argent, déjà interpellant moral, est montré du doigt accusateur des victimes de ses crises, réflexe bien compréhensible remis hélas au goût du jour par les récents événements qui ont secoué la sphère financière. Paul-Jacques Lehmann nous livre une dissection saisissante de l'histoire de ces crises, nous montre leurs différences dans leurs causes comme dans leurs effets, et leur évolution d'un environnement limité par la technique, aux contagions planétaires des temps modernes. Il fait un lien entre le marché, qui peut avoir raison trop tôt, et les innovations industrielles, dans un message sans complaisance mais teinté d'un certain optimisme, trouvant même quelques vertus à la spéculation.

Quel est le lien de l'argent avec le développement industriel ? Bourgeoisie et argent, capitalisme et développement industriel, les secteurs qui ont nourri la prospérité économique de la région normande pendant des décennies, tel est le décor dans lequel nous emmène Olivier Feiertag, qui s'interroge et explique l'ascension, l'apogée et la chute du « Roi coton », nous offrant une démonstration a contrario de l'importance du financement externe dans le développement (et ici, le maintien) d'une industrie dominante, et de son environnement pour observer qu'un système financier est aussi l'expression d'un modèle social. Ses réflexions sont en partie nourries d'une descente gourmande dans les archives de la Banque de France, dont nous verrons plus loin qu'elle est emblématique ici.

Mais l'argent n'est pas qu'aux riches, il sert à tous et le « zinzin » par sa taille et sa force ne doit pas masquer le petit porteur, le rentier, l'épargnant modeste, le consommateur différé. Yannick Marec nous conduit dans un voyage au cœur de l'épargne mutualiste normande, de la philanthropie de la prévoyance initiale, et sa critique par les théoriciens de la classe ouvrière, de « l'acculturation monétaire » des petits, ouvriers et gens de maison, à l'arrivée de clientèles plus aisées, jusqu'à la banalisation bancaire de la fin du siècle dernier, ainsi qu'aux regroupements stratégiques qui s'accélérent. D'autres ont étudié le capitalisme par le haut, nous en avons ici une vision par la base.

C'est dans un monde en bouleversement macro-économique que nous vivons aujourd'hui, et les acteurs, hier modestes, des

relations internationales s'imposent désormais dans une économie mondialisée avec un poids qui revendique celui de leur démographie. Au passage, si l'on peut dire, cette présence nouvelle dans le concert économique et financier des nations, ne va pas sans commencer à poser (ou à reposer) des questions plus profondes sur ce qui sous-tend nos actions économiques au sens très large. Et comment dès lors ne pas s'interroger sur ce qui nous est encore une curiosité, la finance islamique, bien modeste en volumétrie au regard de l'importance des populations potentiellement concernées, et que Nicolas Plantrou nous explique avec une belle précision pédagogique, non sans l'avoir précédée d'un examen au prisme des religions du Livre (judaïsme, catholicisme, protestantisme). Au terme d'un historique de la sphère financière et d'un retour sur les relativités culturelles, le conférencier, exprimant la nécessité de redonner une éthique à l'argent, nous rappelle judicieusement que les mots finance et confiance ont la même étymologie (*fiducia*).

Qui n'a pas lu les ouvrages de Jean-Pierre Chaline sur les bourgeoisies normandes appréciera au moins ces quelques savoureuses considérations sur l'Histoire de notre région, sous l'angle de sa brillante histoire bancaire. Au travers de celle d'un grand établissement régional, et après les péripéties des banques familiales qui ont marqué le développement de nombre de nos régions, il apporte la profondeur de la recherche, mais aussi la magie et le plaisir de l'Histoire, à cette partie du débat. Il rappelle aussi, et ce n'est pas sans une petite fierté que je confesse ici, que la maison BANQUE de FRANCE, souvent citée au cours de ce colloque, fut un acteur considérable, rachetant les banques départementales d'émission et créant un de ses deux premiers comptoirs à Rouen (la même année qu'à Lyon), manifestant par ce geste son intérêt pour une place économique et financière si importante. Je n'oublie pas non plus, et Jean-Pierre Chaline nous le rappelle d'emblée dans son discours, que c'est bien un Rouennais (ou presque), Jean Barthélémy Le Couteulx de Canteleu, qui, co-fondateur en 1800 de la Banque de France, en sera le premier président. Ce n'est peut-être pas un hasard si en octobre 2009 Christian Noyer, actuel Gouverneur de la Banque de France, nous a fait l'honneur de fêter ici avec nous le bicentenaire de la succursale de Rouen.

À l'issue de ce colloque, je n'ai pu m'empêcher de penser à un débat télévisé auquel m'avait invité voilà quinze ans Jacques De Larosière, gouverneur à cette époque, et qui, confronté je crois à Begbeider et Cohen Tanuji s'y interrogeait avec eux sur l'argent. Si ma mémoire ne me trahit pas trop, j'ai l'impression que les questions posées alors sont peu ou prou les mêmes aujourd'hui, ce qui peut désespérer (rien n'est-il résolu ?) mais tout autant rassurer : l'argent est si important dans nos activités concrètes et dans notre inconscient collectif, qu'il est utile, à intervalles réguliers, de faire une pause intellectuelle pour se poser des questions de fond. C'est je crois, le principal intérêt de ces « regards croisés sur l'argent » que je vous invite à présent à découvrir.

L'un des conférenciers nous a donné de façon un peu grinçante rendez-vous... à la prochaine crise ! Mais les mesures rapides, massives et coordonnées que les gouvernements et les banques centrales ont prises nous ont montré que l'on savait désormais juguler une crise très grave et éviter le krach. Aujourd'hui, c'est au domaine structurel que l'on s'attaque, par des mesures de fond pour mieux se prémunir des risques à venir. C'est pourquoi pour ma part je ne vous donnerai pas rendez-vous à la prochaine crise, car, comme disait Paul Valéry, « l'Histoire ne se répète pas, elle bégaie ».

Je vous donne un rendez-vous lointain où l'on pourrait s'offrir dans un monde renouvelé, équilibré, pacifié, l'occasion de discuter sur les nouvelles formes qu'aura prises l'argent, pour mieux s'en assurer les bienfaits et garantir sa « moralité ».

**Christian Jacques BERRET**

*Directeur régional de la Banque de France*

## L'ARGENT, OXYGÈNE OU FUMIER DE LA CIVILISATION ?

Claude BOULARD

*Président de l'Académie des Sciences,  
Belles-Lettres et Arts de Rouen*

**Q**UELLES IMAGES utiliser dans notre société de plus en plus abstraite pour parler et mieux faire comprendre la nature de l'argent, cette médiation omniprésente et effectivement universelle dans la vie quotidienne ?

Tout d'abord on peut et même on doit dire que l'argent est notre oxygène : sans lui, pas de vie ! Nous venons de faire malheureusement l'expérience en vraie grandeur d'un épisode de détresse respiratoire, énorme et dramatique, d'une crise mondiale du crédit interbancaire qui aurait pu et même probablement dû aboutir, sans le bon réflexe de Chefs d'État dignes de ce nom, à une régression brutale de la civilisation, nous plongeant dans les abîmes de la violence sociale et de la guerre. Manquant de respect pour cette institution vitale qu'est l'argent en malmenant délibérément ses règles, toute une profession hautement technique, particulièrement dans les pays anglosaxons, a fait courir des risques inadmissibles à la collectivité humaine.

L'argent est notre oxygène, cette affirmation qui n'est qu'une image, mais parlante, je l'espère (parce que nous avons besoin d'images), en appelle immédiatement une autre pour la corriger, voire contredire ce caractère quasi-sacré que je n'ai pas hésité à prêter sous conditions à l'argent : Thérèse d'Avila, une femme d'action, et néanmoins authentique mystique reconnue à ce titre par l'Église catholique, s'interrogeait sur la nature de l'argent,

étrange chose en effet, tantôt de nature évidemment matérielle, tantôt de nature évidemment spirituelle, c'est-à-dire de signe symbolique. Le signe et la chose ayant cette propriété logique extraordinaire de se convertir immédiatement l'un dans l'autre en leur inverse. L'image de l'argent-excrément que Thérèse employait était tout aussi simple que crue, marquant la profonde ambivalence de nos actions à l'endroit même où nous croyons et nous nous flattons de les considérer comme moralement « neutres ». Comment se libérer de cette dialectique de l'argent intrinsèquement ambivalent ? Mais Thérèse ajoute une deuxième image, hautement libératrice, à la suspicion-condamnation de l'argent, à cause de sa nature « merdique ! ». Avec des excréments nous pouvons fabriquer du fumier c'est à dire un fertilisant, vieux comme l'agriculture, qui à ce titre, apporte une contribution essentielle à la lutte contre la faim et la pauvreté. L'argent, fumier, outil universel de transformation de la nature, c'est folie que de le refuser, surtout sous prétexte de propreté, en particulier depuis J.-J. Rousseau en France : « l'argent, ce mot d'esclave », s'écrie-t-il dans le Contrat social, allant même jusqu'à ajouter un propos délibérément régressif : « Je préfère les corvées aux impôts », annulant par avance l'effectivité de la puissance publique destinée en principe à rétablir la justice en refusant les réalités et en gnosticisme ! plutôt que de s'atteler à une tâche politique réelle.

C'est entendu, l'argent sale, hypocritement condamné, mais adoré, contamine tout ce qu'il touche et le dix-huitième siècle libéral a montré, en vers et en prose, à l'occasion de la querelle du luxe, de Voltaire à Mandeville, que les vices privés favorisaient la prospérité publique. Le « franc » pouvoir d'affranchissement de l'argent, son pouvoir libérateur, sa neutralité, sa convertibilité, son efficacité mécanique précisément tout ce qui rend cette liberté ambivalente, si puissante, liberté manifeste pour le bien ou pour le mal jusque dans le détail de nos vies, nous est devenu aussi précieux que l'était devenu à l'aube de l'histoire, le passage du troc archaïque à l'échange monétaire symbolique, le plus prodigieux vecteur de civilisation, dont la sophistication abstraite permet désormais de l'utiliser à la vitesse de la lumière. L'argent devient lumière, quel symbole et quel risque ! L'aigreur, nourrie par la saleté et l'injustice de ce médium, génère en vain tous les

prêchi-prêcha moralisateurs. C'est pourtant l'argent qui a permis. l'édification des palais, des villes, des cathédrales, qui a promu les découvertes, les mondialisations et, désormais, l'industrialisation de la pensée, mais réduite au calcul et confondue avec le romantisme du chiffre. Rien ne vit sans cet oxygène. Ainsi toute action politique et sociale est médiatisée par lui. Il résume le monde extérieur, constate à Berlin le vieux Hegel.

Dés lors, devant l'ampleur aussi universelle que concrète de la question de l'argent, chacun se rappelle l'avertissement de Clémentineau « la guerre est une chose trop grave, pour être confiée aux militaires ! » Transposons ! Argent et finances sont choses trop importantes pour être confiées aux banquiers ! L'alibi technique et professionnel ne pèse pas face à l'énormité de l'enjeu. Est-il public ou privé ? L'erreur est de céder à un esprit scolastique se rassurant par des distinguos subtils et des définitions plus nominales que réelles. Il est l'un parce qu'il est l'autre. Il n'y a pas de fonctionnement du bien commun argent sans règles communes, à commencer par celles des communautés de paiement et de transaction. Mais l'économie est utopique, plus profondément qu'elle ne le pense peut-être elle-même. Elle n'est de nulle part. Sans lieu ni domicile. Cependant les règles et les comportements sont divers, particuliers, locaux, nationaux. Et le contrat, l'échange fonctionnent d'abord de gré à gré d'une manière privée et limitée. À travers l'argent, c'est toute la qualification bonne ou mauvaise de l'action qui est en cause, sachant que l'action n'est pas neutre mais effective. La liberté pose des actes et appelle la responsabilité.

Mais l'universalité de la question n'entraîne t-elle pas l'inefficacité de la réponse ? Faut-il vouloir un gouvernement universel ? et l'interdépendance des problèmes et de leurs attendus nous mène à des montagnes qui accouchent de souris. Quelles ressources alors pour la réflexion ? Où la trouvera-t-on ? Les économistes ne l'ont-ils pas accaparée en imposant à travers les médias, auprès des gouvernants et des gouvernés, des raisons réversibles et de fausses évidences anthropologiques ? Il n'est pas sans doute inutile à cet égard, afin de cultiver une saine distance critique, de se souvenir du propos sibyllin d'un des plus renom-

més oracles de l'économie, le gouverneur du *Federal Reserve Board*, Alan Greenspan : « Si vous m'avez compris, c'est que j'ai dû mal m'exprimer ». Une telle désinvolture cynique de la part d'un dirigeant annonce sa propre maxime : le mensonge pratiqué comme l'un des beaux-arts serait devenu la seconde nature de la finance ! Elle fait penser au cynisme du Don Juan de Molière, face à la naïveté de M. Dimanche. Mais que devient la confiance, l'essence de l'argent, cette forme trop immédiatement sacrée du lien social, soumis à de telles manipulations morales ? Une telle tâche d'élucidation ne peut appartenir ni au seul philosophe, ni au seul économiste. La ressource de la tradition philosophique, quant à elle, fournit à ceux qui veulent investir sérieusement, une pensée de première grandeur, je veux parler de celle de Hegel.

Hegel a vécu de 1770 à 1830 à une époque charnière de l'histoire européenne, celle de la Révolution française et de l'Empire. Mais cette époque fut aussi celle des débuts de la révolution industrielle anglaise. Hegel, fils des Lumières, né et resté luthérien, avait reçu une éducation et une formation classiques qui favorisèrent sa réflexion sur l'histoire et sur l'originalité du monde moderne. Dommage que le grand économiste J. Schumpeter soit passé dans son ouvrage intitulé : *Histoire de l'analyse économique* à côté de la *Philosophie du droit* de Hegel, qui reste à mon sens le principal métaéconomiste de notre époque.

Le plus simple est de présenter la pensée économique hégélienne selon la division de son contenu propre. D'abord la richesse et l'argent relèvent du droit positif formel immédiat, telle est leur nature juridique et abstraite fondamentale, dans la propriété :

- ensuite, Hegel expose la nature morale et, dans cette mesure, ineffective de l'argent ;
- enfin, Hegel développe longuement la nature éthique de l'argent, c'est-à-dire sa nature médiatisée et concrète dans le patrimoine de la famille, sa nature socio-économique concrète dans le système des besoins, le travail, la production et la distribution des richesses, sa nature politique concrète dans le budget de l'État, la fiscalité, et en définitive, la guerre. En opposition

à Kant, pour Hegel, la morale est irréaliste : elle devrait être, or, elle n'est pas. L'éthique, il faudrait même traduire, l'éthicité, die Sittlichkeit, est réelle, mieux encore, effective, incarnée dans les institutions, les habitudes et dispositions spirituelles des individus et des peuples.

Hegel commence par l'affirmation catégorique, essentielle de la liberté : Penser, c'est tout simplement être libre et être libre, c'est penser par soi-même. C'est dans l'exposé très circonstancié et profondément réaliste que se manifeste la vérité de cette affirmation liminaire qui peu à peu prend corps dans l'histoire. Hegel en philosophie, c'est la différence entre rêver et agir ! Philosophie de l'action qui incarne profondément la volonté de l'individu et des masses dans « l'extériorité intérieure » de ce qu'il appelle « l'esprit objectif », c'est-à-dire le monde moderne !

Or le lieu initial et durable de cette réalisation en cours de cette liberté d'abord formelle, puis de plus en plus effective, c'est l'appropriation des choses et du monde. L'homme dans le monde s'approprie ce dont il a besoin. C'est le sort de tout individu vivant. Considérons simplement un enfant qui se nourrit au sein de sa mère, puis qui va bientôt, grâce à la station droite, s'approprier progressivement son corps et le monde et devenir propriétaire de lui-même. Dans cette pulsion et son mouvement va se jouer la reconnaissance initiale de soi et des autres, dans l'inégalité des conditions naturelles. Ce devenir objectif de la liberté pour elle-même s'appellera par son côté juridique, la propriété. Le signe réflexif, médiatisé, de ma volonté libre posée dans le monde. Va ainsi se créer un système de relations entre le sujet, l'objet et les autres sujets-objets, puisque chacun s'apparaît à lui-même et aux autres alternativement comme un sujet et comme un objet. Le monde romain analysera dans sa terrible rigueur et transmettra l'approfondissement de la vieille « possessio », jusqu'à « l'usus et abusus » ! Il le transmettra à notre monde capitaliste via l'individualisme possessif de John Locke au XVII<sup>e</sup> siècle. Mais auparavant, l'échange aura connu quelque part en méditerranée orientale, dans ce que Toynbee appelle l'empire hellénique, la révolution capitale du passage du troc archaïque à la fascinante monnaie ! Dans le troc, l'individu demeure asservi à la particu-

larité qualitative de la chose échangée. Mais dès lors que par la capacité symbolique du langage et du nombre se développe la capacité intellectuelle de comparer, la monnaie devient l'organe essentiel de la civilisation, et son usage devient l'oxygène de la vie sociale, réclamant immédiatement une régulation car il ne faut ni trop ni trop peu d'oxygène ! Le charmant Hérodote nous raconte combien la monnaie fut dès sa naissance une institution régaliennne à la fois toujours particulière et universelle. Au § 63 de sa philosophie du droit, Hegel n'a pas manqué de souligner l'importance décisive du concept de la valeur ou du prix, et l'universalité qu'apporte la valeur d'échange quantitative par rapport aux limitations congénitales qu'apporte la valeur d'usage qualitative. La Science de la Logique explique pourquoi il n'y a pas, contrairement au préjugé courant, de prévalence du qualitatif sur le quantitatif, ni d'ailleurs de la mesure sur le quantitatif. La métaéconomie hégélienne de la reconnaissance permet d'articuler une logique formelle traditionnelle et tautologique (le sujet est un sujet) soumise au principe de non contradiction, à une logique dialectique (le sujet est un objet) incluant ainsi un principe de contradiction articulant de façon réglée les déterminations opposées. Ainsi l'argent, invention décisive de l'humanité, devenait-il, selon le beau titre d'une revue de numismatique : *Métal pensant*.

Si on refuse, au nom par exemple d'un formalisme logique ou d'un dualisme de type cartésien strict, une logique dialectique pour s'en tenir à une logique plus stérile que rigoureuse de la non contradiction, à de vides tautologies, alors si l'on veut tenter de comprendre les étranges objets humains, on fait exploser le cadre de la logique usuelle ou aristotélicienne traditionnelle. (Car l'objet est un sujet, et le sujet un objet). Comme le souligne Hegel, restent alors les discours peu consistants et plus ou moins homogènes permettant au mieux de décrire la fade variété et diversité des choses en masquant leurs oppositions et même leurs contradictions.

Ainsi la monnaie devait-elle devenir, un « titre sur le tout » grâce à la confiance universelle promue et promise par elle ! Hélas ! son pouvoir libérateur, sa convertibilité magique, sa neutralité, font sa force et... sa faiblesse. Monnaie sacrée de Junon

Moneta, mais aussi monnaie de singe, fraude et simulation, argent sale mêlé à l'argent propre. Le beau système juridique codifiant la propriété, intégrant et récapitulant l'effort multiforme du travail civilisateur s'écroule et disparaît en fumée au rythme où se perfectionnent, armure contre arme, antivirus contre virus. L'immixtion de la rationalité réduite au calcul dans la vie sociale n'élimine pas la fragilité du bel ordre juridique, au contraire.

Hegel désigne cette fragilité de façon paradoxale comme l'abstraction du sensible, de ce qui est tenu pour soi disant immédiatement concret, par exemple la solidité d'un système bancaire ramenée à l'apparence de ses bâtiments, de ses tours, de ses halls. Mais qui ne voit que dans un système de droit, la bonne foi la plus solide n'exclut pas l'erreur ! Pire, elle n'exclut pas la mauvaise foi, le mensonge, la fraude. Pire encore, elle n'exclut pas le crime !

L'adage le résume : *Fraus, omnia corrumpit !* Titrifier des créances douteuses, c'est l'éternelle tentation de la monnaie de singe, de la surcharge infantile qui falsifie les écritures, du bal masqué qui finit par détruire le plus précieux : la capacité fiduciaire et civilisatrice de l'argent.

Reste alors, après le déni du droit, à refonder le droit. Les instances collectives se remettent à la tâche de définir et de mettre en œuvre de nouvelles régulations. (§ 236) La philosophie n'annonçait rien en 1821. Mais notre temps le réalise. Cependant la civilisation ne vient pas par fantaisie envelopper de lin blanc et de probité candide les mensonges de l'animal humain, « un bois tordu », dit la tradition occidentale d'Augustin à Kant. Qu'on se rappelle un instant les efforts violents des premiers législateurs romains, au temps de la Loi des douze tables : le débiteur insolvable condamné pouvait se voir découpé en morceaux en guise de compensation symbolique du créancier. Telle est, n'en doutons pas, l'inévitable contribution de l'économie à « la généalogie de la morale » et, mesurons les progrès lents et imparfaits de l'histoire en évoquant la récente affaire Kerviel. L'intériorisation progressive du souci de justice est à ce prix, régi par la raison réduite au calcul, c'est-à-dire à la règle de l'égalité, propre à l'entendement humain.

Nous avons d'abord rencontré la personne juridique et sa propriété puis un bien commun résultant de l'échange, doté d'une valeur mais aussi le déni de ce bien réduit à rien par la désinvolture de l'individu refusant la justice.

Il faut et il suffit que la subjectivité contingente et active devienne le fondement immanent et vivant du droit. À la norme extérieure du Bien dans l'Antiquité, la société moderne substitue la légitimité de la satisfaction de l'individu particulier et libre. Deux figures inverses vont illustrer le piège qui se présente à la liberté naïve. La belle âme, par exemple, incarnée par Jean-Jacques Rousseau, rêve d'une utopie généreuse, d'un monde sans argent. Partant sans inégalité. Ce rêve n'est pas contradictoire, mais il est irréel. Influencé par J.-J. Rousseau, Robespierre, puis Lénine représentent l'autre figure du dilemme : la terreur révolutionnaire imposant « sa » vérité, par exemple la suppression de la propriété privée des biens de production. Ici et là, la disjonction de l'universel et du particulier est la source mortifère du principe du mal et de l'hypocrisie. Faut-il, au nom de la morale et de la logique applicative classique, faire un exemple ? Laisser tomber Lehman brothers pour tenter de calmer la fièvre financière ? Mais le lendemain, il aurait fallu laisser tomber A.I.G., ce que l'on n'a pas voulu faire ? Au tribunal de l'histoire, qui prendra la place de Dieu Le Père pour prononcer la condamnation de l'addiction américaine au crédit ?

En réalité le problème n'est pas moral, mais éthique : il est de penser et pratiquer autrement les institutions et les normes objectives en laissant s'exprimer les subjectivités individuelles et de masse de manière nouvelle. Le but est d'éviter le divorce entre une légalité et une moralité. Ces deux légitimités ont tendance à se tourner le dos.

Après la personne juridique et le sujet moral peut entrer en scène le membre de la communauté éthique. La participation au Bien Vivant s'effectue initialement dans la famille, puis dans l'entreprise, enfin dans l'État.

Le Bien Vivant, c'est la liberté faite et se faisant monde.

Hegel, qui a passé un temps pour un cynique philosophe de l'histoire, est un grand réaliste : la racine de toute société et de toute vie, c'est selon lui, l'amour effectif, et l'horizon de l'histoire, c'est la reconnaissance, dont nous explorons les formes. Entre la rencontre naturelle et spirituelle des sexes et la dispersion de la famille à la mort des parents après l'éducation des enfants, il y a place pour la construction d'un patrimoine familial permettant à la famille de vivre à même la société civile. Dans la famille, l'argent, permettant la subsistance mais aussi la transmission et le bien-être effectif, acquiert une dimension ou une signification éthique et non plus seulement abstraite. Il structure l'ensemble de l'organisation et de la vie quotidienne.

Cependant, la chaude intimité familiale est ensuite plongée dans « les eaux glacées du calcul égoïste » dans lesquelles s'agrègent, selon le jeu du hasard social, qui gouverne en partie le système des besoins et des forces socioéconomiques. Hegel, qui a lu et traduit les économistes anglais introduit l'agrégat de la richesse universelle durable, équivalent de notre P.I.B., (§199) (mais conçu comme durable dès 1821) auquel chacun prend part dans la mesure, inégale, de ses moyens, conditionnés par l'hérédité des talents et le hasard de l'héritage. Les états sociaux, agriculture, industrie, service public, forment différentes strates d'une société essentiellement différenciée et traversée de tensions. La plus préoccupante d'entre elles, est la formation d'une plèbe éloignée de la source de la richesse qu'est le travail. Pour maintenir ensemble ces intérêts divergents et limiter les mille et une contingences de situations variées, la police au sens du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire, l'administration, intervient comme « l'État extérieur ou d'entendement » unifiant tant bien que mal cette société civile à la cohérence minimale. Le § 245 consacré à l'introuvable plein emploi reste d'une grande actualité et le premier à avoir tenté d'en tirer une lecture conséquente, quoique non-hégélienne, fut Karl Marx. Hegel anticipe la solution qui sera mise en œuvre par le XIX<sup>e</sup> siècle qui fut celle des débouchés et ressources économiques de la colonisation, que Hegel dénonce d'ailleurs comme n'étant pas pertinente, autrement dit pas avantageuse pour les puissances colonisatrices. Quoiqu'il en soit, la société civile face à ces mille et une misères et menaces, fournit autant d'occasions de s'exercer

pour la philanthropie des bons sentiments et l'exercice des solidarités enracinées dans la vie socioprofessionnelle, où les individus trouvent des lieux de reconnaissance et d'honneur. Hegel dénonce en passant les corporatismes dans un langage qui prêterait d'ailleurs à confusion et contresens, en particulier à cause de l'individualisme bourgeois et anarchiste de la Révolution. Mais il voit de manière favorable cet effort multiforme de la société pour éviter que l'extériorité de l'État et de la société ne les rende étrangers et hostiles l'un à l'autre. Le principal enjeu est pour lui d'éviter la pire dissociation qui soit, celle d'un État sans société ou d'une société sans État. La splendeur d'un État, écrit-il, est celle de sa société civile. En ce sens, ce philosophe du « tout » systématique que forme une société de liberté moderne, inaugure une, sinon la première, philosophie politique de la « totalité non totalitaire » dans l'histoire.

L'argent, parce que présent dès les premières prémices du syllogisme encore abstrait en son début de la propriété, est partie intégrante et motrice de ce développement libérateur.

Reste néanmoins à montrer que la totalité non totalitaire de l'État en son concept vrai, effectif, situe l'argent dans son statut essentiel de moyen et non pas de fin de la liberté individuelle et collective, par la dialectique de l'impôt et des budgets.

Après la montée en puissance des nationalités européennes au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, qui a abouti aux deux premières guerres mondiales de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, sont apparus les États Providence totalitaires pour les uns et non totalitaires pour les autres qui ont intégré à la totalité de la vie politique les finalités de liberté individuelle et de reconnaissance sociale que la philosophie hégélienne du droit esquissaient. Les guerres apparaissent aux sociétés civiles comme le mal dans son essence dans la mesure où elles détruisent ce que l'État, vérité de la société civile était censé protéger en elle : la liberté de l'individu, et de son opinion, la propriété et ses richesses. Est-ce à dire que la guerre n'est plus possible ? Contrairement à Kant dont la pensée s'oriente vers la constitution d'une organisation internationale visant à interdire les guerres, Hegel souligne la multiplicité des États souverains et leurs particularités, dont celle de la richesse individuelle et col-

lective. Leurs relations sont par suite marquées par le devoir-être moral et la contingence, non par la nécessité du concept. Mais la guerre elle-même est déterminée comme provisoire et préservant la possibilité de la paix. « L'histoire du monde est le tribunal du monde ». L'esprit du monde, ce juge des peuples historiques et du monde lui-même, apparaît comme la figure encore mondaine de l'esprit absolu dont les manifestations dernières sont l'art, la religion (chrétienne) et la philosophie (trad. p. 411, 1 et 2). L'argent et l'économie chez Hegel, s'ils sont constitutifs de « l'esprit objectif », ne relèvent pas de « L'esprit absolu ».

### **Bibliographie**

BOULARD Claude, *Argent et liberté : une lecture logique de la philosophie du droit de Hegel*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1996.

l'activité est une station sans que nous n'ayons pu la faire  
montré elle est éternelle non par la nature de son être  
mais elle est éternelle par la nature de son être  
l'activité est une station sans que nous n'ayons pu la faire  
montré elle est éternelle non par la nature de son être  
mais elle est éternelle par la nature de son être

est la seule...  
l'activité est une station sans que nous n'ayons pu la faire  
montré elle est éternelle non par la nature de son être  
mais elle est éternelle par la nature de son être

l'activité est une station sans que nous n'ayons pu la faire  
montré elle est éternelle non par la nature de son être  
mais elle est éternelle par la nature de son être

l'activité est une station sans que nous n'ayons pu la faire  
montré elle est éternelle non par la nature de son être  
mais elle est éternelle par la nature de son être

l'activité est une station sans que nous n'ayons pu la faire  
montré elle est éternelle non par la nature de son être  
mais elle est éternelle par la nature de son être

l'activité est une station sans que nous n'ayons pu la faire  
montré elle est éternelle non par la nature de son être  
mais elle est éternelle par la nature de son être

# LES RELIGIONS FACE À L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE. DE L'INTERDICTION DU PRÊT À INTÉRÊT À LA FINANCE ISLAMIQUE

Nicolas PLANTROU

*Académie de Rouen,  
Comité d'Histoire Économique et Sociale de Rouen et sa région*

**L**A CRISE FINANCIÈRE récente, née au sein de la plus puissante économie du monde, s'est ensuite universellement propagée, sous des formes et avec des gravités diverses. Cette crise est le résultat de pratiques bancaires hasardeuses et amplement critiquées depuis lors, ayant notamment abouti outre-Atlantique à un surendettement massif gagé sur des actifs insuffisants, à la faillite d'une grande banque, à la nécessité de renflouer des organismes de crédits, et à bien d'autres événements.

Les mesures massives décidées par les pouvoirs publics partout dans le monde montrent que personne n'avait prévu l'importance de la perturbation. On observe d'ailleurs que cette crise, à l'origine uniquement financière, est devenue une crise économique, une crise sociale et une crise monétaire. C'est tout le système qui se trouve ainsi remis en cause.

La « mondialisation » n'est autre qu'une mise en réseau de l'ensemble des économies locales, le monde fonctionnant comme une vaste entité de production et de consommation. Aussi ce qui agite une partie du monde a-t-elle des répercussions quasi immédiates dans les autres parties du monde. Pourtant il existe un secteur du monde bancaire qui a échappé à cette crise que nous venons de vivre, c'est la finance islamique. Si l'on regarde

la carte du monde de la crise financière à l'aune de l'influence des religions dans les différentes zones géographiques, on peut, à traits très grossiers, constater que le monde musulman de la finance islamique a échappé totalement à la crise, que la partie de l'Europe à dominante catholique, la France notamment, a très bien résisté à la crise, que le monde anglo-saxon à influence protestante a subi très fortement la crise, de nombreuses banques ayant sombré.

Il paraît intéressant de chercher les explications possibles d'une telle situation en examinant d'abord les regards qu'ont eu les religions face aux activités de crédit, puis la manière dont s'est développée l'industrie financière occidentale et la finance islamique.

## LES RELIGIONS FACE AUX ACTIVITÉS DE CRÉDIT

Force est de constater que toutes les grandes religions monothéistes ont condamné le prêt à intérêt dans leurs textes fondateurs. Cette position de principe a toutefois évolué dans le temps de façon différente.

### *Le Judaïsme*

Le texte du Deutéronome (23, 20) dit clairement « tu ne prêteras pas à intérêt à ton frère, qu'il s'agisse d'un prêt d'argent ou de vivres ou de quoi que ce soit dont on exige intérêt ».

Mais plus loin, on lit « à l'étranger tu pourras prêter à intérêt, mais tu prêteras sans intérêt à ton frère ».

Les prophètes ont toujours recommandé la probité et la droiture. Salomon au X<sup>e</sup> siècle affirme que le peuple juif ne peut s'enrichir que pour enrichir les autres.

Le prêt gratuit est une pratique inscrite dans la *Torah*. En effet, il convient pour un juif d'aider son prochain à sortir de ses difficultés par un prêt dit gratuit. En revanche, le prêt à intérêt est autorisé envers un non-juif. La religion juive accorde beau-

coup d'importance aux richesses matérielles et à leur fructification. L'argent est considéré par le juif comme un cadeau de Dieu. Ainsi, en avoir est très gratifiant et signe d'élection divine.

Les chrétiens ayant interdit aux juifs l'accès à la propriété de la terre, ainsi qu'à certaines professions, ces derniers se mirent à pratiquer l'usure c'est-à-dire le prêt à intérêt à travers le monde occidental.

Dans le judaïsme il n'y a aucune raison d'interdire le prêt à intérêt à un non-juif ; c'est pourquoi l'activité des commerçants juifs est rapidement devenue très prospère. En effet, Babylone et Alexandrie, qui sont au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère les capitales de l'économie mondiale, vont se développer grâce aux méthodes des marchands lettrés juifs. Ceux-ci vont petit à petit acquérir une grande légitimité dans les domaines du commerce et de la finance, grâce à leurs techniques singulières et à leur statut de prêteur. Ce sont les juifs qui sont à l'origine du billet à ordre, de la lettre de change, et du chèque notamment. Mais c'est à cette époque que les chrétiens vont développer un antijudaïsme très fort. Un désaccord profond les sépare : « Pour un juif, la pauvreté est intolérable. Pour un chrétien, c'est la richesse qui l'est ». De nombreux juifs sont ainsi haïs et menacés d'expulsion lorsque les remboursements sont difficiles pour les habitants. « Juif » devient synonyme d'« usurier ». De plus, lorsque les États se constituent, ce sont les prêteurs juifs qui financent les guerres. Le rôle des juifs dans l'économie a été majeur, notamment lors du développement du capitalisme.

### ***Le catholicisme***

L'Évangile de Saint Luc dit clairement les choses (ch. VI – 34–35) : « Si vous prêtez à ceux de qui vous espérez recevoir, quel gré vous en saurait-t-on ? Les pêcheurs aussi prêtent aux pêcheurs, afin de recevoir la pareille. Mais aimez vos ennemis, faites du bien et prêtez sans rien espérer ».

L'Église s'appuiera longtemps sur ce texte et sur la théorie du juste prix pour condamner le prêt à intérêt. Elle ne fait que

reprendre la position du premier philosophe de l'économie, Aristote. Dans *Politique*, (I, 10) il dit clairement « il est injustifiable que la monnaie, pur instrument d'échange, s'accroisse en passant de main en main ». Il ne se pose pas la question du sens de l'intérêt, et ajoute « il est tout à fait normal de haïr le métier d'usurier du fait que son argent lui vient de l'argent lui-même ». C'est l'accumulation de richesses que procure l'intérêt qui est condamné, car il s'agit là de combler des besoins qui ne sont pas naturels.

Le Concile de Nicée en 325 interdit aux clercs de prêter des capitaux à intérêt. Les pères de l'Église élargissent les condamnations faites déjà dans l'Ancien Testament, en interdisant le prêt à intérêt aux clercs comme aux laïcs. Il est vrai qu'à cette époque, les prêts étaient souvent des prêts de consommation à des personnes déjà miséreuses et non des prêts de production. L'Église considérait que le prêt, acte de pure charité, devait être gratuit.

Mais la vérité doctrinale se heurte à la réalité. L'Église doit elle-même gérer un patrimoine important, et la diffusion de l'économie monétaire menace les vieilles valeurs chrétiennes. On en vient donc à devoir distinguer le profit licite de l'usure qui est illicite.

Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, le prêt à intérêt était pour l'essentiel aux mains des Juifs, et on assimilait le Juif à l'usurier. Le christianisme a répandu l'idée du danger de la richesse. Saint Thomas d'Aquin expliquera qu'il est légitime de produire pour vivre et pour faire vivre, mais que produire à seule fin de gagner davantage est un péché.

Ce dernier considère que recevoir un intérêt par l'usage de l'argent prêté est en soi injuste. Mais il admet également qu'il se trouve certains péchés comme l'usure, qui, non seulement ne peuvent être interdits par la loi, mais ne doivent pas l'être car ils sont utiles, et les interdire nuirait à l'intérêt général.

Les monastères pratiquaient néanmoins le prêt à intérêt dans le cadre de la gestion de leurs domaines. Les juristes employaient des moyens détournés pour habiller la rémunération de l'argent prêté. Dès lors l'Église se doit d'évoluer. Elle va dissocier le marchand de l'usurier, le taux d'intérêt du taux de l'usure.

La tradition scolastique définit ce qui n'est pas de l'usure (entendue comme vol) mais seulement un prêt pouvant recevoir un intérêt de façon légitime : plusieurs conceptions de l'intérêt sont légitimes (ne méritant pas de condamnation).

- L'intérêt peut être considéré comme une indemnité : c'est le *damnum emergens*, l'apparition d'un dommage dû au retard dans le remboursement. Il justifie la perception d'un intérêt (qui n'est donc plus une usure). C'est aussi le *lucrum cessans*, l'empêchement d'un profit supérieur légitime que le prêteur aurait pu gagner en consacrant l'argent prêté à intérêt à un placement plus avantageux.
- L'intérêt peut être considéré comme un salaire, la rémunération du travail. Cette conception est la plus légitime aux yeux de l'Église, d'où un changement important de regard sur les marchands. Se rendre aux foires ou tenir comptabilité, changer les monnaies est aussi un labeur et comme tout travail mérite salaire. L'usurier peut travailler en acquérant l'argent ou en l'utilisant.
- Enfin, l'Église finit par admettre une valeur nouvelle : le risque d'ordre économique : le prêt risque de ne pas être remboursé, et l'incertitude mérite une contrepartie.

Pour ces raisons économiques, la position de l'Église se nuance, la condamnation se fait moins radicale, et le prêt à intérêt apparaît de plus en plus comme une nécessité dans les relations économiques.

L'encyclique *Vix pervenit*, adressée le 1<sup>er</sup> novembre 1745 par Benoît XIV aux évêques d'Italie est la dernière prise de position doctrinale de Magistère catholique au sujet du prêt à intérêt. Le pape y réaffirme qu'il n'est pas permis de toucher des intérêts rémunérateurs en vertu d'un contrat de prêt, et qu'il est permis de toucher des intérêts compensatoires en vertu d'un titre extrinsèque au contrat de prêt (par exemple un dommage subi par le prêteur). Enfin, il est permis de toucher une véritable rémunération en vertu de contrats autres que le prêt (dont le contrat de société et la rente foncière).

Toute la doctrine sociale de l'église conduit à regarder l'argent avec méfiance. Le souci de réalisme amène à accepter l'activité financière, et à la considérer utile, sous réserve qu'elle n'entraîne pas une situation de dépendance de la part des débiteurs vis-à-vis des créanciers. Il convient par ailleurs de proscrire l'accumulation de biens matériels.

Dans le *Catéchisme de l'Église catholique* publié par Jean-Paul II en 1992 se trouve une dénonciation « des systèmes financiers abusifs sinon usuraires » entre les Nations (N. 2438) ainsi que des « trafiquants, dont les pratiques usuraires et mercantiles provoquent la faim et la mort de leurs frères en humanité » (N. 2269).

### *Le protestantisme*

**Martin Luther** (1483-1546), dans ses thèses protestantes, conserve certaines idées traditionnelles. Le problème de l'usure fait partie de ces idées : il considère que l'interdiction du prêt à intérêt doit être maintenue, et il dénonce les activités dont le seul but est de faire profit, le gain d'argent est méprisé.

« Tous les pays, toutes les villes sont écrasées et épuisées par les intérêts à payer (...). C'est une coquinerie de l'avarice de regarder à la nécessité du prochain non pas pour lui venir en aide mais pour s'enrichir à ses dépens. Ceux qui agissent ainsi sont des voleurs publics, des larrons, des usuriers. » (Texte sur le commerce et l'usure)

La réponse de **Jean Calvin** (1509-1564) concernant le prêt à intérêt est beaucoup plus nuancée que celle de Luther. Sur ce point, il diffère des idées catholiques, en ce qu'il considère que le prêt à intérêt n'est pas une mauvaise chose, s'il ne nuit pas aux pauvres (donc ne fait pas obstacle à la charité) et si le taux d'intérêt reste limité, pour que l'homme ne devienne pas esclave de sa propre cupidité. Il était alors convenu que le taux devait être limité à dix pour cent l'an. (Il convient de noter que le taux usuraire peut actuellement atteindre vingt pour cent l'an dans certains cas).

Pour lui l'argent est un signe de la grâce divine dans le monde. L'abondance, la prospérité de l'homme qu'il obtient de son travail sont des signes du Royaume de Dieu car ils entretiennent la vie de

l'homme et sont comme la marque de l'amour gratuit que Dieu a pour l'humanité.

Mais de même que la grâce ne peut être possédée de façon absolue, l'argent ne peut être thésaurisé et rester une fin en soi. Il est donc destiné à servir et à circuler.

Pour Calvin le commerce est un bienfait de Dieu car l'échange matériel a un sens spirituel. L'État doit s'assurer que les échanges sont réguliers. Le prêt à intérêt est un principe licite, sauf à être interdit s'il est injuste ou usuraire.

Calvin distingue le prêt de consommation et le prêt de production. Le premier doit être gratuit car le prêteur aide son prochain. Le second permet à l'emprunteur de créer de la richesse (en y ajoutant un travail). Dès lors, il est normal qu'il soit rémunéré.

Calvin ne donne pas de prescriptions relatives au taux, et s'en remet à la conscience du prêteur.

Certains historiens affirment que ces nouvelles conceptions de l'économie ont participé à l'émergence du capitalisme.

Calvin et ses successeurs ont abandonné toute réserve d'ordre moral au sujet du prêt à intérêt. La banque devient une activité licite. De nombreux protestants vont créer des banques, qui vont accompagner le développement économique de l'époque de la Renaissance. Des études quantitatives démontrent d'ailleurs le lien entre le développement des régions de l'Europe du Nord Ouest et la présence protestante.

### ***L'islam***

La recherche de la croissance économique et du bien être social dans les pays de la communauté musulmane doit, s'effectuer en harmonie avec les règles du droit musulman c'est-à-dire :

- 1) la prohibition de l'intérêt (*al ribâ*), entendu comme le profit prédéterminé, dans les prêts ou toute transaction économique ;
- 2) le prélèvement obligatoire d'une aumône (*zakat*) qui constitue une contribution annuelle de solidarité ;

3) l'interdiction du risque de perte (*al-gharar*) ;

4) la condamnation de la spéculation (*al-maysir*).

#### *L'interdiction du prêt à intérêt*

La loi islamique ne s'oppose pas au principe ancien de la rémunération de l'argent prêté mais au caractère fixe et prédéterminé du taux d'intérêt (*ribâ*). La finance islamique considère que le fondement de la rémunération de l'argent placé est la rentabilité de l'actif ainsi financé et elle seule. Elle exclut, par principe, l'idée d'une rémunération fixe, déconnectée de la rentabilité de l'actif financé.

Interdire l'intérêt est donc une forme de réhabilitation du travail, du commerce, et une manière de briser l'étau de l'exploitation.

Aucune dérogation n'est possible que l'opération soit un prêt ou un emprunt, que la somme soit affectée à une consommation ou à un investissement, ou que les parties contractantes soient une banque commerciale, le gouvernement, une entreprise ou un individu.

De surcroît, que l'on soit musulman ou non, la loi coranique prohibe le fait de percevoir des revenus engendrés par une transaction et le versement d'intérêts par l'emprunteur. Ainsi, la prohibition du *ribâ* a un caractère universel. Ceci est en complète harmonie avec le fait que l'Islam est une religion qui prêche pour l'unité de l'humanité et l'égalité entre tous les hommes indépendamment de leur sexe, de leur nationalité, de leur foi ou de la couleur de leur peau.

Comme pour la grande majorité des préceptes de l'Islam, il y a, pour cet interdit des explications historiques. L'économie de la péninsule arabe du VII<sup>e</sup> siècle reposait, en effet, sur des « cités-États » marchandes vivant dans un environnement hostile. Du fait de leur isolement, elles souffraient, le plus souvent, d'un manque de liquidités qui favorisait l'usure et la thésaurisation. Les préceptes islamiques visèrent à refréner ces phénomènes sociaux

indésirables. L'Islam a dû créer l'obligation morale de n'utiliser l'argent qu'à des fins de production, pour soi ou pour le bien de la communauté, en investissant dans des entreprises rentables (et ne dépendant donc pas uniquement du jugement porté par le marché des capitaux pour assurer l'allocation des ressources).

### *Prohibition de la thésaurisation et statut de la monnaie*

Il n'est pas naturel à l'Homme « d'amasser de l'argent (thésauriser) ou de s'enrichir par l'intermédiaire du prêt à intérêt ». En d'autres termes, si la circulation de la monnaie ne traduit pas une activité économique réelle, il serait immoral qu'elle rapporte quelque prime que ce soit. La marge bancaire n'est, de ce fait, considérée comme licite par la *Chari'a* que si elle est générée par la vente, la participation, la location et la fabrication.

La monnaie n'est qu'un simple moyen d'échange sans aucune valeur propre. Notons qu'au plan juridique, la détention de monnaie est assimilée à une possession de droits de propriété. Le prêt équivaut donc à un transfert de ces droits qui ne peut plus être exigé en retour. La pratique du prêt à intérêt correspond, dès lors, à une création nouvelle de droits de propriété, injustifiable aux yeux de l'Islam car le prêteur, en cédant ces droits de propriété, ne partage pas les risques de l'emprunteur.

Ainsi, pour l'Islam moderne, la richesse est un bienfait, un don éphémère de Dieu, si elle est d'une part acquise par l'effort, le travail ou le mérite et d'autre part, dépensée dans des conditions spirituellement légitimes c'est-à-dire purifiée (faire la part aux pauvres via la *Zakat*).

### *Le prélèvement obligatoire d'une aumône (Zakat)*

La *zakat* est une contribution perçue à l'origine sur la monnaie, quelle qu'en soit sa nature, sur les produits ayant une valeur marchande, sur les matières premières, sur les trésors trouvés enfouis dans le sol, sur les revenus professionnels et immobiliers, sur les bovins et sur certains produits agricoles, pas les propriétés personnelles (maisons, meubles, bijoux etc.).

Les particuliers peuvent la verser directement à un bénéficiaire privé ou à des institutions spécialisées dans la redistribution de ces fonds, telle que la plupart des banques islamiques. Certains pays, comme le Pakistan et le Soudan, légifèrent officiellement sur cette aumône.

*Interdiction du risque de perte (Al-gharar) et condamnation de la spéculation (El maysir)*

Le principe du rejet du prêt à intérêt est une caractéristique fondamentale du système financier islamique. Notons que dans la pensée occidentale, il existe traditionnellement une distinction entre « prêt usuraire » et « prêt à intérêt », le premier concept étant un prêt à intérêt très élevé dépassant les limites autorisées par la loi. Dans la pensée musulmane, il n'existe aucune distinction entre ces deux termes, ceux-ci recouvrant la même pratique. De ce fait, un ensemble de règles économiques a été défini pour se substituer aux pratiques fondées sur l'usage du taux d'intérêt. En ce sens, la finance islamique constitue, en elle-même, un défi aux lois de la banque conventionnelle.

À la place du taux d'intérêt, la pratique bancaire islamique a institué le principe du partage des profits et des pertes, c'est-à-dire que le prêteur doit participer avec l'emprunteur tant aux bénéfices qu'aux pertes d'un projet. En effet, la doctrine islamique insiste sur l'« esprit communautaire », sur la coopération plus que sur l'individualisme.

À la prohibition de l'intérêt s'ajoute également le refus de toute spéculation purement financière selon le principe « qu'on ne peut vendre ce qu'on ne possède pas ».

Le principe général qui guide l'activité financière est celui de la fructification de dons reçus pour le bien commun. Dans cette perspective, pour l'Islam, comme pour Calvin, l'argent est un des moyens de servir son prochain. Mais privé de ce lien altruiste et non assujéti à sa source divine, il peut devenir une tyrannie. L'argent doit, au contraire, être prêté aux nécessiteux au risque de ne pas être remboursé.

Dès lors, dans une société islamique où l'on condamne fermement la pratique de l'intérêt sous toutes ses formes, la vocation première de la banque est de développer l'esprit d'initiative et de soutenir les pauvres, les nécessiteux et tous ceux qui ne peuvent fournir des garanties pour accéder au marché du crédit. Jugé immoral, l'intérêt est remplacé par le principe du partage des pertes et des profits qui réhabilite le partenariat et la participation équilibrée et instaure, par là, une solidarité financière entre le prêteur et l'emprunteur. Dans de telles circonstances, la banque n'apparaît plus comme un simple bailleur de fonds mais devient un acteur socio-économique à part entière.

Toutes les religions monothéistes ont donc conçu le prêt à intérêt comme étant facteur d'injustice sociale et une injustice devant Dieu. Elles sont toutes stigmatisé l'intérêt excessif, avec plus ou moins de vigueur. Les juifs eux-mêmes, étant autorisés à demander un intérêt à l'étranger, considèrent cela contraire aux relations de charité et de fraternité qu'ils entretiennent au sein de leur communauté. Cette recherche du profit a donc été considérée comme un désir mauvais pouvant détruire les relations d'égalité entre personnes et une source d'instabilité sociale si cette demande d'intérêt n'est pas régulée.

### *Les banques*

## **LE DÉVELOPPEMENT DE LA FINANCE OCCIDENTALE**

### *banquiers juifs*

De l'antiquité jusqu'à l'an mil, on est passé d'un monde sans monnaie à un monde où s'organisent les circuits monétaires. Durant cette période, les débats économiques et financiers sont nombreux et on remarque une distorsion croissante entre les interdits de l'Église et la réalité, à laquelle l'Église elle-même n'échappe pas. Une bourgeoisie marchande se crée, qui acquiert peu à peu un certain pouvoir à côté de celui de l'Église et du Roi.

L'Église elle-même apparaît comme la puissance financière dominante. Mais les contradictions deviennent de plus en plus évidentes entre les règles qu'elle fixe et la nécessité qu'elle a de collecter des fonds.

À l'aube du XV<sup>e</sup> siècle, les relations entre l'Église et le monde de la finance sont très étroites. On peut notamment penser au rôle éminent des Médicis. L'Église finit en réalité par abriter les premières banques et à choisir parmi ses cardinaux d'éminents banquiers.

L'Église a dû s'affranchir des règles qu'elle avait elle-même fixées en adaptant son discours théologique, ce qui finalement menacera son unité.

Parallèlement les États vont émerger en affirmant un pouvoir plus fort qui va marginaliser l'Église.

La Renaissance et les grandes découvertes, mais aussi les idées nouvelles issues de la Réforme vont permettre l'éclosion d'une véritable économie capitaliste.

Le bouleversement des mentalités dû à la Réforme permettent l'apparition de banques ouvertement protestantes. Les banques juives, déjà anciennes, sont plus discrètes, mais prospèrent néanmoins.

L'activité économique et la finance se développent alors en Italie et en France, mais également en Angleterre et en Hollande. On assiste ainsi à une modification du centre de gravité de l'Europe qui se déplace vers le Nord.

La puissance de la France se caractérise par un interventionnisme étatique fort. Le Roi de France veut demeurer le maître de toutes les transactions financières.

Il va imaginer de nouvelles formes de ressources, mais le système de Law va conduire à la ruine de nombreuses familles. On peut considérer que parmi les causes principales de la Révolution, la situation économique et financière du pays tiennent une place importante.

Dans les pays voisins, on constate que les Hollandais et surtout les Anglais vont trouver un équilibre entre une agriculture, une industrie et un commerce florissants qui vont permettre le développement d'un système bancaire très actif. Les Anglais ont très tôt organisé l'activité financière

### ***Le développement de l'activité financière***

C'est en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas que se trouvent les prémices de la révolution industrielle depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, façonnant progressivement l'activité de leur marché financier respectif et développant les moyens de financement. L'impulsion et les innovations financières seront ainsi surtout l'apanage des marchés anglo-saxons. On remarque immédiatement la corrélation entre ce développement et le protestantisme. La situation française est différente. Restée très fidèle au catholicisme, la France est enracinée dans la rente foncière, profondément malthusienne, rivée à la protection de ses particularismes locaux ou régionaux, marquée par les préjugés nobiliaires contre l'industrie et le commerce. La France attendra tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, parfois bien plus tard, que la dynamique entrepreneuriale appelle le développement d'un marché boursier plus actif.

C'est aux États Unis que le libéralisme économique va être appliqué avec le plus d'intensité : les banques juives et protestantes s'y développent particulièrement. Elles ont plus de liberté d'action qu'en Europe où l'Église a encore une certaine influence, et l'État a posé moins de contraintes réglementaires dans ce nouveau monde.

Les banques juives se développent particulièrement et vont tenir une place primordiale aux États-Unis. La volonté de participer au développement des territoires où ils sont établis conduit les banquiers juifs à accompagner le développement du capitalisme industriel, en Europe et aux États-Unis notamment. La diaspora juive, grâce à l'information précise dont elle dispose (et l'activité financière a besoin d'une information de qualité), réussit particulièrement. On pense aux Rothschild par exemple.

Là où le catholicisme a conservé une influence plus grande, en France notamment, la révolution industrielle est plus lente qu'ailleurs, le développement des banques suivant ce rythme.

Mais l'Église perd de son influence et est bien obligée de s'adapter à la réalité économique. Les activités financières ne subissent plus les critiques sévères dont elles avaient été l'objet au cours des siècles derniers.

Si les innovations techniques ont donné un nouveau visage à la société du XIX<sup>e</sup> siècle, les penseurs de ce siècle ne s'y sont pas trompés, l'accentuation des transformations des rapports humains et ce, plus particulièrement dans le cadre de l'entreprise, va marquer le XX<sup>e</sup> siècle de son empreinte.

Dans un monde encore neuf et en mutation permanente, les excès de confiance des investisseurs dans chaque innovation technique, ou chaque source de valeur potentielle issue des colonies, ainsi que les crises issues d'un manque d'expérience, vont progressivement permettre de structurer le monde de la finance. On distingue déjà la banque commerciale classique (le prêt, l'escompte, le traitement des chèques ou des lettres de change) et la banque d'affaires qui consiste à investir dans le capital des sociétés qui ont besoin de capitaux importants pour assurer leur développement et à participer à la gestion boursière notamment.

Le XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle sont marqués par des bulles spéculatives (spéculation sur les produits des colonies par exemple, ou spéculations boursières), des crises bancaires jusqu'à celle de 1929. La structuration des entreprises nécessite l'appel public à l'épargne que la bourse peut apporter. Dès lors l'activité financière va se structurer autour des activités boursières.

### *La révolution financière*

La crise financière de 1929 née aux États-Unis a entraîné une grave dépression économique, une grande misère sociale et une guerre mondiale.

La Deuxième Guerre mondiale constitue une fracture de fait à partir de laquelle un renouveau économique, et surtout institutionnel, va s'imposer et est susceptible d'influencer le monde de la finance.

Dès les années 1930, l'activité financière devient l'objet de régulations très strictes à travers le monde. La seconde guerre mondiale va accélérer ce phénomène.

La conférence de Bretton Woods de 1944 a précisément pour but de mettre en place un système, à l'échelle mondiale, qui permette d'assurer la stabilité de l'économie mondiale. Ainsi sont nées la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International ou encore le GATT, prélude à l'Organisation Mondiale du Commerce, et aujourd'hui au G20.

Le *New Deal* permet trente années de croissance économique très importante. L'inflation permet de gommer le coût du financement, de sorte que le recours au crédit se développe.

Dans le système financier occidental, c'est le crédit bancaire qui joue un rôle essentiel. En effet, les banques prêtent d'abord aux entreprises qui se servent de ce capital comme un tremplin pour développer des activités qui seront peut-être source de profits. Cette dynamique permet le développement économique car les investissements produisent de la croissance, mais elle comporte également de nombreux risques car la monnaie utilisée dans les transactions devient de plus en plus de « l'argent dette ».

La finance, activité très fortement régulée, a cependant obtenu peu à peu un assouplissement des règles. Cette liberté a permis la recherche d'innovations. Les apports théoriques ont été très nombreux. Les calculs de probabilité et les possibilités nouvelles offertes par l'informatique ont ouvert de nouvelles portes.

On s'est alors peu à peu éloigné de l'activité classique, le prêt à intérêt, pour inventer à partir des années 1980 en particulier de nouvelles techniques. On a pu observer une véritable révolution technologique de l'activité financière elle-même.

La réduction de l'inflation, et la concurrence active entre les banques a réduit très fortement la marge d'intérêts dont les banques disposaient sur leurs activités classiques. Il était beaucoup plus rémunérateur d'intervenir sur le champ de la banque de financement et d'investissement, beaucoup plus spéculative et aussi beaucoup plus risquée. C'est ainsi que s'est développée une industrie financière très innovante, avec notamment la technique de la titrisation, qui s'est très vite accompagné d'une grave perte de transparence.

C'est aux États-Unis que cette révolution est la plus active. Cela explique que les nouvelles crises les plus récentes, celle de 1987 ou encore celle de 2008 sont nées aux États-Unis.

Actuellement, en 2010, de nouvelles réglementations voient le jour au niveau mondial dans le cadre du G20 mais celles-ci ne doivent pas brider l'initiative ou l'innovation. Il faut surtout se souvenir que les mots finance et confiance ont la même origine. Cela suppose un retour à l'éthique.

## LE DÉVELOPPEMENT DE LA FINANCE ISLAMIQUE

Le développement d'un système financier islamique spécifique est très récent. Les besoins sont nés du fait que tout musulman doit s'acquitter de l'aumône, une sorte d'impôt, qu'il faut bien gérer. Par ailleurs, le Coran impose l'enregistrement des dettes entre croyants.

C'est en Égypte, en 1963, qu'est créée une Caisse d'Épargne dans le delta du Nil, par méfiance vis-à-vis du modèle occidental. Les économies du village sont gérées de manière prudente et solidaire, sans distribution d'intérêts, conformément à la *Charia*. C'est en quelque sorte de la micro finance islamique.

L'État égyptien crée en 1972 la *Nasser Social Bank*, afin de lutter contre la pauvreté. Il s'agit de collecter et de redistribuer la *zakat* et d'assurer le financement du pèlerinage à la Mecque.

C'est ensuite en Malaisie et dans les pays du Moyen-Orient que se développent des banques islamiques à la suite de l'organisation en décembre 1973 de l'Organisation de la Conférence Islamique, qui crée l'*Islamic Development bank*, alors que la même année une initiative privée créait le *Dubai Islamic Bank*.

L'accumulation de capitaux issus de la manne pétrolière dans les années 1970, le renouveau religieux dans les années 1980, et la crainte des crises financières du modèle occidental, ont fourni le développement d'un système financier islamique.

Un certain nombre de banques, dans le monde occidental, en Grande-Bretagne notamment, pratiquent la finance islamique,

accessoirement à une activité financière classique. On compte maintenant plusieurs centaines de banques pratiquant la finance islamique, dont une centaine environ sont exclusivement islamiques.

Actuellement, la France réfléchit à l'introduction de la finance islamique. L'Université a créé des formations adaptées, et la loi a connu certaines modifications permettant de traiter les produits islamiques sans difficultés, notamment au plan fiscal.

La finance islamique repose en effet sur cinq piliers : pas d'intérêt, pas d'incertitude, pas de secteurs illicites (armes, alcool), obligation de partage des profits et des pertes, principe d'adossement à un actif tangible.

L'économie islamique encourage l'enrichissement des individus, mais sur la base d'une répartition équitable. La propriété privée est autorisée et le profit est légitime.

Les opérations de la finance islamique sont cadrées de façon rigoureuse par le droit musulman (dit *charia*) qui prend ses sources dans le Coran, la tradition du prophète Mahomet (dite *sunna*) et la doctrine juridique.

La finance islamique tente de s'organiser en tenant compte de ces textes, en respectant la domaine des interdits et en agissant dans le domaine du permis.

De plus, les institutions financières islamiques ne peuvent agir avec spéculation : tout contrat incertain, qui ne repose pas sur du tangible, est prohibé. Certains produits de couvertures et les produits dérivés sont donc interdits.

Ces institutions, pour rester en règle avec le droit musulman, et surtout trouver des solutions pour les cas particuliers, sont accompagnées d'autres institutions nommées les *Charia Board*. Il y a un *Charia Board* par institution financière. Le *Charia Board* est un ensemble de personnes compétentes et dans le domaine religieux et dans le domaine financier. Ses membres veillent au bon fonctionnement de la finance islamique, et peuvent avoir une grande influence.

Le *Charia Board* prend lui-même ses décisions en fonction de trois considérations :

- Les termes du contrat financier sont-ils compatibles avec la *Charia* ?
- L'investissement est-il optimal pour le client ?
- L'investissement crée-t-il de la valeur pour le client mais aussi pour la communauté ?

Afin de respecter le principe de partage des risques, « *la banque islamique ne prête pas, mais finance des projets* ».

Deux instruments majeurs sont utilisés : les instruments de participation à revenu variable et les instruments de financement.

### ***Les instruments de participation à revenu variable***

Le banquier devient un partenaire associé, et cette association s'appelle *Moucharaka*. Il y a instauration d'un contrat de participation de deux ou plusieurs parties dans le capital et la gestion d'une même affaire. Ainsi, dans cette *Moucharaka* le banquier et son client agissent ensemble en vue d'un même projet, il y a collaboration pour la réalisation de celui-ci, et partage des pertes et des profits. « *Le droit de propriété est proportionnel à la contribution de chaque partie* ». Les titres de participation sont vendus aux investisseurs.

La banque finance un projet, qui n'est pas accompli par elle-même mais par un partenaire qui travaille pour cette affaire. Les actifs acquis grâce au capital sont la propriété du financeur, mais les profits nets sont partagés entre les deux parties. Les bénéfices sont donc partagés dès que l'investisseur a recouvré son capital. La banque elle-même peut recevoir des fonds pour ensuite investir de la part de personnes qui lui devront ensuite une part des bénéfices tirés de ces investissements.

### ***Les instruments de financement***

La *Mourabaha* est l'instrument le plus utilisé, qui représente environ 70 % du total des financements. Il consiste en un contrat

où les bénéfices sont déterminés à l'avance. La banque, par exemple, achète un bien à un fournisseur, et le revend au prix d'achat majoré d'un bénéfice. Le paiement est cependant différé. Il y a alors deux contrats : celui de l'achat, et celui de la vente. Cet instrument est utilisé pour le financement des entreprises et de la consommation.

Ce contrat a aussi certaines obligations : la banque achète au prix d'achat, le client achète à un prix supérieur mais avec un paiement différé (durée du financement qui varie), la propriété du bien est alors transférée au client dès son achat.

L'*Assalam* est un contrat de vente avec une livraison différée des marchandises (à la différence de la *Mourabaha*). Cela peut être comparé au contrat à terme : la banque paie complètement pour une livraison future d'une quantité spécifique de marchandises à une date donnée.

Le déroulement du contrat est le suivant : la banque finance le vendeur (en général de produits agricoles ou matières premières), le vendeur livre à la banque ces marchandises, et le banquier revend à un autre acheteur ces produits.

L'*Ijara* ressemble beaucoup à notre système de crédit bail.

La banque acquiert un bien nécessaire pour la réalisation d'un projet, et le loue à une entreprise intéressée par la réalisation du projet. La banque le loue pour un montant et une échéance précis. Les risques sont alors tous supportés par la banque, qui récupère le bien à la fin du contrat. Parfois ce contrat conduit à la propriété du bien, qui est alors vendu après négociation.

Ce ne sont là que quelques exemples de modes de financement qui respectent les règles de la *Charia*. Il y a de très nombreuses formes d'intervention de la finance islamique.

Il faut bien comprendre qu'au delà des aspects techniques, c'est la culture qui est profondément différente.

## QUELLES SOLUTIONS ÉTHIQUES POUR LA FINANCE DE DEMAIN ?

Il faut tout d'abord constater que les banques françaises n'ont pas connu les défaillances nombreuses observées dans les autres pays et notamment de Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Quoiqu'il en soit, l'activité financière restera une activité à risques : risques de défaut, risques de marché, risques opérationnels... De nouvelles régulations viennent d'être adoptées. Le G20 a entériné les règles Bâle III qui imposent des contraintes fortes aux banques en termes de fonds propres, et plus encore pour les banques dites systémiques.

Il faut espérer que ces nouvelles contraintes seront respectées dans le monde entier. Les banques françaises ont toutes indiqué que ces nouvelles mesures seront respectées en 2013 sans attendre l'échéance de 2018. Les États-Unis ont annoncé qu'elles respecteraient les normes Bâle III alors qu'elles n'ont jamais adopté les règles Bâle II. Il faut espérer que ces contraintes ne pèseront pas trop sur le financement de l'économie, et ce ne sera pas facile.

Cependant ces nouvelles mesures ne supprimeront pas tout risque. Et de nouvelles crises pourront apparaître à l'avenir.

Mais la crise de 2008 est une occasion de s'interroger sur les valeurs éthiques. La recherche du profit doit-elle être le seul but qu'une entreprise, un État, un citoyen doivent se fixer ?

Le système financier islamique séduit désormais en raison de sa capacité à fonctionner tout en restant dans un cadre éthique mais son volume est très réduit dans l'ensemble de l'activité financière mondiale. Ira t'on à l'avenir vers une convergence ou au contraire une différence accrue des différents systèmes financiers ? L'avenir le dira. La question de l'éthique en matière financière est maintenant clairement posée.

C'est la valeur que chacun donne à l'argent dans sa vie qui peut changer la nature des choses. L'argent est un extraordinaire

médiateur social. Il faut assurément redonner à l'argent son aspect concret pour que l'économie soit saine et non pas artificielle.

L'activité financière n'a pas de sens si elle est tournée sur elle-même. Elle prend sa pleine dimension si elle permet la réalisation de projets au profit du bien commun. Il faut que nous retrouvions, vis-à-vis de l'argent, des valeurs morales collectives.

concret pour que l'économie soit saine et que l'État soit

efficace. Elle prend sa source dans la conviction que le rôle de l'État est de garantir la liberté individuelle et de promouvoir le bien-être collectif.

Le système des droits de propriété a été adopté. Le rôle de l'État est de garantir la liberté individuelle et de promouvoir le bien-être collectif.

Le rôle de l'État est de garantir la liberté individuelle et de promouvoir le bien-être collectif. Le système des droits de propriété a été adopté.

Le rôle de l'État est de garantir la liberté individuelle et de promouvoir le bien-être collectif. Le système des droits de propriété a été adopté.

Le rôle de l'État est de garantir la liberté individuelle et de promouvoir le bien-être collectif. Le système des droits de propriété a été adopté.

Le rôle de l'État est de garantir la liberté individuelle et de promouvoir le bien-être collectif. Le système des droits de propriété a été adopté.

Le rôle de l'État est de garantir la liberté individuelle et de promouvoir le bien-être collectif. Le système des droits de propriété a été adopté.

Le rôle de l'État est de garantir la liberté individuelle et de promouvoir le bien-être collectif. Le système des droits de propriété a été adopté.

## L'HISTOIRE RÉCURRENTE DES CRISES FINANCIÈRES

Paul-Jacques LEHMANN

*Université de Rouen*

**L**E FINANCEMENT des agents à besoin de financement par les agents à capacité de financement est lié à l'existence de la monnaie. Un tel financement se fait par les banques ou par les marchés dont les exemples les plus connus sont les marchés boursiers, à l'origine du développement économique. Sur le long terme, les marchés boursiers connaissent des hausses de leurs cours considérables, même si ces dernières années ont été marquées par de fréquents retournements de situations.

En effet, au milieu des augmentations continues de cours, on trouve de nombreux épisodes de crises avec leurs conséquences dramatiques. L'histoire n'est pas avare d'exemples de krachs boursiers. Nous laisserons de côté les exemples d'effondrements boursiers brutaux provoqués par des causes exceptionnelles externes aux marchés eux-mêmes (catastrophes naturelles, attentats, résultats inattendus d'une élection, déclenchements inopinés de conflits armés). En ce qui concerne les crises qui dépendent des structures des marchés financiers, même si, lors de chaque épisode, on feint de croire, ou de faire croire, qu'il s'agit d'un évènement jusque là inconnu, il s'agit d'une erreur ou d'un mensonge car toutes les crises répondent au même processus d'enchaînements d'évènements bien identifiés, en réponse à une spéculation qui n'est plus maîtrisée. Seul, l'incident qui conduit au déclenchement du krach est, à chaque fois, particulier.

On peut ainsi tenter de décrire l'anatomie d'une crise puis donner de grands exemples de krachs à titre d'illustration.

## ANATOMIE D'UNE CRISE

À l'origine de la survenance de la quasi-totalité des crises financières se trouve une phase d'augmentation du cours des actions, d'abord justifiée, mais à la longue de moins en moins, qui se transforme progressivement en une spéculation frénétique.

### *Les prémices du krach*

Le plus souvent, les fortes appréciations boursières sont le fruit d'une innovation dont les résultats attendus laissent entrevoir une augmentation des profits, d'abord des sociétés liées au secteur concerné, puis de l'ensemble des entreprises. Les prévisions optimistes qui entourent cette hausse permettent d'attirer l'épargne du public, indispensable pour assurer le financement des investissements à réaliser. Il s'ensuit une spéculation qui tourne bientôt à la psychose collective.

### *Une innovation à l'origine d'un besoin de financement*

L'annonce d'un phénomène nouveau ou d'une innovation, de quelque nature que ce soit, susceptible de révolutionner l'existence de chacun, excite l'imagination de l'homme et constitue un déclic pour une hausse des cours des actions des entreprises. Les exemples de telles découvertes sont nombreux : géographiques avec la conquête de nouvelles contrées permettant d'envisager des débouchés pour les sociétés nationales ou techniques avec l'apparition de nouveaux moyens de transport de plus en plus rapides et d'informations rendant plus faciles leur diffusion. Toutes ces découvertes laissent entrevoir des révolutions économiques avec l'espoir d'un enrichissement généralisé.

Mais, il ne s'agit que de la première étape d'un long cheminement car le passage d'une invention à sa concrétisation en une

production sur une grande échelle nécessite à la fois du temps et de l'argent. Pour obtenir les fonds nécessaires au financement des investissements, il faut d'abord sensibiliser le public aux résultats attendus que laissent espérer les avancées déjà obtenues à un stade expérimental, afin que l'idée ou la découverte scientifique soit transformée en une réalisation économique. La tâche est délicate car les promesses qu'on laisse miroiter revêtent des techniques complexes. Mais, la curiosité est attisée par l'appât des gains annoncés et le mystère qui entoure les présentations.

Dès les premières applications effectives, le recours aux marchés financiers devient indispensable car il faut attirer le maximum de fonds pour financer les sociétés anciennes qui créent des filiales chargées des nouvelles activités ou les nouvelles sociétés fondées pour l'occasion.

Apparaît alors le rôle crucial joué par l'information. Les médias, d'abord journaux (par exemple, en avril 1881, lors de l'une des grandes périodes de hausse boursière dont on reparlera, circulent en France 288 journaux financiers plus les bulletins financiers de 95 journaux politiques), puis radios, télévisions, désormais Internet, relaient la diffusion des études de rentabilité. Souvent, déjà, la communication est insuffisamment encadrée et entraîne des dérives qui ne font que croître à mesure que le temps passe.

Les épargnants sont incités à participer aux emprunts et augmentations de capital proposés par les sociétés cotées. Il est fréquent que les risques potentiels soient cachés : investissements exagérés, rentabilité à long terme souvent faible ou même inexistante car de bonnes inventions peuvent se révéler de mauvaises affaires financières, environnement boursier défavorable...

La demande de titres se met, alors, à augmenter. Les sociétés concernées par l'innovation sont les premières à voir le cours de leurs actions augmenter puisque leurs perspectives apparaissent plus prometteuses que celles des entreprises qui interviennent dans des secteurs plus traditionnels. La publication des premiers profits renforce l'appétit des spéculateurs qui y voient le signe d'une hausse des prix de tous les titres dans un avenir proche.

*De la spéculation à la psychose collective*

Le climat général de spéculation entretenu par les investisseurs institutionnels fait tâche d'huile. Le nombre d'épargnants qui abandonnent des placements sûrs pour acquérir des valeurs mobilières plus risquées ne cesse d'augmenter, l'accumulation de l'annonce des premiers profits faisant croire à chacun qu'il bénéficie d'une intuition ou d'une connaissance meilleure que les autres participants, susceptible de le conduire à obtenir des gains équivalents à ceux qu'empochent des spéculateurs avertis. Ainsi, des joueurs, spéculateurs occasionnels au sens où il s'agit de personnes qui connaissent mal les mécanismes du marché boursier et espèrent simplement réaliser des plus-values en s'en remettant au hasard ou en se fiant à n'importe quel « tuyau », et non plus seulement des spéculateurs avertis, se mettent à acheter des titres.

Se multiplient, alors, la publication d'informations inventées ou fausses, de faits déformés, de rumeurs, les escroqueries, les manipulations de cours, les fraudes. En effet, alors qu'il apparaît de plus en plus évident que la réalité ne correspond pas à la fiction jusque là répandue, il faut entretenir l'optimisme et l'illusion. De plus, outre les détenteurs d'actions, bien d'autres institutions sont intéressées à la poursuite de la hausse, source de revenus considérables : les établissements de crédit qui souhaitent continuer à inscrire sur le marché de nouvelles sociétés, donc à recevoir toujours plus de mandats d'introduction, les journaux financiers qui espèrent la poursuite de l'accroissement de leur diffusion grâce aux renseignements qu'ils livrent et qui permettent de faire des choix entre toutes les opportunités d'achats qui se présentent, les organismes de placement collectif qui suscitent l'intérêt des petits épargnants non avertis des mécanismes boursiers, mais qui veulent profiter du climat généralisé de hausse des cours, les dirigeants de sociétés rémunérés en partie en fonction du résultat de leur gestion et qui doivent faire croire, en permanence, à la poursuite de l'appréciation des titres de leur entreprise (le rôle joué par le mécanisme moderne des stock-options est, en ce domaine, une illustration directe de cette nécessité).

Une telle spéculation est toujours accompagnée d'une expansion monétaire pour trois raisons :

- davantage de monnaie est nécessaire pour répondre à l'offre de nouveaux titres proposée par les entreprises car l'épargne disponible finit par ne plus être suffisante. De plus, les actions s'échangeant à des cours toujours plus élevés, il faut de plus en plus de liquidités pour assurer les règlements. En outre, les indices de prix ne prennent pas en compte les actifs financiers ;
- les épargnants ont l'impression d'être plus riches, même si l'augmentation de leur patrimoine n'est que potentielle. Ils ont donc tendance à s'endetter, en particulier pour acheter de nouvelles actions, assurés, comme leurs prêteurs, que le remboursement de leurs crédits à l'échéance s'effectuera sans difficulté puisqu'ils auront bénéficié de la hausse des cours. Ils consomment, également, davantage, contribuant à favoriser encore plus la croissance économique. Les entreprises sont, alors, incitées à augmenter leurs investissements et leur production, ce qui nécessite également des moyens financiers ;
- l'essor des opérations boursières à découvert multiplie les besoins de fonds pour ceux qui pensent que les cours ont atteint un maximum et que la tendance ne peut que s'inverser. Ils spéculent, alors, à la baisse en vendant des actions qu'ils ne possèdent pas. Il leur faut donc emprunter soit pour acheter ces titres soit pour se « reporter » dans l'attente de la manifestation de la chute.

La combinaison de tous ces ingrédients fait que la survenance du krach approche, avec un retournement violent, subit ou larvé, suivi d'une longue période de baisses tout aussi exagérées que l'était la hausse précédente.

### ***La survenance du krach***

Les déconvenues ne tardent pas à se manifester. La baisse des cours va se transformer en effondrement, avec des conséquences qui dépassent le seul domaine financier.

*De la baisse à l'effondrement*

La bulle financière, à l'origine justifiée, devient artificielle et finit par éclater. Un évènement, toujours d'apparence anodine, sert de déclic au déclenchement du krach : l'aveu par une société cotée de l'impossibilité de réaliser les performances annoncées, le profit warning contemporain ; la hausse subite des taux d'intérêt qui conduit à des difficultés pour les établissements de crédit, l'un d'entre eux ne pouvant la supporter et tombant en faillite ; le retrait du marché d'un gros investisseur ; la révélation d'une pratique illicite intervenue pendant la période de hausse : détournement de fonds, délit d'initié, manipulation de cours, fausse nouvelle...

Si la révélation d'un tel incident serait sans conséquence s'il se produisait au début de la spéculation, il n'en est pas de même lorsqu'il survient dans une situation économique qui se détériore avec une surproduction naissante. En effet, les secteurs qui devaient être à l'origine de la croissance se trouvent en surcapacité de production parce que les débouchés prévus ne sont pas à la mesure des attentes. En fait, la spéculation boursière est simplement la face immergée de la spéculation économique, beaucoup moins visible et qui se manifeste par un surinvestissement dans ces secteurs en vue. Aussi le krach qui suit une spéculation boursière ne fait-il qu'anticiper les effets économiques d'une consommation insuffisante pour absorber l'abondante offre à laquelle conduit le surinvestissement. Il s'ensuit une sous-utilisation des trop nombreux outils de production en activité, donc une baisse des profits et, souvent, la disparition croissante d'entreprises : la baisse inévitable des cours des actions des sociétés cotées constitue la traduction de cette situation. Les spéculateurs prennent conscience de ce changement de conjoncture qui transforme leurs anticipations. Leur nouveau comportement se trouve à l'origine de la correction.

La baisse des cours qui se manifeste est, souvent, le début d'une panique qui se produit plus rapidement que la hausse qui l'a précédée. Elle frappe davantage les petits épargnants qui ont accédé plus tardivement au marché, à l'apogée de la spéculation,

persuadés que les cours allaient continuer à s'apprécier, que les spéculateurs professionnels, plus habitués à se couvrir ou ayant, déjà, liquidé leurs positions. Se rendant compte que les promesses étaient exagérées, les derniers arrivés accentuent la débâcle : peu formés aux arcanes du fonctionnement de la bourse, ayant acheté aux cours les plus élevés, ils se précipitent, désormais, pour vendre à n'importe quel prix. De même que les conseils prudents précédents pour limiter les achats, les appels à la raison pour ne pas liquider leur portefeuille ne servent à rien. La situation s'aggrave lorsque les organismes financiers auprès desquels la recherche de liquidités s'accélère refusent de continuer à accorder des crédits ou augmentent la couverture nécessaire pour les achats à découvert, justement garantis par les actions dont la valeur s'écroule. Les ventes forcées se multiplient, accentuant encore la chute des cours.

L'épargne encore disponible se tourne, alors, vers les produits des marchés monétaires et obligataires, considérés comme plus sûrs et plus liquides. La reprise des cours prend du temps et n'intervient qu'une fois la confiance revenue. Le retour sur le marché boursier nécessite que la chute des cours ait été exagérée afin d'offrir des opportunités d'achats intéressantes. Les répliques de baisses sont nombreuses et parfois fortes. L'ancienne confiance aveugle basée sur un optimisme démesuré s'est transformée en méfiance généralisée, résultat d'un pessimisme tout aussi exagéré qui peut dégénérer en crise économique, sociale, et même politique.

### *Les conséquences d'un krach*

L'éclatement d'une crise boursière est, souvent, suivi d'une dépression économique, conséquence de la conjonction de plusieurs éléments : perte de confiance dans les entreprises et les banques ; réduction de la consommation en raison de la constatation de la baisse de la richesse, réelle ou apparente car il est fréquent que l'appréciation des portefeuilles se fasse par rapport aux cours précédents les plus élevés et non par rapport aux prix

d'achat ; risque de déflation car la baisse des cours est répercutée dans les prix des autres biens dans la mesure où le manque de liquidités nécessite la cession d'actifs et pèse sur la demande alors que l'offre reste pléthorique et met un certain temps à s'adapter à la nouvelle conjoncture.

Le gâchis est, d'abord, humain : des spéculateurs sont ruinés, les informateurs les plus malhonnêtes qui ont divulgué de fausses informations sont condamnés et vont même jusqu'à se suicider. Il est, ensuite, économique et social : les faillites sont nombreuses, en premier lieu dans les secteurs qui devaient être à la pointe de l'expansion, puis, par contagion, dans tous les secteurs de l'économie. Si le public retire ses dépôts à vue des banques et si la demande de crédits fléchit beaucoup, une crise monétaire risque de venir aggraver la crise financière. Le rôle des banques centrales dans l'ampleur du transfert de la crise financière aux secteurs réels de l'économie est crucial. Au fil du temps et des krachs, ces autorités se sont rendu compte que leurs interventions pour fournir la liquidité nécessaire permettent de réduire les conséquences, au risque, cependant, de favoriser le retour d'une forte hausse des prix.

Deux éléments restent pérennes après tous les krachs boursiers. D'une part, la croyance qu'ils sont le résultat d'une réglementation insuffisante amène les pouvoirs publics à contrôler davantage les échanges boursiers et les pratiques financières des sociétés et des intermédiaires. Ainsi, les épisodes de dérégulation sont souvent suivis de longues périodes de surréglementation. Mais, si les réformes entreprises ne peuvent être que salutaires, aucune loi n'éliminera jamais le risque lié à la sphère financière et n'empêchera le retour, quelques années plus tard, d'une nouvelle euphorie spéculative suivie d'une débâcle (mémoire et avance des financiers). Ensuite, si tout krach constitue un désastre pour des épargnants imprudents, la spéculation qui le précède est source d'avancées économiques : grâce au financement apporté par le marché financier et en dépit des vicissitudes rencontrées, la plupart des innovations est menée à son terme par des entreprises qui, mieux gérées que les autres, survivent et donnent naissance

à une croissance caractérisée par l'offre de nouveaux biens ou de nouveaux services dont le grand public profite chaque jour.

## **RADIOSCOPIE DE QUELQUES KRACHS**

Les grands krachs financiers de l'histoire suivent les étapes que l'on vient de décrire. Si l'on n'envisage que les crises sur les valeurs mobilières, donc en laissant de côté, par exemple, le fameux krach des tulipes à Amsterdam au XVII<sup>e</sup> siècle qui concerne des opérations à terme sur un produit physique, on peut, brièvement, présenter quelques grandes catastrophes boursières dont l'histoire a conservé le souvenir, en en rappelant les causes, l'élément déclencheur et les principales conséquences.

### *Des krachs de plus en plus violents*

Si l'existence même d'un marché financier porte en elle le risque d'une crise dont on vient de voir que l'enchaînement est toujours identique, les conséquences de l'effondrement des cours conduit à des conséquences qui s'aggravent avec le développement économique et l'interdépendance économique entre les pays. Il n'est donc pas étonnant de constater que si les nombreux grands krachs des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (environ tous les 20 ans) demeurent circonscrits à un nombre réduit de titres et au pays où ils naissent, c'est à partir du krach de 1929 que les effets s'étendent à l'ensemble des marchés.

### *Des krachs d'abord limités*

La conquête du Nouveau Monde est la première grande aventure économique en raison de l'élargissement des débouchés qu'elle annonce. Elle laisse entrevoir une hausse des profits des sociétés (les Compagnies des Indes occidentales et orientales des différents pays européens) qui réalisent des opérations commerciales dont elles ont souvent obtenu le monopole depuis et vers ces destinations. Mais, les déboires que ces entreprises vont

connaître sont à l'origine de lourdes chutes du cours de leurs actions. Deux exemples sont plus particulièrement célèbres : la Compagnie française des Indes occidentales et la Compagnie des Mers du Sud.

La Compagnie française des Indes occidentales est créée par John Law qui bénéficie d'un préjugé favorable en raison du succès de sa Banque générale, fondée en 1716. Cette institution a reçu le droit d'émettre des billets échangeables contre des métaux précieux, utilisés pour payer les impôts et pour assurer la gestion de la dette publique par le Trésor. Comme il a besoin d'or pour assurer la conversion de ses billets, le banquier transforme la Compagnie de Louisiane qu'il vient de racheter en Compagnie des Indes occidentales pour exploiter les gisements aurifères de cette région. Source de beaucoup de dividendes, les actions de sa société s'apprécient rapidement d'autant plus qu'il réalise de fréquentes augmentations de capital dont le principal actionnaire est justement sa Banque générale et avec de faibles libérations de fonds de 10 ou 20 %. En décembre 1719, les actions de 250 livres s'échangent, dans la fameuse rue Quincampoix, à 18 000 livres. Mais, la quantité de métaux précieux devient insuffisante pour assurer la conversion des billets dont le montant est passé de 110 millions à 3 milliards de livres en un an. Les spéculateurs n'échangent plus leurs actions contre des actions de la Compagnie des Indes, mais contre des pièces d'or. Lorsque la demande de pièces devient trop importante, la conversion s'avère impossible et les billets sont déclarés inconvertibles. Mais il est trop tard : en octobre 1720, le cours de l'action de la Compagnie s'effondre à 200 livres. La crise qui suit le krach est sévère : les prix sont multipliés par trois en raison de la quantité de monnaie créée et l'on estime à plus de 500 000 le nombre d'actionnaires ruinés.

La Compagnie des Mers du Sud apparaît en 1711 et bénéficie du monopole du commerce britannique avec l'Amérique latine et les îles du Pacifique. La société s'engage à rembourser la dette de l'État anglais, à la place de la Banque d'Angleterre, grâce à l'aide de ministres qui reçoivent gratuitement des titres en guise de remerciements et à l'action de plusieurs parlementaires, en même temps administrateurs de la Compagnie, qui vantent

l'avenir rayonnant de la société et les bénéfices attendus. Chaque augmentation de capital de l'entreprise connaît un succès d'autant plus considérable que seule la libération de 1 ou 2 % est demandée. De nombreuses sociétés, plus ou moins fantaisistes, par exemple « pour une affaire dont l'objet social sera révélé en temps opportun »... sont créées avec le même succès. La fièvre de hausse dure trois ans et attire toutes les classes de la société. Les fondateurs de la Compagnie des mers du Sud ont compris que la spéculation va mal tourner et vendent leurs titres en réalisant des plus-values substantielles. L'éclatement de la bulle se produit le 8 septembre 1720 alors que le cours de l'action de la société est passé de 128 livres en janvier 1720 à 1 000 livres en août de la même année. La Compagnie est la première société touchée : le cours de l'action revient à 175 livres le 29 septembre et à 124 le 15 décembre. Les livres comptables de l'entreprise disparaissent, les hommes politiques qui ont encouragé la spéculation sont condamnés, certains se suicident. Le ministre de l'Échiquier démissionne. Bien que certaines banques soient touchées et ne puissent rembourser leurs dépôts, la Banque d'Angleterre sort indemne de l'affaire et va, alors, jouer un rôle crucial dans l'essor économique du pays. Ce qui ne sera pas le cas des banques françaises qui vont perdre, pour longtemps, après la déconfiture de Law, la confiance des citoyens.

Les krachs suivants s'inscrivent dans l'environnement de la révolution industrielle. En particulier, les promesses que laisse entrevoir l'avènement des nouveaux moyens de locomotion sont source d'une spéculation effrénée. En effet, de tout temps, les progrès des modes de transport font imaginer aux hommes les améliorations pour leur vie quotidienne qu'ils peuvent attendre de déplacements plus rapides et plus lointains. Le premier exemple d'une hausse des cours qui se termine mal provient des espoirs nés de la navigation maritime à vapeur : le nombre exagéré de sociétés créées, surtout en Angleterre et aux États-Unis, dans ce secteur ou dans des activités qui en dépendent, comme les exploitations minières, ne peut que s'achever par le krach de 1837. De même, la construction de canaux génère des espoirs que le coût exorbitant des travaux transforme fréquemment en catastrophe boursière. L'exemple emblématique en ce domaine est la so-

ciété du canal de Panama de Ferdinand de Lesseps qui se trouve à l'origine du krach de 1892 et à la révélation de scandales qui éclaboussent une grande partie de la classe politique française.

Mais c'est surtout la construction de lignes de chemins de fer qui, partout dans le monde, entraîne les crises boursières les plus sévères. Ainsi, en Angleterre, dès 1842, 66 sociétés de chemins de fer sont cotées. 630 seront introduites sur le marché au cours des cinq années suivantes ! La débâcle provient du fait que, une nouvelle fois, le capital libéré sur les actions émises est très faible. Lorsque les actionnaires se rendent compte que le coût des travaux est bien supérieur aux prévisions, ils refusent d'apporter le complément. La faillite de nombreuses sociétés est inévitable et la divulgation de pratiques illicites accélère le krach qui éclate en 1847. Aux États-Unis, la spéculation sur les sociétés de chemins de fer est à l'origine de trois krachs, en 1837, 1857 et 1873, qui se transforment en crise bancaire en raison de l'engagement des établissements de crédit dans des sociétés de ce secteur et, même, pour le dernier, en dépression économique.

En France, alors que les premières lignes sont financées par la Haute Banque, l'appel au marché débute en 1835. Mais, quatre ans plus tard, éclate le premier krach. La hausse reprend vite, cependant, en raison des espoirs placés dans ce nouveau moyen de transport et de la préférence donnée par l'État aux entreprises privées pour la constitution des réseaux. Mais le krach de 1847 en Angleterre se répercute immédiatement sur le marché parisien, les actionnaires anglais vendant en grande masse leurs titres français. Si le coup d'État du 2 décembre 1851 enclenche une nouvelle période généralisée de hausse des cours dont un doublement des titres des compagnies de chemins de fer entre 1851 et 1856, l'amélioration est de courte durée puisqu'un nouveau krach, intervient, concomitamment avec celui des États-Unis, en 1857 : les cours perdent 21 % jusqu'en 1859.

Par la suite, la combinaison des déboires des sociétés ferroviaires et des banques constitue la source des plus grands krachs. L'exemple le plus significatif est celui de 1882, en France, qui fait suite à la faillite de l'Union générale. Cette banque, installée

à Lyon, est très engagée sur les sociétés étrangères, plus particulièrement sur les compagnies de chemins de fer autrichiens. Ses augmentations de capital à faible libération connaissent un grand succès et le cours de ses actions passe de 750 francs en décembre 1879 à 3 095 francs le 9 janvier 1882. L'annonce de déconvenues en Autriche, en raison de conflits entre banques pour le financement du réseau ferroviaire austro-hongrois, est l'étincelle qui va conduire à l'effondrement des cours de toutes les sociétés cotées à Paris. La Banque de Lyon et de la Loire, avec laquelle l'Union générale est très liée, voit le cours de ses titres, libérés, eux aussi, pour moins d'un quart, chuter lourdement de 1 500 francs en décembre 1881 à 425 francs le 12 janvier 1882. La crise se généralise sous les coups de boutoir des spéculateurs qui jouent la baisse à découvert. Le 2 février, l'action de l'Union générale ne vaut plus que 450 francs et la banque suspend ses paiements avant d'être déclarée en faillite. Tous les titres cotés à Paris sont touchés les uns après les autres : la crise dure jusqu'en 1887 et le niveau des cours de 1881 n'est retrouvé qu'en 1913.

D'autres krachs apparaissent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dus à une exubérance sur les sociétés minières, d'abord de cuivre, en 1889, puis d'or en 1890 et 1895. Si ces crises boursières conduisent à la faillite de quelques banques célèbres, comme le Comptoir d'escompte en France et Baring en Angleterre, elles restent cantonnées aux pays dans lesquelles elles sont nées. Bien que plus graves, il en est de même des krachs de 1893 et de 1903 aux États-Unis, à l'origine de la disparition de près de 1 000 banques et de 17 000 autres entreprises. En revanche, la situation change avec les crises du début du XX<sup>e</sup> siècle, par exemple celui de 1907 dont l'origine est à nouveau la spéculation sur le cuivre et dont les conséquences se font sentir sur toutes les bourses du monde jusqu'au début de la première guerre mondiale. Mais, c'est surtout le krach de 1929 qui va être retenu comme le premier exemple d'une crise généralisée dont la cause ne peut être attribuée à une entreprise particulière, mais implique l'ensemble des sociétés de la cote.

### *Le krach généralisé de 1929*

Pendant une vingtaine d'années, les cours boursiers connaissent une hausse régulière. Comme la mémoire des financiers est de courte durée, les crises précédentes sont vite oubliées et la spéculation repart de plus belle, grâce à une économie florissante, donc à une épargne considérable. La hausse des cours est, d'abord, raisonnable : le *Dow Jones* est multiplié par 2,5 de 1924 à 1927, mais, fin décembre 1926, il n'atteint encore que le niveau de 1919. La hausse irrationnelle n'intervient qu'à partir de 1927, entretenue par au moins cinq éléments :

- les innovations technologiques, par exemple l'utilisation du premier poste émetteur de TSF ;
- une politique monétaire accommodante de la *Federal Reserve Bank* qui augmente ses taux lorsqu'elle constate que les liquidités qu'elle met sur le marché entretiennent la spéculation à *Wall Street* par l'intermédiaire d'achats à découvert ;
- le développement des « Investment Trusts », les organismes de placement collectif de l'époque, dont les actifs gérés sont multipliés par 11 entre janvier 1927 et octobre 1929 ;
- l'arrivée sur le marché d'épargnants modestes qui ne veulent pas laisser passer l'opportunité de s'enrichir rapidement ;
- les augmentations de capital des sociétés industrielles et commerciales.

Les prémices du krach apparaissent dès le printemps 1929, mais de nombreux banquiers rassurent les détenteurs d'actions en affirmant qu'ils fourniront les liquidités nécessaires en cas de besoin. Au cours de l'été, des rapports économiques pessimistes conduisent aux premiers véritables dégagements sur le marché. Trois évènements vont précipiter la chute : des lois en préparation pour augmenter les droits de douane aux États-Unis, le vote d'un impôt sur les carburants et, surtout, l'augmentation brutale et imprévue, par la Banque d'Angleterre, de son taux d'escompte de 5,5 à 6,5 %, à la suite de la faillite d'un établissement financier, spécialiste des placements des emprunts des municipalités anglaises, la maison Hatry, ce qui entraîne le retrait des fonds

européens de la bourse de New York. Les ventes à découvert se multiplient alors que les acheteurs ont de plus en plus de mal à trouver des liquidités pour se reporter.

Le samedi 19 octobre, les cours perdent entre 5 et 40 %. Les propos rassurants suspendent momentanément la chute jusqu'à ce que des informations filtrent dans la presse annonçant que les banques organisent le sauvetage du marché. La panique intervient lorsque les acheteurs de titres à crédit doivent répondre aux demandes d'augmentation de leur couverture. Le 29, plus de 16 millions de titres changent de main contre 4 millions habituellement et l'indice *Dow Jones* chute à 230 points, contre 298 deux jours plus tôt. La baisse dure jusqu'au 13 novembre et est enrayerée par le rachat de leurs titres par les grandes sociétés. Un tiers de la capitalisation boursière de *Wall Street* s'est envolé. La correction des cours se poursuit jusqu'en 1932 : le *Dow Jones* baisse de près de 90 % par rapport à son niveau le plus élevé, le cours de l'action de la *Radio Corporation of America* passe de 420 à 2,5 \$, celui de Goldman Sachs de 222,50 à 1,75 \$... Le nombre d'épargnants et de spéculateurs ruinés est le plus important de tous les krachs boursiers. Comme après toute crise de ce type, une réglementation plus stricte est instaurée avec, en particulier, la création de la SEC, la *Securities and Exchange Commission*.

La crise boursière va se répercuter dans tous les pays en raison de la nouvelle interdépendance des marchés financiers : par exemple, l'indice des actions français perd 25 % en 1930 et 65 % entre 1930 et 1936. Elle se transforme en crises bancaire et économique mondiales. En effet, les décisions prises par la banque centrale américaine ont entraîné des conséquences néfastes car elle a mal apprécié la situation et n'a pu empêcher l'amplification de la crise. Plutôt que d'apporter les liquidités dont les opérateurs ont besoin, elle mène, de manière trop tardive, une politique monétaire très restrictive. Ainsi, le stock de monnaie en circulation est réduit d'un tiers entre 1929 et 1933. De ce fait, les banques ont du mal à être remboursées des crédits qu'elles ont distribués et se retrouvent à la tête de grandes quantités de titres désormais dépréciés : 8 000 d'entre elles disparaissent au cours de ces quatre années. Les établissements de crédit de très nombreux pays

sont également touchés. Toutes les économies vont souffrir des effets du désastre boursier : entre juin 1929 et 1932, la production industrielle mondiale baisse de 35 %. En 1930, on dénombre 11 millions de chômeurs dans 33 pays.

### *Les krachs contemporains*

Si les crises boursières sont moins nombreuses après 1929 en raison des politiques protectionnistes adoptées par la plupart des pays et des moindres besoins de financement des entreprises en période de guerre, elles réapparaissent après 1945. Ainsi on en dénombre 10 aux États-Unis au cours des 40 ans qui suivent. Mais leurs conséquences économiques sont beaucoup moins importantes que celles de la catastrophe de 1929. Par la suite, la survenance de graves chutes des cours s'accélère, avec, à nouveau, des effets sur l'ensemble de l'économie mondiale. Deux d'entre elles nous semblent plus particulièrement intéressantes à analyser : les crises de 1987 et de l'an 2000.

#### *Le krach de 1987*

De toutes les crises boursières contemporaines, celle de 1987 est, sans doute, la plus proche, par ses causes, du krach de 1929. En effet, les deux périodes qui précèdent l'effondrement des cours se caractérisent par un avenir qui semble rayonnant mais qui est, en réalité, entretenu par une spéculation frénétique. Grâce à une baisse rapide à la fois des taux, de près de 15 % en 1981 à moins de 9 % en 1983, et de la hausse des prix qui passe de 10 % en 1981 à 3,6 % en 1985, la demande de crédits favorise la croissance de l'économie américaine. La bourse connaît un tel engouement que les investissements industriels sont sacrifiés au profit des placements financiers. Le début des fusions-acquisitions par endettement conduit nombre d'entreprises à lancer des emprunts. Les déséquilibres américains conduisent à une baisse du dollar de 40 % entre septembre 1985 et février 1987. Malgré la hausse des taux d'intérêt et la révélation d'affaires boursières délictueuses, la spéculation ne faiblit pas, encouragée par l'apparition de nouveaux produits financiers à effet de levier. Les

transactions à *Wall Street* sont 7 fois plus importantes en 1986 qu'en 1975, l'indice *Dow Jones* passe de 808 en juillet 1982 à 2 772 en août 1987, L'indice phare de Paris n'est pas en reste : durant la même période, il est multiplié par 3,8 dont une hausse de 53 % en 1986.

Le krach est inévitable. Il intervient le 19 octobre 1987, à la suite d'informations auxquelles, en temps normal, les épargnants prêteraient peu d'attention : les autorités allemandes souhaitent imposer plus fortement les plus-values boursières et augmentent les taux d'intérêt tandis que les autorités américaines veulent rendre plus difficile le lancement des offres publiques et sont supposées accepter une baisse du dollar comme mesure de rétorsion à la suite de la hausse des taux allemands. Le vendredi 16 octobre, la bourse de New York perd 4,6 %. Le lundi 19, le *Dow Jones* baisse de 22,6 %. Toutes les bourses de la planète sont atteintes : Londres et Paris abandonnent 11 %, comme Hong Kong, qui est fermée pour une semaine et s'écroule de 34 % le jour de sa réouverture.

Pour la première fois, des causes techniques accentuent la violence de la correction. D'abord, l'ampleur des transactions : le 19 octobre, 604 millions de titres changent de main à New York. Ensuite, la généralisation des programmes informatiques qui conduit les gros intervenants à prendre les mêmes décisions au même moment, disposant, désormais, des mêmes informations fournies en temps réel. Enfin, les marchés dérivés sur les indices boursiers dont le premier marché à terme est créé à Boston en février 1982 qui favorisent les opérations d'arbitrage des spéculateurs. En effet, en période de forte volatilité des cours, les appels de marge se multiplient, conduisant à des difficultés pour certains intervenants qui doivent liquider leurs positions.

L'onde de choc du krach va s'étaler sur plusieurs semaines : les trois bourses de New York, Londres et Paris perdent plus de 30 % jusqu'en décembre 1987. La chute aurait été plus sévère si les investisseurs institutionnels publics n'avaient pas acquis des titres et si de nombreuses sociétés n'avaient pas racheté leurs actions. Les programmes informatiques sont interdits et les marchés dérivés davantage encadrés. Les banques centrales, instruites par les erreurs commises en 1929, ont la sagesse de baisser

leurs taux d'intérêt et d'injecter les liquidités nécessaires, évitant la survenance d'une crise bancaire et économique. Un nouvel accès de faiblesse des bourses surgit en octobre 1989, mais d'une ampleur moindre.

### *Le krach de la Nouvelle Économie de l'an 2000*

Les crises financières de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle sont surtout bancaires et monétaires : spéculation sur les monnaies du Système monétaire européen en 1992, sur la monnaie mexicaine en 1994, sur les monnaies des pays d'Asie du Sud-Est en 1997. Les marchés boursiers sont, alors, peu touchés. Il n'en est pas de même du krach de l'an 2000.

Comme au temps de la découverte du Nouveau monde ou du développement des chemins de fer, l'apparition de la Nouvelle économie fait espérer une ère de croissance infinie. Les premiers résultats atteints par les sociétés du secteur des technologies de l'information, des médias et des télécommunications excitent l'imagination des acteurs boursiers qui misent sur des coûts de production et de distribution particulièrement faibles, même s'ils savent que le traitement de cette information va nécessiter des coûts de recherche, des investissements et des dépenses de marketing très élevés. La révolution Internet est présentée comme une source de progrès considérable pour les entreprises et les ménages, avec une croissance de la productivité, des débouchés planétaires, donc des profits élevés, des regroupements de sociétés, source de plus-values boursières.

Des marchés sont créés, totalement dédiés à la cotation des titres des sociétés de la Nouvelle économie. L'exemple le plus emblématique est le *Nasdaq*, ouvert le 8 février 1971, lui-même totalement informatisé. Les entreprises qui le rejoignent dès le premier jour, comme Intel, l'un des symboles des nouvelles technologies de l'information, cherchent à lever les capitaux dont elles ont besoin et que leur jeunesse ne leur permette pas d'obtenir sur les marchés traditionnels. Le succès de cette nouvelle bourse est immédiat et ne cesse de s'accélérer : en mars 2000, le *Nasdaq* est devenu le second marché financier mondial avec plus de

6 000 sociétés cotées et une capitalisation de 5 000 milliards de dollars. Sur son modèle, et pour attirer des sociétés nationales, de nombreuses bourses ouvrent un compartiment réservé à la Nouvelle économie, par exemple le Nouveau Marché de Paris, créé en février 1996.

L'essor de ces nouveaux marchés financiers est encouragé par la croissance économique de nombreux pays. Les entreprises de haute technologie n'ont, donc, aucun mal à trouver les capitaux qu'elles recherchent : il suffit d'affubler le nom d'une société de l'appellation *.com* pour obtenir immédiatement le financement demandé. Le succès boursier est rapide, sans doute trop. Par exemple, l'action *Yahoo* est introduite sur le *Nasdaq* le 17 avril 1996 à 13 \$ et monte, dans la journée, jusqu'à 42,5 \$. En 1998, la capitalisation boursière de la société atteint 7 milliards \$ alors que son chiffre d'affaires est inférieur à 70 millions \$ ! En 1999, la société acquiert pour 5,7 milliards \$ *Broadcast.com* qui réalise un chiffre d'affaires de 18 millions \$ : avec un cours de son titre de 222 \$, *Yahoo* vaut alors 37 milliards \$.

Cette société présente toutes les caractéristiques communes à la plupart de ses collègues de la Nouvelle économie : les épargnants doivent lui faire confiance sur une longue période ; travaillant sur du virtuel, elle ne dispose pas de garanties physiques ; son évaluation est complexe et ne répond pas aux critères d'appréciation habituels en ce domaine ; sa capitalisation boursière repose sur des anticipations démesurées ; sa croissance se fait par des lancements d'offres publiques d'échanges, donc par augmentation de capital, à des prix exorbitants et sans sortie de trésorerie qu'elle n'a d'ailleurs pas.

La spéculation sur les firmes de la Nouvelle économie est source de l'une des hausses les plus fortes et les plus rapides de l'histoire boursière : l'indice *Nasdaq* est multiplié par plus de 15 entre 1990 et mars 2000, l'action *e.Bay* s'appréciant de 1 240 %. Les introductions en bourse connaissent des succès considérables : il n'est pas rare que la demande de titres représente plus de 50 fois l'offre. Les marchés traditionnels suivent la progression des nouveaux marchés, avec des annonces qui font rêver : certains prévoient le *Dow Jones* à 36 000 points !

Le krach approche. La baisse est dans un premier temps progressive. Dès 1998, des sociétés préviennent qu'elles n'atteindront pas les résultats annoncés. Les mises en garde des analystes financiers se multiplient et des signes plus inquiétants apparaissent à partir de janvier 2000, d'autant que la Fed, souhaitant prémunir les États-Unis d'une hausse des prix, augmente ses taux d'intérêt, ce qui pèse sur l'endettement des start ups et sur les appels de couverture plus importants demandés par les banques.

Le krach éclate véritablement en avril 2000, en raison de la survenance de deux événements précis : les déboires judiciaires de l'entreprise Microsoft, menacée de démantèlement et dont les actions perdent 16 % en deux jours et l'annonce d'une hausse des prix aux États-Unis supérieure aux prévisions et qui laisse penser à une nouvelle hausse des taux d'intérêt. Les organismes de placement collectif américains sortent du marché. Le 4 avril, 2,8 milliards de titres sont échangés sur le Nasdaq qui perd 27 % entre mi-mars et mi-avril. Malgré quelques rebonds, il aura perdu 50 % à la veille des attentats du 11 septembre 2001 et jusqu'à 78 % un mois plus tard.

Les conséquences de ce krach sont importantes. D'abord au plan boursier tous les marchés sont pris dans la tourmente. Ainsi, le *Dow Jones* perd près de 38 % entre sa valeur maximum de janvier 2000 et sa valeur minimum d'octobre 2002, le CAC 40 passe de 6 922 points le 4 septembre 2000 à 2 400 en mars 2003. Ensuite au plan économique : beaucoup d'entreprises du secteur de la haute technologie, aussi bien de petite taille, dans des niches qui se révèlent non rentables, que des sociétés cotées qui ne trouvent plus les financements nécessaires, tombent en faillite. Heureusement, une nouvelle fois, alors que la consommation et l'investissement connaissent un tassement sensible conduisant à une récession aux États-Unis pendant les trois premiers trimestres de 2001, les mesures prises par les banques centrales évitent une trop grave contagion à l'économie : la Fed américaine baisse à onze reprises ses taux en un an, à partir de janvier 2001 et fournit les liquidités nécessaires. La croissance repart aux États-Unis de manière forte dès le premier trimestre 2002. Les marchés boursiers ont du mal à se reprendre car, outre les attentats du

11 septembre, la révélation de malversations intervenues pendant la période de spéculation, comme les scandales Enron et World-com, marque les esprits.

Les décisions alors appliquées n'empêchent pas le krach des subprimes, dernier avatar des marchés financiers, avant que d'autres ne se produisent...

Le rôle des banques dans le système financier est primordial. Elles assurent la circulation de la monnaie, facilitent les échanges et jouent un rôle clé dans la stabilité financière. Les banques collectent les dépôts des particuliers et des entreprises, et les prêtent à ceux qui en ont besoin. Elles sont également responsables de la création de monnaie et de la gestion des risques.

En France, le secteur bancaire est régulé par la Banque de France et le Comité de Régulation Bancaire. Les banques doivent respecter des normes strictes en matière de solvabilité et de gestion des risques. Le développement des services bancaires en ligne a permis de rendre les services plus accessibles et plus rapides pour les clients.

Les banques jouent également un rôle important dans le financement de l'économie. Elles fournissent des crédits aux entreprises pour leur développement et aux particuliers pour leur consommation. Elles sont donc un acteur essentiel de la croissance économique et de l'emploi.

Malgré les défis posés par la mondialisation et les crises financières, le secteur bancaire continue d'évoluer et de s'adapter. Les banques doivent rester innovantes et transparentes pour maintenir la confiance des clients et assurer la stabilité du système financier.

**DES MAISONS DE BANQUE FAMILIALES  
AU C.I.N. :  
LE CRÉDIT EN NORMANDIE  
DE LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE À 1935**

Jean-Pierre CHALINE

*Professeur émérite à l'Université de Paris-Sorbonne*

L'INDUSTRIE, LE COMMERCE, pour ne pas parler d'une agriculture autre que de subsistance, ne peuvent se développer sans moyens de crédit. Sans même évoquer ici les capitaux indispensables à la création d'entreprises qui, longtemps dans notre région, relevèrent plutôt de l'autofinancement sur des bases de départ modestes, le mouvement des affaires génère automatiquement une masse d'effets de commerce dont l'escompte nécessite des établissements adéquats. Aussi une province comme la Normandie, marquée par une croissance économique précoce notamment autour du travail du coton, allait-elle très tôt ressentir le besoin d'équipements de ce genre.

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle pourtant, ce type d'activité ne s'individualise guère, mêlé en général à d'autres opérations commerciales. De grands négociants comme les Le Gendre ou surtout les Le Couteux, partagés entre Rouen et Paris, se font aussi banquiers ; et l'on sait que c'est un des membres de cette dernière famille, Jean Barthélemy Le Couteux de Canteleu, qui sera en 1800 un des co-fondateurs de la Banque de France et qui, nommé régent, en sera le premier président. Au Havre, les grands noms du négoce colonial d'avant la Révolution, les Foache, les Bégouën Demeaux, associent à l'occasion le prêt aux assurances maritimes et à l'armement des navires. Bien des propriétaires fonciers enfin,

ou encore des notaires, pratiqueront durablement des avances de fonds contre un substantiel intérêt. Et tout lecteur garde en mémoire la place de l'usurier dans l'œuvre d'un Balzac, de même, très précisément, que dans le roman *Madame Bovary*, inspiré par l'histoire réelle d'une surendettée. Sait-on d'ailleurs que dans la succession du « bon Docteur Flaubert » père de l'écrivain, mort en 1846, se trouvent consignées de multiples petites créances, quelque peu troublantes, sur des particuliers ? C'est que le problème du crédit était loin encore, à l'époque, d'être pleinement résolu.

En 1789, l'*Almanach de Normandie*, source précieuse comme son successeur l'*Annuaire de Rouen*, ne pouvait citer que trois banques proprement dites dans la capitale régionale. Mais dix ans plus tard, sous le Directoire, on en dénombre douze, l'effectif culminant à vingt-sept en 1830 et restant encore de dix-sept à la veille de 1848. Cette multiplication correspond, chronologiquement, au « décollage » industriel de la région et à ce moment où, selon la jolie formule d'un témoin, Eugène Noël, « les filatures sortaient de terre comme morilles au printemps ». Jointe cependant à un rapide renouvellement des banquiers en cause, elle suggère la fragilité de trop petites maisons de crédit. Seules, en fait, quelques-unes se révéleront durables, comme cette maison Niel, créée sous la Restauration et qui se perpétue jusqu'à La Belle Époque, alors sous la raison sociale Boulen, Bidault et Cie, mais toujours commanditée par la famille fondatrice.

Au Havre, en pleine reprise portuaire avec le retour à la paix en 1815, on compte seulement trois petites banques locales en 1820, et une dizaine vers 1840. C'est qu'en fait les plus grosses maisons d'armement ou d'importation de cotons et cafés trouvent leur appui ailleurs : dans la haute finance parisienne, chez les Worms, Delessert, Hottinguer ou Rothschild qui, pariant sur l'essor de la « Porte océane » et du grand négoce avec l'Amérique, ont ici des succursales ou des commandites. Elbeuf, prospère cité drapière, et les ports de Dieppe ou Fécamp voient naître aussi quelques établissements de crédit, telle dans cette dernière ville la banque Legros, ouverte en 1845 et appelée à une longue carrière. À Caen, alors cité surtout rentière et administrative mais entourée de riches campagnes à l'industrie diffuse, une banque

Guilbert est attestée depuis le Premier Empire. Installée dans l'hôtel d'Héricy, rue de Bernières, elle restera aux mains de la famille fondatrice jusqu'à La Belle Époque où elle passe à un associé, Louis Asselin. Elle a pour rivale une banque Bellamy, qui gardera ce nom plus longtemps encore.

Cet équipement bancaire à base purement familiale inspirait confiance aux Normands mais ne pouvait rendre que des services limités. Aussi les besoins grandissants de liquidités et de réescompte du papier de commerce allaient-ils susciter parallèlement la création de grands établissements capables de suppléer une Banque de France pas encore implantée en province. Naît ainsi en 1817 – après une première tentative dès 1798 – une « Banque de Rouen », première des neuf « banques départementales » créées successivement à cette époque avec autorisation officielle. C'est une société anonyme dont le capital, porté progressivement de un à trois millions de francs, est souscrit pour l'essentiel sur place, même si par la suite les Rothschild s'y intéresseront en acquérant 110 actions de 1 000 francs. Elle pratiquera tout spécialement le réescompte des effets de commerce et aura droit d'émettre ses propres billets de banque, mais seulement sous forme de grosses coupures de 250 francs ayant cours légal uniquement dans la région. Un établissement similaire est fondé au Havre en 1837 avec un capital d'emblée plus ambitieux de quatre millions de francs, fourni par les principaux négociants de la place tels les Ancel, Bonnafé, Perquer, etc. Caen, économiquement moins dynamique, se verra quant à elle dotée en 1841 d'une succursale de la Banque de France elle-même, dans le cadre d'une politique nouvelle de l'établissement central appelée à se généraliser plus tard.

Notons cependant certaine insatisfaction devant la pratique malthusienne de ces banques départementales, accusées fréquemment – en particulier par l'influent *Journal de Rouen* – de n'admettre au réescompte que des « valeurs dorées » sans risques (à « trois signatures au moins réputées solvables », précisait les statuts de la Banque de Rouen) et de songer plus aux copieux dividendes de leurs actionnaires qu'aux besoins accrus du marché régional. C'est cette aspiration à un crédit plus large, plus facile, soutenue par l'ex-banquier Laffitte élu à Rouen comme député

d'opposition et développée par un saint-simonisme alors très à la mode, qui incite certains hommes d'affaires aventureux à ouvrir des établissements privés, la Banque Durand-Delaplanche à Rouen, la Banque commerciale Dubois au Havre, prétendant répondre à cette demande grâce à l'émission de leurs propres billets : une tentative que les autorités ne pouvaient évidemment admettre et qui entraîne des poursuites.

La situation en restait là quand un événement imprévu, économiquement désastreux, vint paradoxalement offrir une occasion de rebattre les cartes. L'année 1848 en effet, doublant d'une révolution politique une crise économique ouverte en 1846 et très dévastatrice en Normandie, devait voir sombrer bon nombre des établissements de crédit locaux, à commencer par les deux banques départementales. Dès la première annonce des barricades parisiennes, les déposants se ruent à leurs guichets pour se faire rembourser en or, selon le principe jusque là en vigueur de libre convertibilité, des billets qu'ils craignent bientôt sans valeur. Comme l'émission en dépasse largement la contrepartie en louis ou lingots, la faillite est imminente. On cesse le remboursement, accroissant encore la panique. Finalement, une issue honorable sera trouvée avec l'absorption des deux établissements normands par une Banque de France jouissant désormais d'un total monopole d'émission et dont ils ne seront plus localement que les succursales.

Devant la désorganisation du crédit qui fait s'accumuler le papier commercial en souffrance, le gouvernement provisoire de 1848 décide l'ouverture de comptoirs nationaux d'escompte, organismes placés sous la direction de notables locaux susceptibles d'inspirer confiance et bénéficiant exceptionnellement d'une garantie de l'État. On en crée ainsi à Rouen, au Havre, à Caen mais aussi dans de plus petits centres économiques comme Elbeuf, Louviers, Vire, Granville ou même Condé-sur-Noireau. Conçus comme un palliatif provisoire dans une France où l'intervention de l'État n'était pas de mise en ce domaine, ces comptoirs nationaux vont se voir en fait prorogés au-delà de la crise et souvent prolongés sous la forme d'un établissement privé, avec il est vrai des fortunes diverses. À Bayeux, à Saint-Lô, c'est la faillite dès

les années 1860. À Vire au contraire, un sieur Asse puis son fils en assurent le succès jusqu'en 1896, date à laquelle le comptoir est repris par Leherpeur et Vincent, associés qui vont le faire prospérer en créant maintes agences ou succursales dans le département de la Manche.

La plus belle réussite est celle du Comptoir d'escompte de Rouen. Confié en 1848 à Théodore Le Picard, un ancien négociant très honorablement connu, lui et sa famille, dans le monde rouennais des affaires, il avait non seulement répondu aux besoins de l'heure mais, mieux encore, réussi à dégager un bénéfice en fin d'exercice. Une si bonne gestion justifiait qu'on en gardât l'auteur. Le comptoir national est ainsi d'abord prorogé jusqu'en 1854, puis transformé en banque privée, en conservant le même siège social – le prestigieux hôtel de Bourgtheroulde – et naturellement le même directeur, celui-ci apportant une bonne partie du capital limité prudemment au départ à deux millions de francs. À la mort de Théodore Le Picard en 1856, deux de ses fils, Ernest et Jules prennent tout naturellement sa suite, le second en particulier, personnalité étonnante d'infirmes en chaise roulante, se révélant vraiment l'âme de la maison. Leur gestion rigoureuse permet au Comptoir de surmonter sans trop de dommages la terrible « crise cotonnière » des années 1860, puis la longue dépression de la fin du siècle. De même résistent-ils fort bien à la concurrence nouvelle des grands « bazars de crédit » parisiens qui, tel le Crédit Lyonnais en 1881, implantent des succursales à Rouen. C'est qu'avec des bilans toujours nettement bénéficiaires et des dividendes annuels qui atteignent 14 %, le Comptoir d'escompte garde et la confiance du public et la clientèle des plus grosses entreprises locales : les grands noms de l'industrie textile comme les établissements Pouyer-Quertier, Badin, Fromage, les principaux commissionnaires en cotons tel Le Verdier, le négoce portuaire avec les Depeaux.

Source précieuse car toujours bien informée, les rapports d'inspection de la Banque de France ne tarissent pas d'éloges sur cette « bonne et sage maison », « première maison de banque de Rouen à tous les points de vue ». Détail intéressant, dans une profession qu'on ramène un peu trop souvent à une dualité « banque

protestante »/« banque juive », les Le Picard, comme d'ailleurs avant eux les Le Couteulx, incarnent une banque catholique. Très pieuse même, leur famille – faut-il y voir quelque remords devant un profit purement financier ? – apparaît pénétrée de l'idée d'un devoir social des riches : elle donne généreusement aux œuvres, elle crée à ses frais une école libre, elle contribue très largement à la reconstruction, en style néo-roman, de l'église Saint-Paul toute proche de sa résidence (l'ancien bâtiment thermal des « Eaux de Rouen » en bord de Seine) où toute la fratrie mène une vie austère et presque monacale.

Cet établissement on ne peut plus familial contraste singulièrement avec ce qu'on observe au Havre à la même époque. Ici, un mouvement d'affaires plus considérable (et plus spéculatif) oblige à réunir les capitaux de plusieurs grands négociants, tels les Courant, les Masquelier, les Quesnel, mais aussi d'importantes maisons parisiennes ou encore suisses qui ont des intérêts sur la place. Ainsi se constitue sous le Second Empire un « Crédit havrais » au fonds social de 8 puis bientôt 12 millions de francs – soit quatre puis six fois plus qu'au Comptoir rouennais –, auxiliaire indispensable du marché à terme des cotons ou cafés qui s'organise progressivement dans ce second port de France.

À Rouen, où après son frère Ernest en 1897, Jules Le Picard décède en 1913, laissant un Comptoir d'escompte on ne peut plus prospère, des neveux Le Picard ou Rothiacob prennent aussitôt la direction. Le port connaît alors un renouveau exceptionnel que les années de la Grande Guerre vont accroître encore, le poussant au premier rang français. Pour faire face à ces opportunités, on porte le capital du Comptoir à neuf millions dès 1913, et on le triplera en 1920. Au terme des « années folles », les bénéfices sont tels qu'en 1928 on peut distribuer un dividende de 27 % aux actionnaires. De quoi sans doute faire tourner la tête à la quatrième génération arrivant alors aux commandes, qui élève le fonds social à 50 millions de francs et croit pouvoir passer outre à la sacro-sainte interdiction, dans les statuts du Comptoir, de toute participation directe à des entreprises industrielles ou commerciales.

Le même enivrement spéculatif s'observe à Caen, où les deux séculaires banques familiales s'unissent en une Société normande de banque et de dépôts dont le capital nouveau – cinq millions de francs – ne correspond guère que pour 1/10<sup>e</sup> aux apports des deux vieilles maisons, le reste étant principalement souscrit par un organisme extérieur, la Société nancéienne de crédit, elle-même dans l'orbite d'un grand établissement d'envergure nationale, le Crédit industriel et commercial (C.I.C.) fondé en 1859 et qui avait opté pour de telles prises de participation en province. C'est la même euphorie financière à Fécamp, revivifié par la Bénédictine, où la traditionnelle banque Legros devient le Crédit fécaminois ; à Vire où l'ancienne maison Leherpeur se mue en Comptoir d'escompte de l'Ouest, bientôt société anonyme au capital de 20 millions de francs, rayonnant sur tout le bocage normand. Au Havre enfin, le Crédit havrais se lance dans des investissements industriels quelque peu aventureux. Chaque fois, l'augmentation de capital est l'occasion d'une prise de contrôle plus ou moins forte par de grands établissements étrangers à la Normandie, en particulier par le C.I.C. qui va ainsi peu à peu satelliser les banques régionales au sein d'un vaste réseau d'établissements gardant un fonctionnement autonome mais qu'une gestion rationnelle incite à regrouper.

C'est ainsi que sous son égide, la Société normande de banque et de dépôts, le Comptoir de l'Ouest et le Crédit havrais, affaiblis par les retombées de la crise économique mondiale, fusionnent en 1932 en un « Crédit industriel de Normandie » au capital de 40 millions largement détenu par le C.I.C., qui contrôle également en sous-main le Crédit fécaminois. Ne reste plus que le Comptoir d'escompte de Rouen, apparemment encore solide. Or les effets de la crise surviennent juste au moment où, grisés par une longue et insolente prospérité, ses dirigeants oublient leur traditionnelle prudence. Des prêts inconsidérés consentis à un parent, commissionnaire en cotons, qui fait alors faillite creusent un déficit énorme de 12 millions de F qui éponge toutes les réserves prudemment accumulées par les prédécesseurs, entraîne une forte réduction du capital et amène à solliciter, pour le reconstituer, l'aide du C.I.C. Désormais sous sa tutelle, le Comptoir d'escompte de Rouen finit par accepter la fusion qui s'impose,

en 1935, dans un Crédit industriel de Normandie définitivement élargi. Il y apporte son réseau d'agences et son siège historique, le prestigieux hôtel de Bourgtheroulde qui, pour quelque sept décennies, abritera les services du C.I.N.

Un grand établissement normand vient ainsi de naître, à l'échelle des cinq départements de l'ancienne province ; mais c'en est fini du temps des banques familiales qui pendant près d'un siècle et demi avaient, souvent avec succès, apporté leurs services à l'économie régionale.

### Sources et bibliographie

Cette étude repose principalement sur les archives du Crédit Industriel de Normandie, qui comportent divers documents statutaires ou comptables relatifs aux établissements antérieurs absorbés.

Pour plus de détails sur ces banques, voir l'ouvrage largement illustré *Le Crédit industriel de Normandie*, par Jean-Pierre CHALINE et Hubert BONIN, Rouen 1996 ; l'article de J.-P. CHALINE « L'évolution d'une place financière, Rouen du Directoire à la seconde guerre mondiale », *Études Normandes*, 2-1980.

Sur les familles de banquiers, voir J.-P. CHALINE, *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, FNSP, 1982, et du même, *Les dynasties normandes*, Paris, Perrin, 2009.

## DU SECOURS MUTUEL À LA CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE

Yannick MAREC

*Professeur d'Histoire Contemporaine  
Université de Rouen*

**E**N GUISE DE TRANSITION avec la contribution précédente de Jean-Pierre Chaline sur le CIN on peut évoquer rapidement le rachat du CIC auquel était rattaché le CIN, par le Groupe Caisse d'Épargne à la fin des années 1990. L'appétit de l'Écureuil a alors provoqué les plus vives critiques de la part du monde bancaire, d'autant plus que le groupe Caisse d'épargne s'était fortement restructuré au début des années 1990 avec notamment la création en 1991-1992 des établissements de Basse-Normandie et de Haute-Normandie. Cela a contribué au dynamisme des caisses d'épargne lesquelles devaient d'ailleurs poursuivre leur politique de regroupement qui a ainsi abouti à la création, le 2 juin 2008, de la Caisse d'Épargne Normandie.

L'évocation de la tentative de rachat du CIC qui devait finalement être reprise par le Crédit mutuel en 1997/1998 n'est donc pas simplement anecdotique.

Elle illustre en quelque sorte les profondes transformations intervenues dans le fonctionnement et l'organisation des caisses d'épargne depuis leur création au début du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'elles avaient pour principale mission la diffusion du livret d'épargne dont les fonds devaient originellement servir à l'achat de rentes avant qu'ils soient versés au Trésor (1829) puis à la Caisse des dépôts et consignations (1837). Depuis, l'institution a considérablement diversifié ses activités pour se rapprocher de plus en plus du monde bancaire coopératif et mutualiste, ce qui contribue encore à lui donner une singularité dans le monde bancaire actuel. De ce point de vue, le récent rapprochement avec les

banques populaires, pour former le groupe BPCE, accentue une évolution préparée en fait depuis plusieurs décennies<sup>1</sup>.

L'une des conséquences a aussi été une certaine normalisation du fonctionnement des caisses d'épargne dont la fin du monopole de la diffusion du Livret A depuis 2009 (monopole en fait partagé avec la Poste et le Crédit Mutuel) est sans doute la manifestation la plus éclatante. Cette disparition du monopole réclamée depuis longtemps par l'Association Française des banques s'est aussi effectuée dans le cadre de la construction européenne, ce qui indique que l'histoire des caisses d'épargne ne peut être dissociée de l'environnement économique, social et politique voire culturel, si l'on envisage le processus de bancarisation de la société dans la longue durée.

Cela rend d'autant plus complexe la tentative d'effectuer une sorte de panorama de l'évolution des caisses d'épargne en Normandie qui se ferait « du Secours mutuel à la Caisse d'Épargne Normandie » pour reprendre le titre de la contribution.

Il peut d'ailleurs exister un certain paradoxe à vouloir rapprocher le secours mutuel, conçu principalement comme une forme d'épargne collective avec les finalités des caisses d'épargne qui s'inscrivent, surtout au début de l'institution, dans le cadre de la prévoyance individuelle.

Autre difficulté, celle qui consiste à envisager l'ensemble de l'histoire des caisses d'épargne de Normandie. Il existe en effet actuellement un déséquilibre historiographique en ce qui concerne l'histoire de l'institution dans les deux régions qui, pour l'heure, ne sont pas encore réunifiées. Ainsi à l'occasion de la création de la Caisse d'Épargne de Haute-Normandie, et donc de la fusion au début des années 1990 des différentes caisses d'épargne de l'Eure et de la Seine-Maritime, un ouvrage collectif a été publié, *175 ans ... La Caisse d'Épargne en Haute-Normandie*<sup>2</sup>.

- 1 Pour un historique général du groupe Caisse d'Épargne voir l'ouvrage *60 ans de construction du Groupe Caisse d'Épargne. Une histoire pour demain* (sous la direction de Jean-Louis Hébert, coordination du projet Jean Boreinstein, rédaction Laure de Llamby). Paris, Association pour l'Histoire du groupe Caisse d'Épargne, 2006, 421 p. (avec un DVD et un CDROM).
- 2 *175 ans... La Caisse d'Épargne en Haute-Normandie. Des origines à nos jours 1820-1995*, Rouen, Caisse d'Épargne de Haute-Normandie, 1995, 317 p. Ouvrage coordonné par Guy Cochenec et Yannick Marec. Pour une mise en perspective de l'initiative qui fut à l'origine de l'ouvrage, voir

À notre connaissance il n'existe pas de travaux équivalents ayant fait l'objet d'une publication d'ensemble pour la Basse-Normandie. Nous ne pourrions donc évoquer la situation bas-normande que de manière ponctuelle en nous appuyant sur des recherches effectuées dans quelques annuaires statistiques.

Cette contribution sera organisée autour de trois thèmes principaux.

Dans une première séquence il s'agira d'évoquer le rôle des caisses d'épargne comme moyen d'apprentissage de la prévoyance individuelle.

Dans une seconde partie, nous envisagerons la question de la concurrence ou de la complémentarité entre cette forme de prévoyance et celle développée par les sociétés de secours mutuels.

Enfin nous nous attacherons plus précisément à décrire l'évolution de l'organisation des caisses d'épargne en Normandie et plus particulièrement au processus de regroupement réalisé à partir des années 1970 et surtout 1980. Cela devait mener les caisses d'épargne à adopter le statut coopératif et mutualiste et donc à rejoindre le secteur de l'économie sociale.

## **LES CAISSES D'ÉPARGNE OU L'APPRENTISSAGE DE LA PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE**

Nous ne reviendrons pas ici sur l'origine de la création des caisses d'épargne en France, le premier établissement créé étant celui de Paris fondé en 1818. Leur apparition s'inscrit dans un courant philanthropique mettant au premier plan le concept de prévoyance qui vise à contrôler les aléas de la vie par le biais de l'épargne. Celle-ci semble aussi un excellent moyen d'intégration des individus au système économique d'autant plus qu'elle exige une conduite morale positive bannissant les excès et les vices<sup>3</sup>.

---

Y. MAREC, *Vers une République sociale ? Un itinéraire d'historien*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, en particulier le chapitre 16 « Autour des Archives de la Caisse d'Épargne de Haute-Normandie. Regard rétrospectif sur une initiative identitaire du milieu des années 1990 », p. 371-385.

3 Pour une approche générale de l'histoire des caisses d'épargne voir C. CHRISTEN-LÉCUYER, *Histoire sociale et culturelle des Caisses d'Épargne en Fran-*

L'épargne individuelle doit donc être encouragée dès le plus jeune âge non seulement comme moyen de combattre les aléas de l'existence mais aussi pour permettre une sorte de bonheur commun qui prend rapidement la forme de la défense d'un certain ordre économique et social. En apprenant aux milieux populaires et particulièrement aux ouvriers les vertus de l'économie, on pouvait espérer améliorer leur sort mais aussi annihiler chez eux toute idée de revendication sociale et politique.



Assiette de propagande en faveur de l'épargne  
(Collection Daniel Bons).

Les caisses d'épargne apparaissent donc comme d'excellents vecteurs de la promotion de la prévoyance individuelle, d'autant plus efficaces qu'elles participent à un processus général d'ac-

*ce 1818-1881* (préface de André Gueslin), Paris, Economica, 2004, 694 p. ; S. DE CONNINCK, *Banquiers et philanthropes. la famille Delessert (1735-1868) aux origines des Caisses d'épargne françaises* (préface de Charles Milhaud), Paris, Economica, 2000, 197 p. ; J.-P. THIOLON, *Les Caisses d'Épargne*, Paris, Berger-Levrault, 1971, 240 p. ; C.-A. MICHELET, *Les placements des épargnants français de 1815 à nos jours*, Presses Universitaires de France, 1968, 374 p. ; D. DUET, *Le Caisses d'épargne françaises et leur activité. Tradition ou évolution (1818-1981) ?* Paris, les Éditions de l'Épargne, 1983, 753 p. ; L. DE LLAMBY, *Les métamorphoses de l'épargne*, Paris, Gallimard, 2003, 127 p.

culturation monétaire qui se développe particulièrement dans les cités du négoce et de l'industrie<sup>4</sup>.

Significativement, en Seine-Inférieure la première caisse d'épargne est créée à Rouen en 1820 à l'initiative d'un groupe de notables et de Jacques Reiset, Receveur Général des finances du département et l'un des premiers directeurs, entendez administrateurs, de la Caisse d'Épargne de Paris. L'établissement rouennais est le quatrième en France après ceux de Paris, Bordeaux et Metz. Ensuite le Havre ouvre une caisse dès 1822 sous l'impulsion décisive de la Chambre de Commerce. Il faut attendre 1834 pour voir la création de la Caisse d'Épargne de Louviers, c'est-à-dire la même année que celle de Cherbourg. Dans les années suivantes les créations se multiplient. Les 18 caisses de Haute-Normandie sont fondées entre 1818 et 1863 tandis que les 28 établissements de Basse-Normandie s'échelonnent de 1834 à 1880 (voir les tableaux annexés).



Quelques hôtels de Caisses d'Épargne : Rouen  
(tiré de *175 ans... La Caisse d'Épargne en Haute-Normandie...*, *op. cit.*).

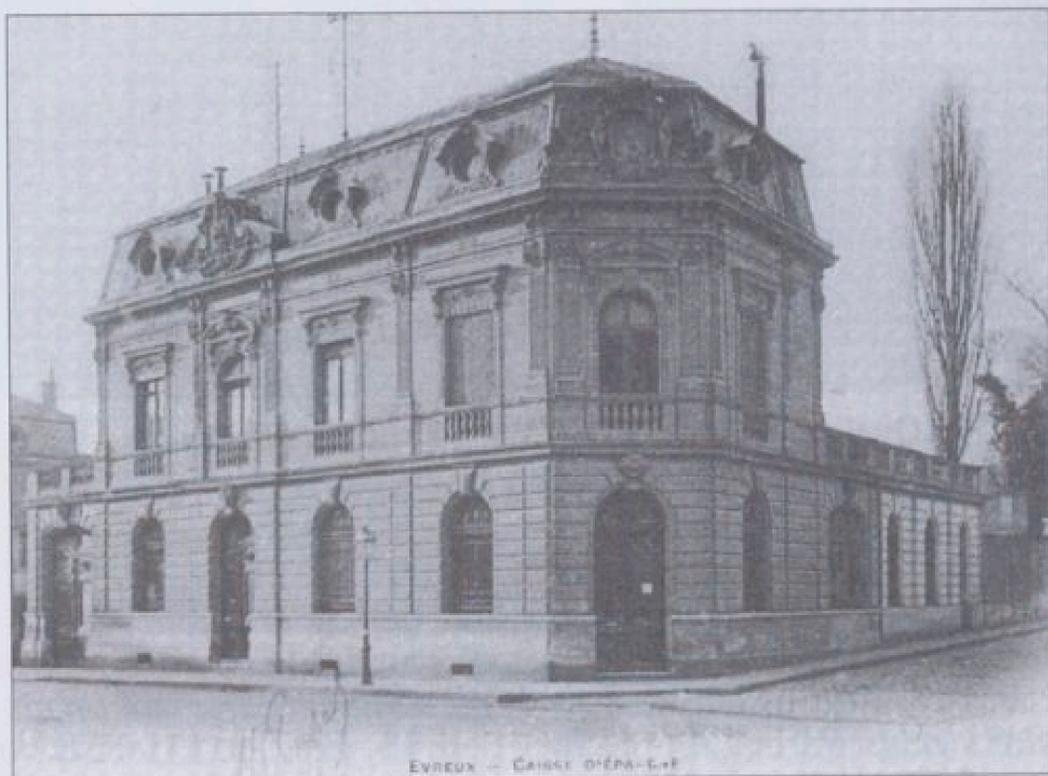
4 B. LEPETIT « Réseau urbain et diffusion de l'innovation dans la France préindustrielle : la création des caisses d'épargne 1818-1848 » dans B. LEPETIT et J. HOOK (sous la direction de), *La ville et l'innovation en Europe XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1987, p. 131-157. Voir aussi dans le même ouvrage J. WYSOCKI, « La fondation de caisses d'épargne communales dans les villes allemandes au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 159-174.



Le Havre.



Fécamp.



Évreux.

Il existe cependant des remises en cause du principe même des caisses d'épargne. Ainsi dans son ouvrage *Salaires* publié en 1847 Karl Marx écrit que « ce que l'on voudrait, c'est que l'ouvrier se change lui-même en machine à calculer bourgeoise, qu'il érige la ladrerie en système et qu'il donne à la mesquinerie un caractère immuable, conservateur ». Il avançait d'autres arguments selon lesquels ces établissements ne profitaient réellement qu'aux capitalistes<sup>5</sup>.

On trouve un écho de ces critiques radicales notamment dans des textes de Jules Guesde, publiés dans le *Salariat, organe ouvrier normand*, un hebdomadaire libertaire et guesdiste qui parut à Rouen à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans un article publié en mai 1890 intitulé « L'épargne et ses caisses » il s'en prend explicitement aux caisses d'épargne, en s'appuyant notamment sur l'exemple de la crise de 1848 durant laquelle de nombreux petits déposants furent floués par les décisions du gouvernement provisoire. Selon lui, en définitive, l'épargne des travailleurs ne libère que les maîtres<sup>6</sup> (*Le Salariat, caricature cf. page suivante*)).

D'autres critiques peuvent être plus inattendues. Ainsi dans son *Dictionnaire des idées reçues* Flaubert assimile la Caisse d'Épargne à une « occasion de vol pour les domestiques ». Cette appréciation négative est d'ailleurs évoquée par J.A. de Lérue, un chef de division à la préfecture de la Seine-Inférieure, auteur d'un ouvrage *Maîtres et domestiques* publié à Rouen en 1862<sup>7</sup>. Il s'y montre néanmoins favorable aux caisses d'épargne. On peut supposer que l'afflux des domestiques dans l'institution de pré-

5 Karl MARX, *Œuvres, Économie II, Salaires*, Paris, Gallimard (La Pléiade), 1968, p. 157-158. Édition établie par Maximilien Rubel.

6 J. GUESDE, « L'Épargne et ses caisses », *Le Salariat. Organe ouvrier normand* du dimanche 25 mai 1890. Voir aussi du même « Encore l'Épargne », numéro du dimanche 24 novembre 1889.

7 J.A. DE LÉRUE, *Maîtres et domestiques*, Rouen, E. Cagniard, 1862. L'auteur voudrait que soit créée une société de prévoyance propre aux domestiques afin que leur condition devienne moins précaire. Il se montre cependant favorable aux caisses d'épargne malgré les critiques de ceux qui craignent que l'institution ne favorise les fraudes et les vols destinés à constituer l'objet des versements. Des critiques similaires concernaient les Monts-de-Piété, ancêtres des crédits municipaux actuels. Quant au *dictionnaire des idées reçues* de Gustave Flaubert, nous utilisons l'édition Le Castor Astral (1988) conforme à celle de E.-L. Ferrière (Paris, Conard, 1913) établie d'après le manuscrit original de Flaubert. Voir p. 40 le mot Épargne (Caisse d'E).

QUATRIÈME ANNÉE. — 2<sup>e</sup> S<sup>er</sup> N<sup>o</sup> 1. LE NUMÉRO : 5 CENTIMES. DIMANCHE 24 JANVIER 1892.

# LE SALARIAT

ORGANE OUVRIER NORMAND

ABONNEMENTS :		PARAISSENT TOUTS LES SAISONS.		INSERTIONS :	
PUYER-QUERTIER	UNION PORTAUX	BUREAUX :		Régimes . . . . .	} Suivant l'importance
1 fr. 75	2 fr. 50	ROUEN, 10, Rue l'Anchois, (provisoirement) ROUEN.		Adresses . . . . .	

**PROJET DE STATUE**

**M. PUYER-QUERTIER**  
et  
les Ouvriers de la Région

On sait avec quel bruchant ensemble les diverses factions de la bourgeoisie normande ont provoqué, propagé et finalement, adopté le projet d'une statue à feu Puyyer-Quertier. Le conseil municipal de Rouen a décidé que cette statue serait érigée place Carabonnet, l'été place manque de décoration, pareil. Et puis, la garde qui veille à sa commémoration se défend les alonds.

Le président Caron a approuvé.

La bourgeoisie a fait sa prière sans se préoccuper de l'opinion du peuple. C'est-à-dire entend cependant se faire voir.

Voilà, à cet effet, une protestation qui sera affichée sur nos murs par les soins du Groupe qui en est l'auteur.

Considérons.

Que les M. Puyyer-Quertier, politicien, s'est toujours montré comme un des plus grands et des plus acides, de réactionnaires normands, qui l'ont.

ce, malade ou infirmes, non valant d'être, par intérêt personnel et de classe. L'œuvre même de ces travailleurs, s'est encore dévalorisée par un système systématique : « Avec quarante ans par jour, s'il est dit, un ouvrier et sa famille peuvent vivre et se nourrir 20 de plus. » ; qu'enfin, à un double titre d'exploiteur politique et économique, il a : — en 1861, voté la loi sur les décrets accordant le statut individuel et de l'industrie les « dix de statut générale : — en 1871, était membre de cette assemblée dite nationale « élus en un jour de malheur », dont son rôle n'est le plus actif pour l'assassinat des peuples affamés organisés par Thiers et ses conseillers français, de coopération avec l'Allemagne des Bismarck et des autres ennemis.

Les citoyens normands qui ont fait le bon sens, pensent avec la dernière énergie contre le projet d'ériger, sur une place publique de Rouen, un monument à la mémoire dudit Puyyer-Quertier.

Et déclarent réserver leur action, en cas possible ou, en mépris des sentiments égoïstes de cette grande région normande qui a vu Puyyer-Quertier à sa « besogne », les clients de cet homme infâme méritent à extinction le dit projet, pour lequel ils ont déjà obtenu la complaisance — légale — des pouvoirs dirigeants. — conseil municipal de Rouen et conseil des ministres.

Les citoyens et groupes qui approuvent cette protestation peuvent envoyer leur adhésion au « Salarial ».

**TRAVAIL & CAPITAL**

Le Salarial (caricature).

voyance durant les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle a sans doute suscité des craintes parmi les possédants. En même temps cela confirme les propos de l'ouvrier Charles Noiret qui dans ses *Mémoires d'un ouvrier rouennais* de 1836 constatait que les déposants étaient « généralement des gens à gages, aux appointements fixes » tandis que les ouvriers n'avaient pas les moyens d'épargner<sup>8</sup>.

8 Charles Noiret, *Mémoires d'un ouvrier rouennais*, Rouen, François, libraire, 1836, 91 p. L'auteur écrit p. 47-48 « Les ouvriers tisserands ne font point de dépôts à la Caisse d'Épargne, par la raison toute simple qu'ils n'ont jamais assez pour leurs besoins. En général, il y a très peu d'ouvriers qui font des dépôts à la Caisse d'épargnes ; les déposants sont à peu près généralement des gens à gages, aux appointements fixes (...) ». Sur cet ouvrier autodidacte qui a joué un rôle important dans la région rouennaise durant les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle mais aussi sous la seconde République comme militant républicain. Voir J.-P. CHALINE, *L'Affaire Noiret*, Société de l'Histoire de Normandie, 1986. On trouvera des précisions, notamment sur son action politique durant la Révolution de 1848 dans l'étude de D. FAUVEL « Charles Noiret, militant socialiste », *Bulletin de la Société libre d'Émulation de la Seine-Maritime*, années 2008-2009, p. 9-51.

À l'inverse une clientèle nettement plus aisée pouvait être attirée par les avantages de la caisse d'épargne, en particulier la sûreté et la disponibilité des dépôts mais aussi un taux d'intérêt relativement rémunérateur en période de crise des placements. Ainsi en 1885 le filateur rouennais Louis Deschamps s'en inquiétait en ces termes :

« Non seulement l'ouvrier, non seulement le petit commerçant, mais aussi le propriétaire, c'est-à-dire celui qui désire placer non pas le fruit de son travail, mais le produit de ses revenus peut venir déposer 2 000 F en son nom, au nom de sa femme, au nom de ses enfants. »<sup>9</sup>

Nous avons pu vérifier cette assertion en nous fondant sur l'étude du mouvement des nouveaux déposants à la Caisse d'Épargne de Rouen durant l'année 1886. À cette époque de crise économique et sociale plus de 40 % des nouveaux déposants provenaient des « professions diverses » qui représentaient en fait la clientèle la plus aisée. On trouve aussi un nombre important de mineurs, voire de nouveaux nés, dont l'apport initial est de 1 500 à 2 000 F, ce qui représente à l'époque une année de salaire pour un ouvrier qualifié<sup>10</sup> ! Ces dépôts attribués aux mineurs constituaient en fait un moyen pour certains parents de contourner la loi sur le maximum autorisé.

On peut d'ailleurs trouver dans cet afflux de clients aisés l'indice de l'ouverture de l'institution de prévoyance à d'autres finalités que la seule fonction de promotion sociale ou de résolution de la question sociale. Cette évolution témoigne aussi des limites de la prévoyance individuelle dans la mesure où elle n'était réalisable que pour des catégories de population disposant de revenus suffisants.

9 L. DESCHAMPS, « Note sur les inconvénients du régime financier des caisses d'épargne », *Bulletin de la Société libre d'Émulation de la Seine-Inférieure*, 1885.

10 Sur ces aspects voir notre étude « Le petit épargnant, mythe ou réalité ? » chapitre 6 de notre ouvrage *Pauvreté et protection sociale aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Des expériences rouennaises aux politiques nationales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 149-164.

## CONCURRENCE OU COMPLÉMENTARITÉ DE LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS ?

L'apprentissage de la prévoyance collective par le biais des sociétés de secours mutuels a pu alors paraître mieux adapté à la situation des milieux populaires dans la mesure où l'incitation à la prévoyance par l'intermédiaire des Caisses d'épargne ne donnait pas encore les résultats escomptés. Ce constat a d'ailleurs été à l'origine d'un projet d'épargne forcée resté sans suite présenté en 1841 devant le conseil d'arrondissement de Rouen<sup>11</sup>.

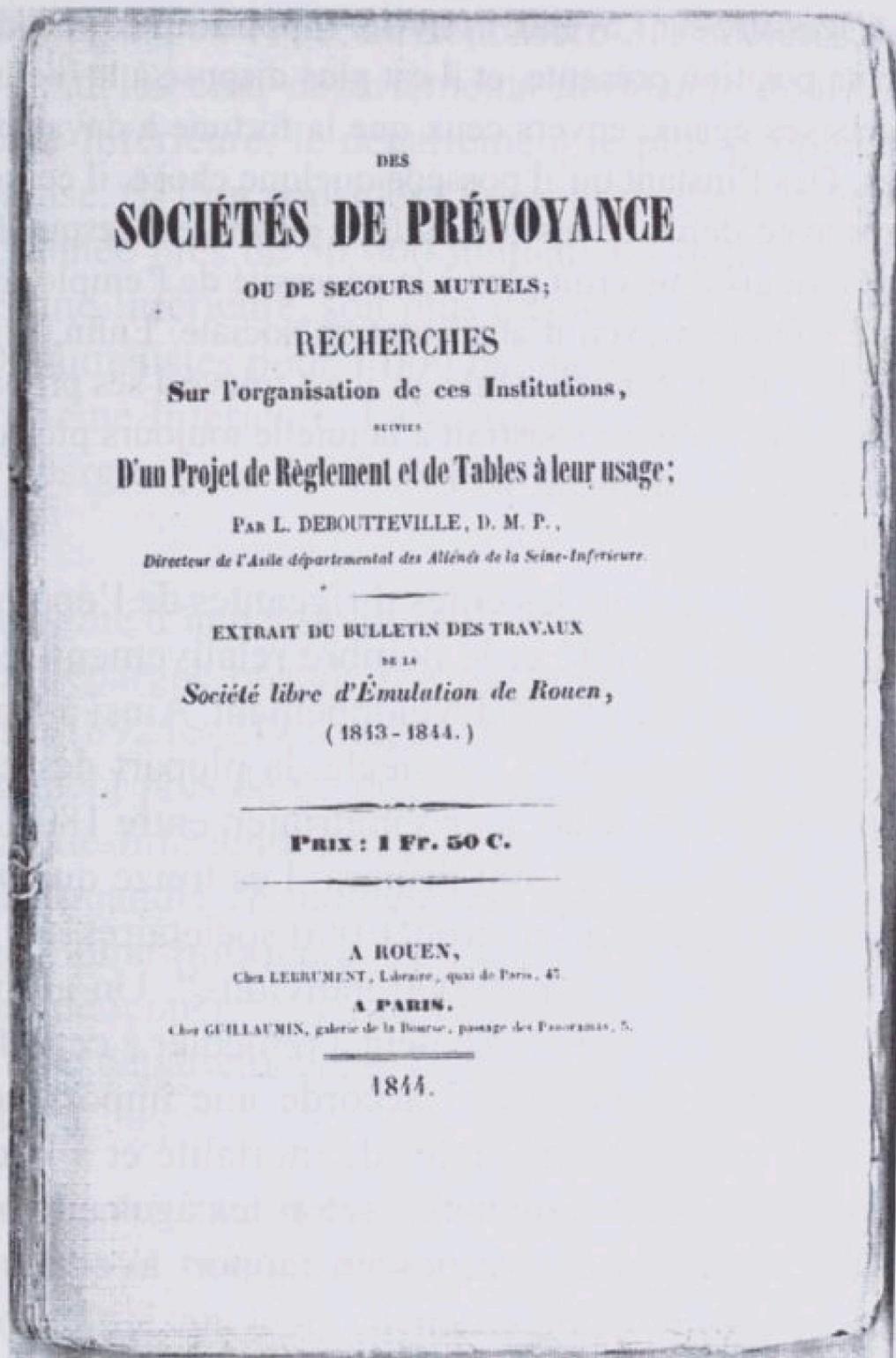
Or cette idée pouvait trouver un début d'application avec la création de sociétés de secours mutuels. En effet, une fois l'engagement contracté par le sociétaire, celles-ci rendent de fait l'épargne obligatoire si l'associé veut conserver le bénéfice de ses cotisations. De plus, en favorisant la solidarité entre les différents membres, cette forme d'association assure des secours plus importants et plus durables que ne pourraient le permettre les économies d'un seul individu.

C'est pourquoi Lucien Deboutteville, un médecin Saint-Simonien membre de la Société libre d'Émulation de Rouen et auteur en 1844 d'une étude détaillée sur les « sociétés de prévoyance » pense que la mutualité présente des avantages certains par rapport aux banques et aux caisses d'épargne, en particulier pour les salariés :

« Concluons que l'homme qui vit de salaires peut trouver, dans son affiliation à une société d'amis, plus facilement, plus certainement et à moindre prix que par l'intermédiaire des autres institutions de prévoyance, les ressources qui lui seront nécessaires pour traverser les jours de la maladie et les années de la vieillesse. »<sup>12</sup>

11 Nous évoquons ce projet d'épargne forcée envisagé à la suite du constat des faiblesses des dépôts ouvriers à la caisse d'épargne, dans notre ouvrage *Le « Clou » rouennais des origines à nos jours (1778-1982). Du Mont-de-Piété au Crédit municipal*. Rouen, Éditions du P'tit Normand (devenues éditions PTC), 1983, p. 63.

12 L. DEBOUTTEVILLE, *Des Sociétés de Prévoyance ou de secours mutuels. Recherches sur l'organisation de ces institutions*. Rouen-Paris, 1844, 154 p., en particulier p. 22-23 pour la citation. Cet ouvrage figure comme complément au *Bulletin des travaux de la Société libre d'Émulation de Rouen* pendant l'année 1843-1844.



Première page de l'ouvrage de L. Deboutteville.

Dans son ouvrage il écarte les préventions qui ont pu se manifester à l'encontre des sociétés de secours mutuels, certains notables de l'époque les accusant de favoriser la formation de sociétés de résistance à l'égard de l'ordre établi. De même, il réfute les arguments de certains administrateurs de caisses d'épargne anglaises qui dans les années 1830 ont condamné le principe des sociétés de secours mutuels. Seule leur gestion peut être remise en cause. Pour le reste, elles participent aux fonctions d'intégration de la prévoyance qu'il énonce ainsi :

« Rassuré sur l'avenir, l'ouvrier supporte avec plus de résolution sa position présente, et il est plus disposé à la bienveillance envers ses égaux, envers ceux que la fortune a davantage favorisés. Dès l'instant qu'il possède quelque chose, il cesse d'envisager avec défiance les institutions au milieu desquelles il vit, et désormais il ne croit plus à la nécessité de l'emploi de la violence comme moyen d'amélioration sociale. Enfin, il recouvre toute sa valeur, par cela seule qu'il est relevé à ses propres yeux, et qu'il sait qu'il est soustrait à la tutelle toujours plus ou moins avilissante de l'aumône. »<sup>13</sup>

En fait, ce qui inquiète les élites dirigeantes de l'époque, c'est finalement plus la fragilité et le nombre relativement réduit des mutuelles que leur trop grand développement. Ainsi à Rouen durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la plupart des créations sont éphémères. Selon le docteur Vingtrinier, entre 1808 et 1842, sur 35 sociétés fondées, 22 ont disparu. Les treize qui survivent en 1843 ne regroupent qu'environ 1 000 sociétaires sur une population ouvrière estimée à 20 000 individus<sup>14</sup>. Un an plus tard L. Deboutteville cherche précisément à remédier à cette fragilité. Parmi les mesures proposées, il accorde une importance toute particulière à l'utilisation de tables de mortalité et à la connaissance de la fréquence des maladies selon les âges et les professions afin d'établir des cotisations en rapport avec les risques couverts.

Ces différentes propositions ne sont pas suivies d'effet dans l'immédiat. À partir du Second Empire la mutualité va se développer en s'appuyant surtout sur le recours aux membres honoraires, des notables qui pouvaient à la fois apporter des cotisations mais aussi contrôler, voire diriger les sociétés de secours mutuels.

Pourtant, même avec leur concours, les sociétés d'amis ont eu de la peine à se développer et sont restées concentrées en mi-

13 *Idem*, p. 8.

14 Sur ces aspects nous renvoyons à notre étude « Solidarité et politique. Mutuelles et société à Rouen au XIX<sup>e</sup> et au début XX<sup>e</sup> siècle », *Colloque sur l'Histoire de la Sécurité sociale* (Actes du 110<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, Montpellier, 1985). Association pour l'Étude de l'Histoire de la Sécurité Sociale, Paris, 1986, p. 257-280.

lieu urbain. Ainsi en 1880, on dénombre 213 sociétés de secours mutuels pour les cinq départements normands dont 92 pour la seule Seine-Inférieure, le département le plus peuplé et aussi le plus urbanisé. Si l'on considère l'ensemble des sociétaires il y a la même année près de 50 000 mutualistes dont près de 24 000 pour la Seine-Inférieure, soit plus de 48 %. À l'époque il y a environ 20 mutualistes pour 1 000 habitants en Normandie et près de 30 en Seine-Inférieure. La même année il y a 116 livrets de caisse d'épargne pour 1 000 habitants et plus de 165 en Seine-Inférieure<sup>15</sup>.

Une dizaine d'années plus tard, la concurrence potentielle de la caisse d'épargne postale n'a pas sensiblement modifié la situation. En 1892 les 271 sociétés de secours mutuels de Normandie regroupent près de 65 000 mutualistes dont près de 32 000 pour la Seine-Inférieure soit près de 49 % du total. Cela donne pour la Normandie 26 mutualistes pour 1 000 habitants et près de 38 en Seine-Inférieure. À l'époque les caisses d'épargne ordinaires détiennent environ 183 livrets pour 1 000 habitants dans les cinq départements et 260 pour 1 000 habitants en Seine-Inférieure<sup>16</sup>.

Au total, plus que d'une concurrence entre sociétés de secours mutuels et caisses d'épargne, il vaut mieux évoquer une complémentarité tant leurs clientèles potentielles étaient différentes. D'une certaine manière les rubriques utilisées par les caisses d'épargne pour ventiler leurs déposants traduisent cette réalité dans la mesure où la catégorie « Sociétés » de la répartition socioprofessionnelle des déposants concernait principalement des mutuelles autorisées à déposer des fonds d'ailleurs plus importants que ceux autorisés pour les particuliers. Cependant ces liens paraissent ténus car les sociétés de secours mutuels n'ont représenté qu'une part infime des déposants nouveaux chaque année.

15 Voir les tableaux annexés établis à partir des *Annuaire statistiques de la France*. Pour les sociétés de secours mutuels nous avons utilisé les *Rapports sur les opérations des sociétés de secours mutuels présentés au Président de la République* (Paris, Imprimerie Nationale).

16 *Idem*. On peut trouver des éléments de comparaison sur les activités et les situations respectives des Caisses d'Épargne ordinaires et de la Caisse d'Épargne postale pour l'année 1892 en Haute-Normandie dans l'ouvrage cité 175 ans... *La Caisse d'Épargne en Haute-Normandie*, p. 102-106.

À Rouen, entre 1847 et 1914 le maximum se situe en 1910 avec 20 livrets ouverts dans l'année sur près de 5 900 livrets nouveaux, soit 0,36 % du total<sup>17</sup>.

Cette situation a perduré jusqu'à une époque récente avant que les caisses d'épargne ne deviennent une banque coopérative ou banque mutualiste, les deux termes étant utilisés indifféremment<sup>18</sup>.

### **VERS LA CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE, BANQUE COOPÉRATIVE ET MUTUALISTE**

Parmi l'héritage de près de cent cinquante années de fonctionnement il convient de rappeler le rôle déterminant que continue de jouer le livret dans l'activité des caisses d'épargne. Jusqu'à la fin des années 1950 la majeure partie des opérations des caisses est centrée sur ce symbole de la prévoyance individuelle mais aussi de la sûreté des dépôts depuis que les fonds des caisses d'épargne sont versés à la Caisse des dépôts et consignations, c'est-à-dire depuis 1837.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle il y a bien eu quelques tentatives pour diversifier l'emploi des fonds mais sans grand succès. Face aux thèses décentralisatrices d'Eugène Rostand, président de la Caisse d'épargne de Marseille et, plus tard, le projet de banque communale défendu par Jules Siegfried, l'ancien maire du Havre, ce sont les choix malthusiens et centralisateurs qui l'emportent<sup>19</sup>.

Cela conduit à un vrai paradoxe. Alors que l'ancrage local des caisses n'a cessé de s'affirmer, l'épargne accumulée ne profite qu'indirectement aux collectivités locales. Certes les caisses peuvent contribuer sur leurs fonds propres à la création de sociétés

17 Y. MAREC, *Dépôt et déposants de la Caisse d'Épargne de Rouen*, Maîtrise d'Histoire, Université de Rouen, juin 1972. Voir aussi notre article « Origine et développement de la Caisse d'épargne de Rouen (1820-1914) » *Annales de Normandie*, octobre 1973. Il a cependant existé une certaine concurrence entre la mutualité scolaire et l'épargne scolaire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

18 D'après les renseignements donnés par M. Philippe Lefebvre responsable des affaires générales à la Caisse d'Épargne Normandie.

19 R. PRIOURET, *La Caisse des dépôts. Cent cinquante ans d'histoire financière*, Paris, Presses Universitaires de France, 1966, en particulier le chapitre XII Une politique malthusienne de l'Épargne et le chapitre XIV Les origines du crédit aux collectivités locales.

HBM prévues par la loi Siegfried de 1894 et la loi Ribot de 1906. Mais l'investissement local des caisses est plus souvent marqué par l'attribution de livrets lors des remises de prix des écoles ou l'aide à certaines sociétés que par des investissements lourds dans le tissu économique environnant.



Les HBM de la Caisse d'Épargne de Rouen  
(collection Yannick Marec).

Il faut attendre la loi Minjoz du 24 juin 1950, qui porte le nom du maire de Besançon, pour voir les caisses autorisées à présenter des dossiers de financement auprès de la Caisse des dépôts, à concurrence de 30 % des fonds déposés et de 50 % des excédents réalisés l'année précédente. Dès lors les caisses vont pouvoir accompagner la modernisation des structures locales dans le contexte de la reconstruction de l'après-guerre.

Cependant, jusque dans les années 1960 l'organisation des caisses d'épargne normandes demeure très éclatée. Il n'y a pas de réelle coordination au niveau des deux régions créées en 1972. Chaque établissement reste autonome avec la possibilité de créer des succursales qui peuvent être plus ou moins nombreuses. Cela donne des situations très différentes en ce qui concerne l'activité

des caisses, en particulier pour le nombre de livrets distribués ou le solde dû aux déposants en fin d'année. Il n'y a guère de comparaison possible entre l'établissement de Saint-Saëns qui détient en 1950 moins de 3 000 livrets tandis que Rouen en a alors plus de 130 000, des chiffres qu'il faut bien évidemment rapporter à ceux des populations concernées. Cet éclatement fait que la logique départementale qui préside aux statistiques officielles ne correspond pas à la réalité du terrain, même si originellement la Caisse d'épargne de Rouen créée en 1820 avait pour ambition de rayonner sur l'ensemble de la Seine-Inférieure.

Néanmoins, à partir des années 1950 et surtout 1960 les caisses d'épargne entreprennent de s'adapter aux besoins de la société de consommation et accompagnent le phénomène de bancarisation qui s'affirme à cette époque. L'Épargne-crédit et le développement de prêts sociaux, en particulier par la Caisse d'Épargne d'Yvetôt, une pionnière en la matière, permettent l'ouverture de crédits aux particuliers. En 1956 un premier car succursale est mis en service en secteur rural à Rouen, suivi d'un second qui rayonne dans les villes de banlieue<sup>20</sup>.

Cette époque est aussi marquée par l'accentuation de la concurrence des banques qui obtiennent en 1957 la possibilité de diffuser des livrets non exonérés et qui s'intéressent de plus en plus au marché de l'épargne populaire. Entre 1966 et 1972 les banques doublent le nombre de leurs guichets et la diffusion des comptes-chèques passe de moins de 18 % à plus de 62 % des ménages. Face à cette évolution spectaculaire les caisses d'épargne peuvent paraître en situation d'infériorité dans la mesure où elles ne disposent de compte-chèques qu'à partir de 1978. Néanmoins la diversification des produits proposés aux épargnants continue grâce notamment au développement de l'épargne logement à partir de 1965 (avec notamment le Plan d'Épargne Logement à partir de 1969), mais les banques y sont également partie prenante. Quant aux caisses, elles peuvent proposer des crédits aux particuliers et, de fait, malgré l'absence de compte-chèques elles accèdent au stade de la bancarisation.

20 175 ans... *La Caisse d'Épargne en Haute-Normandie (...)*, op. cit., p. 187 et suivantes.

Parallèlement, elles entreprennent une mutation organisationnelle et technologique qui s'affirme dans les années 1970. Dans un premier temps le rattachement informatique des différentes caisses se fait en ordre dispersé, certaines dépendant du centre technique installé à Bois-Guillaume tandis que d'autres sont rattachées au réseau nantais. En fait le rapprochement technologique se fait en liaison avec la profonde réorganisation entreprise par les réseaux des caisses d'épargne de Basse et Haute-Normandie à partir des années 1970 et poursuivie dans les décennies suivantes<sup>21</sup>.

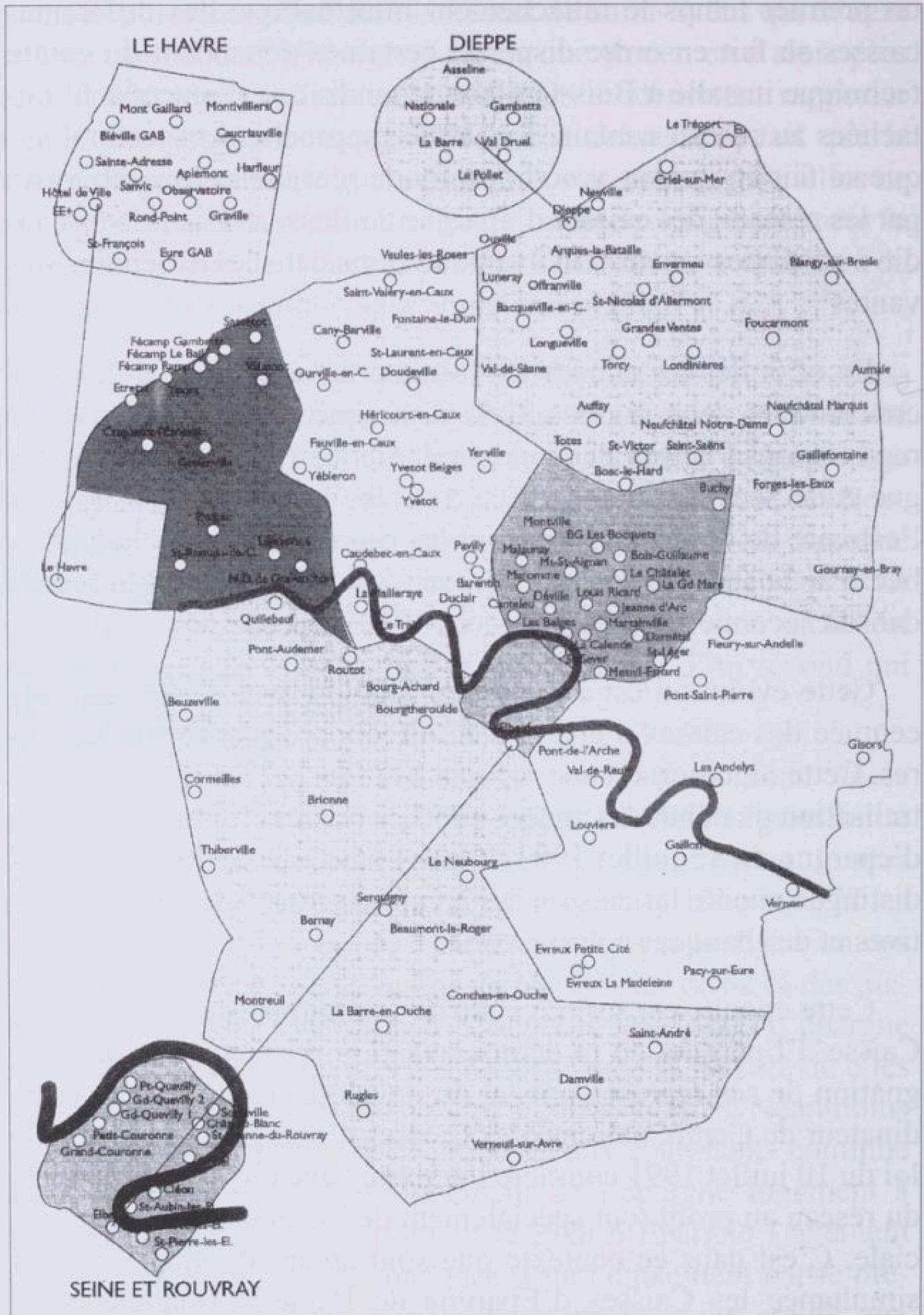
En effet dès les années 1970 une première vague de fusions concerne les deux régions. Cela commence dans l'Orne avec le regroupement autour de la caisse d'Alençon de celles de Mortagne et de Sées. La même année est créée la Caisse d'Épargne de l'estuaire de la Seine regroupant les caisses du Havre et de Bolbec. Par la suite les rapprochements s'accélèrent, en particulier dans la seconde moitié des années 1980.

Cette évolution est à mettre en relation avec l'ouverture accentuée des caisses d'épargne en direction des activités bancaires. Cette mutation est encouragée à la fois par les lois de décentralisation du début des années 1980, la loi de réforme des caisses d'épargne du 1<sup>er</sup> juillet 1983 et la loi bancaire de 1984. Celle-ci distingue encore les caisses des banques mutualistes ou coopératives et des banques commerciales<sup>22</sup>.

Cette époque est surtout celle de la régionalisation du réseau Caisse d'Épargne, de la démocratisation du processus de désignation de ses représentants et du développement du rôle coordinateur du Centre national des Caisses d'épargne. Une nouvelle loi du 10 juillet 1991 consacre l'activité bancaire et commerciale du réseau au profit tout spécialement de l'économie locale et sociale. C'est dans ce contexte que sont créées de manière quasi simultanée les Caisses d'Épargne de Basse-Normandie et de Haute-Normandie en octobre 1991.

21 *Idem*, p. 227 et suivantes.

22 Sur cette évolution générale voir l'ouvrage cité *60 ans de construction du Groupe Caisse d'Épargne*.



Carte du réseau des C.E. de Haute-Normandie en 1991  
 (tiré de *175 ans... La Caisse d'Épargne en Haute-Normandie...*, op. cit.).

Ces deux entités ont poursuivi leur processus de coopération et de modernisation pour adapter la forme coopérative en application de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière, abandonnant ainsi leur statut d'exception. Des sociétaires détiennent des parts sociales mais à la différence des actionnaires ils appliquent le principe de « un homme, une voix ». C'est également sous cette forme coopérative et mutualiste qu'est créée le 2 juin 2008 la Caisse d'Épargne Normandie qui s'étend sur deux régions et cinq départements avec son siège social à Bois-Guillaume. Cette localisation a été choisie principalement en fonction du poids relatif des deux régions en matière de collecte de l'épargne<sup>23</sup>.

\*

En conclusion, on peut souligner le caractère exceptionnel des capacités d'adaptation de l'institution Caisse d'Épargne. Dès leur apparition les différentes caisses ont pu être considérées comme des vecteurs de l'innovation dans la France préindustrielle de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'histoire récente des caisses d'épargne de Normandie, principalement depuis les années 1970, peut conforter cette appréciation.

Cependant, ce qui a longtemps caractérisé les caisses d'épargne, c'est aussi leur forte identité institutionnelle et leur culture spécifique articulées à un fort ancrage local.

À l'heure des effets de la crise financière qui ont accéléré le rapprochement avec les Banques populaires dans le cadre du groupe BPCE, effets conjugués avec les conséquences de l'inté-

gration européenne, on peut s'interroger sur le maintien possible d'une culture spécifique aux caisses d'épargne.

En octobre 2010, M. François Pérol qui préside actuellement aux destinées du groupe BPCE évoquait la question de la culture d'entreprise en ces termes :

<sup>23</sup> Voir le tableau annexé. C'est cependant, en principe, la Caisse d'Épargne de Basse-Normandie qui a été à l'origine de la demande de fusion.

« J'espère qu'il [le groupe] sera coopératif, décentralisé et fier de l'être, mais qu'il aura en même temps une vraie culture groupe, une vraie culture BPCE. Vous êtes attachés à chacune des filiales du groupe. Vous avez raison, ne changez rien. Mais je pense que demain, vous serez progressivement attachés au groupe BPCE, parce que c'est logique et que vous en aurez envie. »<sup>24</sup>

Reste à savoir si cette envie sera suffisante dans un contexte où les logiques financières induisent souvent des transformations qui peuvent aller à l'encontre des cultures identitaires.

24 Convention groupe BPCE du 5 octobre 2010. Conclusion de François Pérol (document aimablement communiqué par M. Philippe Lefebvre que je remercie vivement).

Activité des Caisses d'Épargne dans les cinq départements normands  
Au 31/12/1880

Départements	Nombre de caisses	Nombre de livrets	Population (1881)	Solde au 31/12 (francs)	Solde moyen (francs)	Nombre de livrets /1000 h
Calvados	10	34 959	439 830	11 228 525	321,19	79,48
Manche	8	40 413	526 377	16 366 863	404,99	76,78
Orne	9	42 210	376 126	13 194 933	312,60	112,22
Total Basse-Normandie	27	117 582	1 342 333	40 790 381	346,91	87,60
Eure	6	41 784	364 291	13 001 291	311,15	114,70
Seine-Inférieure	12	134 734	814 068	40 620 445	301,49	165,51
Total Haute-Normandie	18	176 518	1 178 359	53 621 736	303,77	149,80

Au 31/12/1893  
(recensement de 1891)

Calvados	11	53 255	428 945	22 525 015	422,96	124,15
Manche	8	63 736	513 815	31 951 022	501,30	124,04
Orne	9	53 611	354 387	23 289 124	434,40	151,28
Total Basse-Normandie	28	170 602	1 297 147	77 765 161	455,83	131,52
Eure	6	66 791	349 471	35 276 586	528,07	191,12
Seine-Inférieure	12	218 322	839 876	98 410 094	450,75	259,95
Total Haute-Normandie	18	285 113	1 189 347	133 686 680	468,89	239,72

L'activité des deux Caisses d'Épargne régionales de Normandie  
Au 31/12/2006

	Nombre d'agences	Nombre de clients fidèles	Sociétaires	Population en million (h)	Encours moyen épargne (ME)	Encours moyen crédit (ME)
Total Basse-Normandie	112	148 700	64 888	1,445	5 912	2 014
Total Haute-Normandie	141	243 775	100 145	1,806	9 352	3 386
Total Normandie	253	392 475	165 033	3,251	15 264	5 400

Caisses d'Épargne de Basse-Normandie (28)  
Dates de création

Cherbourg	1834	Falaise	1835	Mortain	1836	Pont L'Évêque	1857
Caen	1835	Granville	1835	Laigle	1836	Orbec	1862
Lisieux	1835	Bayeux	1836	Vimoutiers	1836	La Ferté Macé	1862
Honfleur	1835	Saint Lô	1836	Condé/Noireau	1843	Torigny/Vire	1867
Alençon	1835	Coutances	1836	Domfront	1843	Sées	1870
Argentan	1835	Avranches	1836	Flers	1845	St Pierre sur Dives	1878
Vire	1835	Valognes	1836	Mortagne	1853	Trouville	1880

Caisses d'Épargne de Haute-Normandie (18)  
Dates de création

Rouen	1820	Pont-Audemer	1835	Neufchâtel	1856
Le Havre	1822	Dieppe	1836	Saint - Saëns	1856
Louviers	1834	Elbeuf	1837	Aumale	1858
Evreux	1835	Yvetôt	1837	Gournay	1860
Gisors	1835	Bolbec	1838	Blangy	1863
Les Andelys	1835	Bernay	1839		
		Fécamp	1841		

Le principe de la Caisse d'Épargne Normande est de servir le client dans un cadre éthique, décentré et décentralisé, dans une véritable culture d'entreprise.

Produit	Montant	Part
Épargne	1000	100%
Prêt	1000	100%
Autres	1000	100%

Le principe de la Caisse d'Épargne Normande est de servir le client dans un cadre éthique, décentré et décentralisé, dans une véritable culture d'entreprise.

Produit	Montant	Part
Épargne	1000	100%
Prêt	1000	100%
Autres	1000	100%

Le principe de la Caisse d'Épargne Normande est de servir le client dans un cadre éthique, décentré et décentralisé, dans une véritable culture d'entreprise.

Produit	Montant	Part
Épargne	1000	100%
Prêt	1000	100%
Autres	1000	100%

Le principe de la Caisse d'Épargne Normande est de servir le client dans un cadre éthique, décentré et décentralisé, dans une véritable culture d'entreprise.

Produit	Montant	Part
Épargne	1000	100%
Prêt	1000	100%
Autres	1000	100%

# L'ARGENT DU ROI COTON À ROUEN APRÈS 1945 : LES CAUSES FINANCIÈRES D'UN DÉCLIN INDUSTRIEL<sup>1</sup>

Olivier FEIERTAG

*Université de Rouen*

L'INDUSTRIE COTONNIÈRE dès l'invention des *rouenneries* à l'orée du XVIII<sup>e</sup> siècle et jusqu'aux années 1860 au moins a été au cœur de la Révolution industrielle rouennaise. Cette histoire est bien connue grâce aux travaux pionniers de Claude Fohlen et aux travaux importants qui ont été menés depuis par Jean-Pierre Chaline, Suzuki Hiromasa, ou plus récemment par Serge Chassagne, Alain Becchia ou Alexandre Alain.

Jean-Pierre Chaline a tout particulièrement montré comment « le roi coton » est à l'origine de la fortune des bourgeois de Rouen<sup>2</sup>. Car si les droits d'entrée dans le monde du coton ne sont pas très élevés encore vers 1830-40, au moment où par exemple un Auguste Badin arrivé en sabots de son village de Basse-Normandie parvient à racheter l'usine de son patron et quand se développent les rues industrielles des vallées du Cailly et de l'Austreberthe, le groupe social des filateurs tend à se fermer néanmoins sur lui-même avec le temps. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et pendant les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, le patronat co-

1 Une première version de cette contribution a été présentée et publiée sous une forme un peu différente dans le cadre du colloque « Financer les entreprises face aux mutations économiques du XX<sup>e</sup> siècle » organisé par le Comité pour l'histoire économique et financière de la France en 2007 à Paris.

2 J.-P. CHALINE, *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de la FNSP, 1982, p. 102-117.

tonnier rouennais forme un patriciat quasi-nobiliaire, plus enclin à réinvestir dans la terre et la forêt que dans la modernisation de ses usines, ses profits industriels.

Le tableau, depuis au moins Eugène Noël<sup>3</sup>, est connu et aussi bien, notre propos est autre. Car si les victoires de l'histoire économique et les réussites, comme celle d'Auguste Badin, ont souvent été étudiées, les historiens ont été plus timides pour se pencher sur les périodes de déboires et de déclin. L'histoire de l'industrie cotonnière rouennaise au XX<sup>e</sup> siècle et singulièrement après la Seconde Guerre mondiale comporte justement plus d'ombre que de lumière. Elle correspond assurément à une période de déclin rapide qui voit dès le début des années 1960 s'enclencher le processus de fermetures d'usines et de faillites qui devait en quelques années emporter la quasi-totalité du secteur.

Cette évolution dramatique, comme tout phénomène économique, a des causes multiples qui tiennent autant à la mutation des marchés, notamment du fait de la décolonisation qui a retiré aux cotonniers normands le débouché protégé de l'Indochine ou du Maghreb qu'aux transformations technologiques d'un secteur textile profondément bouleversé par la croissance des fibres artificielles. Mais parmi ses causes, il convient de faire une place privilégiée au facteur financier. Le rapport des patrons du coton à l'argent n'est-il pas, en dernière analyse, l'une des causes du déclin et de la disparition de la branche dans une période où les pratiques économiques et sociales mais aussi les mentalités relatives à l'argent ont connu une forte évolution à travers le développement d'une pratique qui a longtemps été tenue en lisière en France : le crédit ?

Tenter de répondre à ces questions implique dans un premier temps de prendre la mesure du problème de financement sans précédent qui pèse sur l'industrie cotonnière à la fin de la guerre. On analysera ensuite les conditions de la difficile percée du crédit bancaire dans un secteur demeuré longtemps allergique, pour des raisons à la fois économiques et sociales, à tout financement externe. On pourra enfin dégager quelques pistes d'explication plus

3 E. NOËL, *Rouen, Rouennais, Rouenneries*, Rouen, 1894.

générales qui sembleraient<sup>4</sup> pouvoir partiellement confirmer les causes financières du déclin industriel du textile normand après 1945. Mais d'autres raisons semblent devoir aussi être mises au jour. Elles tiennent à la longue persistance d'un modèle social cotonnier qui devait se révéler de plus en plus inadapté aux conditions historiques nouvelles de l'après-guerre.

## LE PROBLÈME FINANCIER DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE EN 1945

« L'industrie cotonnière est typiquement une de celles où les industriels, hantés par le souvenir des crises qu'ils durent traverser et des catastrophes auxquelles ils assistèrent, sacrifièrent trop souvent leur équipement à leur trésorerie »<sup>5</sup>. Ce constat émane du *Comité industriel* formé le 2 février 1943 sous l'égide du Syndicat général de l'industrie cotonnière, en prévision d'un « après-guerre » aux contours encore flous mais désormais prévisible. Les travaux du comité industriel cotonnier sont dominés par l'ampleur du problème financier qui, estimait-il, ne manquerait pas de peser de tout son poids sur les destinées de la branche après la guerre. Le financement des stocks, compliqué par le maintien très vraisemblable du contrôle des changes, ne pourrait être assuré « qu'en obtenant de la Banque de France l'assurance

4 Les sources primaires de cette contribution sont constituées d'une part par les archives de la Banque de France : rapports d'inspection de la succursale de la Banque de France à Rouen, conservés au service des Archives de la Banque de France à Paris (ABF), mais aussi par les archives de la succursale de Rouen déposées aux AD de Seine-Maritime sous la cote 2ETP. Ont d'autre part été consultées les archives de plusieurs firmes textiles de l'agglomération rouennaise déposées aux AD de Seine Maritime (annexe de Darnétal) après leur liquidation. C'est le cas, en particulier, des Établissements Roy Frères de Rouen et de Tetlow de Bolbec en instance de classement. Nous remercions également Antoine de Ménibus et Laurent Thoumyre de nous avoir livré leur témoignage oral et donné accès à certains papiers privés. Nous avons notamment pu consulter « Le Livre de la famille », 2 volumes dactylographiés, très utile chronique familiale tenue par les trois générations patronales qui se sont succédées à la tête de l'entreprise de Ménibus de 1896 à 1968.

5 Syndicat général de l'Industrie cotonnière française, *Rapports de la Commission de l'après-guerre et rapports des diverses sous-commissions*, Société régionale d'imprimerie et de publicité, Étampes, 1944, « Rapport sur les questions financières », Paris, 14 décembre 1943, p. 60 [conservé à la BNF sous la cote 8-R-118968].

de concours plus large et surtout plus durables »<sup>6</sup>. L'effort d'investissement, surtout, apparaissait insoluble : plus de 50 % des broches et des métiers dataient d'avant 1919 alors que la moyenne d'âge souhaitable était estimée à douze ans. Le renouvellement du capital fixe au lendemain du conflit apparaissait donc comme une question de vie ou de mort. Le montant total des besoins de financement du secteur était alors *grosso modo* évalué à quelque 26 milliards de francs courants, dont 14 milliards pour les investissements en machines et en bâtiments. Face à ce chiffre, le montant total des fonds propres de l'ensemble des firmes cotonnières pouvait être estimé à environ 7 milliards de francs courants. L'appauvrissement de la branche est patent si l'on rapporte ce chiffre au total de 4 milliards de francs de ressources propres enregistré en 1938, alors que dans l'intervalle l'inflation du temps de guerre et de l'occupation avait multiplié les prix en moyenne par trois. « Le recul est flagrant et la perte de substance considérable »<sup>7</sup> soulignait le Comité industriel qui concluait sans détour : « Il existe donc réellement un problème financier de l'industrie cotonnière »<sup>8</sup>.

À ce problème financier structurel découlant du vieillissement généralisé de l'appareil productif s'ajoutait à la Libération, dans le cas de la plupart des entreprises rouennaises, le coût de relèvement des dommages de guerres. Les bombardements alliés ont en effet été particulièrement intensifs sur Rouen et ses banlieues industrielles à partir de 1942. Le « Livre de la famille », précieuse source qui relate la chronique des Établissements de Ménibus sur trois générations, de la fondation de cette importante firme cotonnière en 1896 à sa disparition en 1968<sup>9</sup>, met parfaitement en évidence l'impact considérable de ces destructions : « Dès le 5 septembre 1942, note Robert de Ménibus, notre usine d'Oissel a été atteinte par une grosse bombe qui a complètement écrasé un magasin de deux étages, renversant l'un des murs de la machine à vapeur, éventrant le fond de la filature et sacca-

6 *Ibid.*, p. 25.

7 *Ibid.*, p. 24.

8 *Ibid.*, p. 63.

9 Entretien de l'auteur avec Antoine de Ménibus le 25 janvier 2008 (Nous remercions Anne de Castelnau d'avoir été l'aimable go between de cette fructueuse rencontre).

geant la déviderie »<sup>10</sup>. Mais les dommages les plus importants eurent lieu en juin 1944 au cours des semaines qui suivirent le débarquement allié. « À Deville, loin de tout objectif militaire, nous espérions être en plus grande sécurité qu'à Oissel. Mais le 24 juin, [...] un groupe de 12 à 13 gros bombardiers sont venus sur notre vallée et, au commandement, ont laissé tomber toutes leurs bombes [...]. Quelle désolation ! Près de 80 morts dans Deville, car le bombardement est tombé sur des cités ouvrières fort habitées. [...] Dans l'enceinte de l'usine même, 11 bombes dont 8 ont atteint directement les bâtiments. 45 % de nos continus sont détruits ainsi que tous nos continus à retordre, 25 % de nos cardes sont également mises hors service. C'est vraiment un désastre dont la réparation ne sera pas facile »<sup>11</sup>.

L'ampleur des pertes en capital encourues par l'industrie cotonnière rouennaise est confirmée par la Banque de France qui, dans son rapport de 1950, notait en effet, à propos des Établissements de Ménibus, que « ses installations matérielles, tant à Oissel qu'à Deville-lès-Rouen, [avaient] été sérieusement éprouvées par les bombardements du printemps de 1944 »<sup>12</sup>. De la même manière, les usines des Établissements Bertel, qui employaient encore 550 ouvriers à la veille de la guerre dans ses sites de tissage et de filature de coton à Sotteville, avaient été « presque totalement sinistrées à la suite des bombardements de mars 1943 et avril 1944 »<sup>13</sup>. La Manufacture cotonnière d'Oissel, « l'une des plus importante de région » avant-guerre, avait, de même, « totalement été sinistrée en 1944 »<sup>14</sup>. On pourrait multiplier les occurrences. Il ne fait pas de doute que l'ampleur des dommages de guerre ait particulièrement été accusée dans le cas de l'industrie textile rouennaise. C'est un élément qu'on ne peut sous-estimer pour rendre compte de son déclin historique après 1945. Le problème financier de la branche cotonnière s'expliquait ainsi autant par les besoins de la modernisation d'un appareil productif vieilli que par les besoins immédiats de la reconstruction. Le défi du

10 Archives privées L. THOUMYRE, « Livre de la famille », vol. 2, p. 83.

11 *Ibid.*, p. 84.

12 ABF, Rapport d'inspection de la succursale de Rouen, 7 février-8 mai 1950.

13 *Ibid.*

14 *Ibid.*

financement était d'autant plus grand que les entreprises cotonnières, au-delà des apparences, étaient caractérisées au sortir de la guerre par une incontestable faiblesse financière, produit d'une histoire déjà bien longue.

Au début des années 1950, l'industrie cotonnière demeure encore, juste après le travail des métaux, l'une des activités industrielles principales de Haute-Normandie et plus spécifiquement de l'agglomération rouennaise. Elle est fortement concentrée à Rouen même, mais également au fil de l'eau, dans les vallées affluentes de la Seine qui coupent le plateau du pays de Caux au nord-ouest de l'agglomération : les vallées du Cailly, de l'Andelle, du Robec et de la Sainte-Austreberthe. Rive gauche, elle est également bien implantée à Oissel et à Sotteville. C'est toujours à cette date le troisième foyer cotonnier français, loin derrière l'Est de la France, mais juste après le Nord-Pas-de-Calais<sup>15</sup>. Le poids de cette industrie de main-d'œuvre dans l'emploi salarié demeure considérable à l'échelle de l'agglomération. L'évolution des effectifs de la plus grande entreprise du secteur, Badin & Fils, l'illustre clairement : leurs filatures de Barentin et de Pavilly et leur usine de tissage de Monville occupaient 1 142 salariés à la fin 1947 et ce chiffre avait presque doublé dans les années suivantes, atteignant 1 847 salariés à la fin de 1949. Chez de Ménibus, 640 ouvriers travaillaient en double équipe à la fin de 1949<sup>16</sup>. Au milieu des années 1950, on peut estimer que plus de 13 000 salariés étaient toujours occupés dans le secteur du coton en Haute-Normandie<sup>17</sup>.

Ce brillant héritage ne doit cependant pas masquer la grande fragilité du secteur cotonnier au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. De l'aveu même du Syndicat général de l'Industrie cotonnière, avant même la fin des hostilités, l'avenir était sombre : « Si nous considérons les conditions d'exploitation de notre industrie au cours des dix années qui ont précédé la guerre, nous

15 Cf. C. GLÜCK, *L'industrie cotonnière de la Haute-Normandie, étude de géographie économique*, mémoire de DES, Géographie, sous la direction de F. Gay, Université de Haute-Normandie, octobre 1963, 177 p. dactylographiées.

16 ABF, Rapport d'inspection de la Banque de France pour 1950.

17 Données du Comité régional d'expansion économique de Haute-Normandie citées par C. GLÜCK, *op. cit.*, p. 87.

pouvons légitimement nous demander si notre activité est encore rentable »<sup>18</sup>. Robert de Ménibus, président du Syndicat Cotonnier de l'Ouest, avait également été vice-président du syndicat général de l'Industrie cotonnière française durant toute la période de 1938 à 1948. Dès 1929, reprenant les rênes de l'entreprise à la mort de son fondateur, Henri Lafosse, il confiait à la chronique familiale ses inquiétudes : « les affaires sont toujours difficiles en filature. La demande est à peine égale à l'offre, de sorte que périodiquement, on se trouve en présence d'un confrère embarrassé qui désire vendre à tout prix. [...] Le résultat est que nous n'avons pas à l'heure actuelle, les fonds nécessaires pour renouveler notre matériel de filature qui actuellement a bien 30 ans de moyenne »<sup>19</sup>. La fortune des rois du coton depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle reposait en fait sur des bases fragiles. Cette vulnérabilité financière tenait à des causes à la fois conjoncturelles et structurelles.

Le cycle du coton, dès l'origine, est caractérisé par des fluctuations très contrastées, de type spéculatif, étroitement liées aux évolutions du cours du coton brut. Aux phases de rapide croissance succèdent des périodes de crises marquées, comme au moment de la grande crise cotonnière rouennaise de la première moitié des années 1860 provoquée à la fois par le tarissement des approvisionnements américains avec le déclenchement de la guerre de Sécession et la forte concurrence des filés britanniques dans le cadre nouveau du traité de libre-échange de 1860. Jean-Pierre Chaline, étudiant les livres de comptes de quelques firmes cotonnières rouennaises a bien mis en évidence les fortes fluctuations de leur profitabilité avant 1914 : belles années 1871-1875, alors que la perte de l'Alsace-Lorraine débarrasse momentanément les firmes normandes de leurs concurrents de l'Est de la France, mais grande rechute de 1876, annonciatrice des désastres de 1886-1887, de 1903-1904 ou encore de l'immédiat avant-guerre<sup>20</sup>. En 1914, le temps de l'apogée de l'industrie cotonnière rouennaise était déjà passé. L'entre-deux-guerres n'a pas permis de renverser cette tendance au déclin. La conjoncture heurtée des

18 Syndicat général de l'industrie cotonnière, doc. cité, p. 59.

19 Archives privées L. THOUMYRE, « Livre de la famille », *op. cit.*, p. 31.

20 J.-P. CHALINE, *Les bourgeois de Rouen...*, *op. cit.*, p. 154-155.

années 1920 et la dévaluation entraînée par le franc Poincaré de 1928 ont amenuisé les réserves financières accumulées par le patronat cotonnier durant le *boom* de la période de la Première Guerre mondiale. Mais c'est surtout la crise des années 1930 qui a porté le coup de grâce à une industrie vieillissante. Le rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France à Rouen le soulignait dès 1932-1933 : « Parmi les industries régionales les plus touchées se trouvent les filatures et les tissages de coton dont la résistance financière se prolonge grâce aux réserves constituées depuis plusieurs générations par une aristocratie industrielle encore à la tête de ses usines »<sup>21</sup>. Au début de 1935, l'ampleur de la crise ne faisait plus aucun doute. « Depuis quatre ans, 30 % des broches et 40 % des métiers sont en sommeil, compte tenu des arrêts complets des usines (13 sur 52) et de la réduction des heures de travail. Les filatures travaillent actuellement à perte. [...] La situation est donc assez sombre pour cette importante industrie rouennaise »<sup>22</sup>.

Cette fragilité financière est inséparable de la caractéristique structurelle majeure du secteur cotonnier : le caractère essentiellement familial de la propriété et de la gestion des entreprises. Ce modèle d'entreprise, on le sait, n'est pas propre à la région rouennaise<sup>23</sup>. Il vaut, plus généralement, pour la quasi-totalité des entreprises de la branche textile, dans l'Est comme dans le Nord de la France<sup>24</sup>. Mais le trait semble encore plus particulièrement accusé à Rouen. En témoigne la longue persistance de la forme juridique de la société de personnes, en nom collectif ou en commandite simple, qui représentait toujours 80 % des entreprises cotonnières rouennaises à la veille de 1914<sup>25</sup>. À cette date, Badin, Fromage, Lemarchand restent ainsi des sociétés en nom collectif.

21 ABF, Rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France à Rouen, 9 décembre 1932-8 février 1933.

22 ABF, Rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France à Rouen, 19 novembre 1934-16 janvier 1935.

23 Cf. J.-C. DAUMAS, « Familles et entreprises en France pendant les Trente Glorieuses », papier présenté à l'International Economic History Conference, Helsinki, 2006.

24 Cf. M. BATTIAU, *Les industries textiles de la région Nord-Pas-de-Calais, étude d'une concentration géographique d'entreprises et de sa remise en cause*, thèse de l'université de Haute Bretagne, 1976, Lille, ART, vol. 2, p. 415-420.

25 J.-P. CHALINE, *Les bourgeois de Rouen...*, *op. cit.*, p. 153.

La percée de la société anonyme est exceptionnellement lente. C'est seulement, note Jean-Pierre Chaline, « lorsque l'entreprise familiale vacille qu'on s'y résout enfin ». Elle n'est alors « qu'une forme progressive et déguisée de liquidation » comme dans le cas de Pouyer-Quertier en 1883 ou encore de Rondeaux en 1893<sup>26</sup>. Ce retard s'explique bien évidemment par la volonté des dynasties cotonnières de conserver le contrôle de leurs affaires. Comme le rappelle, à la fin de la guerre, le rapport du Syndicat général de l'Industrie cotonnière : « l'industriel cotonnier est jaloux de sa relative indépendance et du soi-disant secret de ses affaires. Il est particulièrement individualiste »<sup>27</sup>. Cette attitude du patronat cotonnier explique aussi que seules de très rares sociétés soient alors cotées en bourse. Badin a été admis au parquet de la Bourse de Paris en novembre 1939 et de Ménibus est coté à la Bourse de Lille. Il en découle que les entreprises du secteur sont toujours demeurées nettement sous-capitalisées. C'est ainsi que le capital de de Ménibus était toujours de 8 millions seulement à la fin de la guerre. Il fut du reste porté, par incorporation de réserves, à 30 millions en 1949 et à 60 millions en 1950. De la même manière, le capital social de Badin fut augmenté en septembre 1949 de 94 à 564 millions. Mais cet accroissement demeurait encore notablement inférieur à la progression du chiffre d'affaires de la firme qui avait progressé dans l'intervalle de 689 millions à 3,2 milliards<sup>28</sup>.

Le problème financier posé au sortir de la Seconde Guerre mondiale à l'industrie cotonnière rouennaise semble donc à peu près insoluble. Ampleur des besoins de financement d'une part, fragilité des ressources propres et étroitesse de l'accès au marché financier d'autre part : « Seul un recours au crédit est concevable » concluait sans surprise le Syndicat général de l'Industrie cotonnière en 1944. « En un mot, la finance devra prouver demain qu'elle est au service de l'économie pour que celle-ci puisse accomplir sans obstacle les missions dont elle sera investie »<sup>29</sup>. Les

26 *Ibid.*, p. 154.

27 Syndicat général de l'industrie cotonnière, Rapport..., doc. cité, p. 65.

28 ABF, Rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France à Rouen, 1950.

29 Syndicat général de l'industrie cotonnière, Rapport..., doc. cité, p. 15 et p. 26.

données du problème financier de l'industrie cotonnière n'étaient donc, à vrai dire, pas fondamentalement différentes de celles du problème global de financement posé au même moment à l'ensemble de l'économie française. La solution, à ce niveau macro-économique, a, de fait, bel et bien reposé sur le crédit, posant les bases véritables d'une économie de découvert en France et soutenant le démarrage de la croissance des Trente Glorieuses<sup>30</sup>. Qu'en a-t-il été à l'échelle de la branche cotonnière ? Quel enseignement tirer de l'analyse de la difficile percée du crédit bancaire qui a marqué les entreprises cotonnières rouennaises dans les années 1950 et 1960 ?

### LE RÉSISTIBLE DÉCLIN DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE : TROP OU TROP PEU DE CRÉDIT ?

L'effort d'investissement de l'industrie cotonnière après 1945 est indéniable. Les données existent qui permettent, malgré l'hétérogénéité de leurs échelles d'observation, de préciser le rythme des investissements productifs du secteur cotonnier de la région de Rouen durant les Trente Glorieuses. Une première poussée marquée correspond à la phase initiale de reconstruction au lendemain de la guerre. Au tout début des années 1950, à suivre les rapports d'inspection de la Banque de France, la reconstruction peut être considérée comme achevée. Dès 1946, la filature de Deville appartenant à de Ménibus, détruite pour un tiers en 1944, avait ainsi retrouvé sa marche normale, grâce au transfert des équipements récupérés dans les ruines de l'usine d'Oissel qui avait, elle, été détruite aux deux tiers. Cette dernière n'avait été remise en marche qu'en 1951 mais avec du matériel entièrement neuf, en particulier, pour la préparation de la fibre, 76 cardes, 96 têtes de laminoirs et 8 bancs à broches. Le travail de filature proprement dit bénéficiait de l'achat de 14 continus flambant neuf<sup>31</sup>. Ces nouvelles machines, très performantes, assuraient une

30 Cf. J- J. CARRÉ, P. DUBOIS et E. MALINVAUD, *La croissance française, un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre*, Paris, Le Seuil, 1972, p. 389-435. Cf. aussi O. FEIERTAG, *Wilfrid Baumgartner, Un grand commis à la croisée des pouvoirs*, Paris, CHEFF, 2006, chapitre 5, « Le nerf de l'après guerre : la reconstruction à crédit », p. 271-310.

31 C. GLÜCK, *op. cit.*, p. 57-58.

productivité supérieure de 50 % par rapport aux modèles équivalents de l'entre-deux-guerres. Elles étaient produites à Mulhouse par la Société alsacienne de constructions mécaniques (SACM) dont la capacité d'innovation fortement stimulée depuis la Libération lui conférait dès 1950 la première place sur le marché national des machines textiles<sup>32</sup>. L'exemple de de Ménibus n'est pas isolé. Gaillard, filature et tissage à Rouen, fait, de même, l'acquisition en 1948 et 1949 de 12 000 broches des continus à filer de la SACM en remplacement des machines détruites pendant la guerre<sup>33</sup>. La reconstruction, dans l'industrie cotonnière rouennaise, comme pour la plupart des branches industrielles en France, a donc bien été inséparable d'un effort de modernisation du capital productif.

La deuxième moitié des années 1950 est marquée par une forte croissance de l'investissement productif du secteur cotonnier de Haute Normandie, particulièrement pour le tissage. C'est en 1956-1957 que les taux sont les plus élevés. La filature Gresland à Notre-Dame-de-Bondeville illustre parfaitement la politique de modernisation alors menée par la plupart des firmes cotonnières normandes dans la période. « Très vieille affaire de famille », employant de 300 à 400 ouvriers, cette SARL au capital de cinq millions en 1949, a entièrement renouvelé son matériel d'exploitation entre 1955 et 1963. À cette date, l'âge moyen de ses 22 000 broches était de cinq ans et trois mois<sup>34</sup>. Le rajeunissement du capital fixe depuis 1945 était patent. On ne doit pas méconnaître la réalité de la tentative de modernisation du secteur dans la décennie qui a suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale. De Ménibus, mais aussi Badin, le confirment de manière indubitable. Laurent Thoumyre, fils de Paul Thoumyre qui était aussi le gendre de Robert de Ménibus, a commencé à travailler pour le groupe de Ménibus en 1959, tout frais émoulu de l'Institut textile de France. Il témoigne des efforts de la firme à cette date pour améliorer sa productivité. Lui-même avait été formé à ses débuts par un ingénieur-conseil américain, Ralph Hodara, qui l'initie à

32 Cf. M.-C. VITOUX (dir.), *De la Fonderie à l'université de Mulhouse, 1826-2007* : SACM, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2007, p. 92-93

33 C. GLÜCK, *op. cit.*, p. 59.

34 ABF, Rapport de la succursale de la Banque de France à Rouen, 1950 et C. GLÜCK, *op. cit.*, p. 59.

la transformation des résultats des chronométrages des tâches en prix de revient industriel. Ces méthodes nouvelles permettaient de calculer les comptes industriels d'exploitation par atelier<sup>35</sup>. Le propre fils de Robert de Ménibus, Jean, avait d'ailleurs été envoyé dès 1950 pour étudier, dans le cadre des missions de productivité, l'organisation des filatures de coton américaines<sup>36</sup>. En 1961, l'usine d'Oissel était équipée de 4 peigneuses Whittin<sup>37</sup>.

À partir du début des années 1960, pourtant, l'effort d'investissement de l'industrie cotonnière connaît un essoufflement certain. La crise de 1958-1959 enclenche une phase de longue stagnation des investissements dont les entreprises textiles normandes ne devaient en fait jamais plus sortir. Ce repli est parfaitement confirmé au niveau national : « Les investissements de notre industrie viennent de plafonner, pour la quatrième année consécutive, à un niveau dangereusement insuffisant » s'alarmèrent les organisations professionnelles du coton en 1969<sup>38</sup>. Le comité de l'industrie textile institué dans le cadre de la préparation du VI<sup>e</sup> Plan en août 1969 faisait le même constat, marquant, en outre, le retard considérable pris par le secteur textile français sur ses principaux concurrents dans le reste du monde : « Les investissements textiles en France sont restés pratiquement au même niveau en 1969 qu'en 1962 alors qu'aux USA ils ont pratiquement doublé durant la même période. De même, depuis 1964, l'Allemagne réalise un investissement annuel nettement supérieur à celui de la France »<sup>39</sup>.

À cette date, le glas, de toute façon, a sonné pour l'industrie cotonnière rouennaise. Dès 1966, le rapport de la Banque de France laisse transparaître son pessimisme quant à l'avenir de la branche : « L'industrie du coton a vu, en 1965, son chiffre d'affaires fléchir de 7 % par rapport à 1964, tandis que les effectifs employés diminuaient dans des proportions à peu près analo-

35 Entretien de l'auteur avec Laurent Thoumyre, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

36 Archives privées L. THOUMYRE, « Le Livre de la Famille », vol. 2, p. 115.

37 C. GLÜCK, *op. cit.*, p. 58.

38 Industrie française du coton et des fibres alliées, *L'industrie cotonnière française de 1964 à 1968, bilan et avenir*, numéro spécial, mai 1969, p. 32.

39 Commissariat général au Plan, *Préparation du VI<sup>e</sup> Plan, Commission de l'Industrie, Rapport du comité de l'Industrie textile*, Paris, La Documentation française, 1971, p. 14.

gues. Quant aux investissements réalisés par la profession, ils ont subi d'une année sur l'autre une baisse très importante, dépassant 50 % ». Et la Banque de conclure : « Cela explique que les perspectives ne soient pas estimées suffisamment encourageantes pour justifier de vastes projets d'investissements »<sup>40</sup>. Les années 1960 ont effectivement été marquées par une vague de fermetures d'usines : Campart de Grammont ferme en 1960 sa filature de Deville-Lès-Rouen et l'année suivante celle du Houlme. En 1962, c'est au tour de Offroy-Larmarchand de liquider leur usine du Houlme. Suivent, en 1964, l'usine Quesnel au Houlme, appartenant au groupe Badin, celle des Textiles Français à Malaunay et Boissière à Notre-Dame-de-Bondeville. En 1965, Badin ferme son unité de tissage de Monville et, en 1968, *annus horribilis*, les derniers grands noms du textile de la vallée du Cailly à leur tour disparaissent : Offroy, ancien président du Syndicat général de l'industrie cotonnière de France et conseiller inamovible de la Banque de France à Rouen et surtout de Ménibus conduit lui aussi à la fermeture, après trois générations patronales<sup>41</sup>. Pour l'occasion, Jean de Ménibus, qui avait succédé à son père à son décès en 1960, reprenait la plume et confiait à la date du 3 novembre 1968 au *Livre de la Famille* : « Voici plus de quinze ans (exactement depuis le 19 juillet 1953) qu'il n'est plus fait mention dans le livre de « la filature ». Il faut en dire quelques mots aujourd'hui puisque dans quelques semaines la filature fermera ses portes pour ne plus les rouvrir »<sup>42</sup>.

Le rapide déclin suivi de la disparition brutale du secteur cotonnier rouennais durant les Trente Glorieuses pose le problème principal : quelle part eut le facteur financier dans cette évolution ? Il faut se demander dans quelle mesure le crédit a pu faire défaut aux entreprises engagées à partir de 1945 dans un délicat processus de modernisation. En d'autres termes : la faute en incomberait-elle aux banques ? Cette hypothèse n'est pas à exclure d'emblée. L'exemple de la faillite précoce des établis-

40 ABF, rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France à Rouen, 1966.

41 Cf. *Une vallée, des usines et des hommes*, catalogue de l'exposition du Musée industriel de la corderie Vallois, 1994, Musée Départementaux de la Seine-Maritime, 1995, p. 40-41.

42 Archives privées L. THOUMYRE, « Le Livre de la Famille », vol. 2, p. 168.

sements textiles des trois frères Roy, survenue dès 1954, invite à bien la considérer. Les Établissements Roy frères étaient une société familiale à responsabilité limitée, au capital de 16 millions de francs en 1950<sup>43</sup>. Elle était propriétaire de deux usines à Rouen : une filature de coton, « La Ruche », rue d'Elbeuf et un atelier de confection, « l'Abeille », rue Méridienne. La prospérité de Roy Frères datait pour l'essentiel des années 1920. Elle s'était construite sur les produits de layette pour enfants, en particulier les marques déposées *Babisee* et *Trois Rois* largement diffusées sur les marchés marocain et tunisien. Alors que la société avait traversé sans trop de dommage la crise des années 1930 en recourant au chômage partiel des usines et en se repliant sur les débouchés coloniaux, la conjoncture instable des années 1950 lui fut fatale. La perte de l'Indochine semble notamment avoir fortement enchéri, comme pour d'autres entreprises du secteur, ses approvisionnements en matière première. Roy Frères s'était, en effet, fortement endetté au lendemain de la guerre, contractant auprès du Crédit National un premier prêt de modernisation à long terme de 70 millions de francs en février 1949 et un second de 80 millions en novembre 1951. Le retournement du marché des produits textiles plonge la société dans d'importantes difficultés de trésorerie. Philippe Roy, son président, s'en expliquait le 24 juin 1952 devant le comité d'établissement : « Depuis quelques mois on constate une mévente générale qui atteint en particulier l'industrie textile et on assiste à une bataille des prix acharnée [...] En mai et juin, il a fallu reporter des échéances, fait qui se produit pour la première fois dans l'existence de la Maison ! »<sup>44</sup>. Cette crise de trésorerie ponctuelle enclencha l'engrenage de l'endettement qui devait contraindre la société au dépôt de bilan moins de deux ans après, en avril 1954. « En 1953, exposait Philippe Roy, nous sommes repartis avec des capitaux amoindris, en étant de plus débiteurs de sommes importantes vis-à-vis des banques. Notre dette s'élevait au début de 1953 à 234 millions. Devant certaines exigences des banques, nous avons dû rembourser cette même année 160 millions et il est certain que cette action n'a

43 AD de Seine-Maritime, Versement 141 J.

44 AD de Seine-Maritime, 141 J, Procès-verbaux des séances du Comité d'établissement de Roy Frères (1952-1954).

pas été sans dommage pour la société »<sup>45</sup>. La clef des difficultés de Roy Frères était à l'évidence de nature financière. L'argent, à n'en pas douter, a manqué au moment décisif : « Nous nous efforçons de trouver les capitaux nécessaires à la bonne marche de l'entreprise [...]. Mes frères et moi avons donné en garantie aux banques la totalité de notre fortune personnelle »<sup>46</sup>. Mais les négociations avec le banquier principal de la société, le Crédit industriel de Normandie, échouent. Le 29 mars 1954, Philippe Roy abandonnait le combat : « L'opération financière qui aurait pu nous conduire soit au remboursement, soit à une liquidation à l'amiable, a échoué. Il ne restait plus qu'une solution : le dépôt de bilan »<sup>47</sup>. La responsabilité des banques dans la mort de bien des entreprises du secteur cotonnier normand, à l'exemple de Roy Frères, est donc avérée. De la même manière, Jean-Claude Daumas a bien établi, dans le cas voisin de la branche lainière, l'engrenage financier en tout point similaire à l'origine de la disparition en 1975 de Blin & Blin à Elbeuf<sup>48</sup>. Mais le coup de grâce, quand meurt une entreprise, est toujours financier. Et dans les économies développées, ne revient-il pas inévitablement à la banque de le porter ? Autrement dit, il faut se garder ici de prendre l'effet pour la cause et tenter, au contraire, d'analyser plus complètement, en amont du rôle ultime des banques, le système de financement des entreprises cotonnières rouennaises.

Les crédits du secteur cotonnier rouennais ont globalement été multipliés par trois de 1948 à 1950, passant d'un total de 296 millions à plus de 900 millions de francs. À l'échelon national, le montant des crédits de la branche n'avait été multiplié que par deux dans le même temps. Cette poussée du crédit concerne toutes les entreprises cotonnières rouennaises, y compris les plus grandes comme Anseaume, Badin, Bertel et de Ménibus. C'est à cette date le plus gros consommateur de crédit de la place, avant même le secteur agricole. Cet endettement, autre fait nouveau, fait la part belle aux crédits à moyen et long terme, mobilisable

45 *Ibid.*, Procès-verbal de la séance du Comité d'établissement du 22 mars 1954.

46 *Id.*

47 *Ibid.*, Procès-verbal de la séance du Comité d'établissement du 29 mars 1954.

48 J.-C. DAUMAS, *L'amour du drap, Blin & Blin, Elbeuf (1827-1975)*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 1999, p. 589-594.

ou non, consentis le plus souvent par les banques nationalisées de la place sous l'égide du Crédit National. Mais la progression concerne aussi les crédits d'escompte commerciaux consentis pour l'essentiel par le Crédit industriel de Normandie, héritier depuis 1935 du vénérable Comptoir d'escompte de Rouen et devenu dès lors la banque des cotonniers<sup>49</sup>, et encore, marginalement, par la Banque de France elle-même à ses cédants directs dont Badin et Offroy & Lemarchand. Dans le cas des Établissements Joseph Anseume, SARL au capital de 100 millions de francs, employant 500 ouvriers dans sa filature de Bapeaume, les effets commerciaux représentaient en 1950 environ la moitié des crédits utilisés. L'autre moitié était composée de crédit d'investissement à long terme non mobilisables. De même, Bertel, filature et tissage de coton à Sotteville depuis 1908 et présidé en 1950 par Georges Bernard-Lévy, apparaissait fortement endetté à long terme suite à l'obtention en 1949 d'un prêt du Crédit National de 100 millions. Les bilans communiqués par l'entreprise au bureau local de la Centrale des risques laissaient ainsi entrevoir « une situation très immobilisée par suite de l'importance des dettes à long terme contractée en vue de la reconstruction des immeubles sinistrés »<sup>50</sup>. Chez de Ménibus, de même, la reconstruction a largement été effectuée à crédit au moyen d'un prêt à moyen terme de 150 millions accordé en 1949 par plusieurs banques commerciales de la place, dont le Crédit Lyonnais. Le poids de la dette s'accroît donc fortement au passif de la firme, passant de 66 millions en 1946 (soit 24 % du total du bilan) à 308 millions en 1949 (soit 44 % du total du bilan). Surtout cet endettement détériore nettement la solvabilité de la firme puisque le rapport entre la dette et les fonds propres passe dans le même temps de 63 à 83 %, en dépit des augmentations de capital survenues depuis 1946.

Après cette percée initiale du crédit, les encours de crédit du secteur cotonnier apparaissent toutefois s'être stabilisés, dès 1951, autour de 2,5 milliards de francs :

49 Cf. H. BONIN et J.-P. CHALINE, *Le Crédit industriel de Normandie*, Rouen, Banque CIN, 1996.

50 ABF, Rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France à Rouen, 1950.

Tableau 1

Les encours de crédit du secteur cotonnier à Rouen (1949-1957)  
(en millions de francs courants)

1949	642	1954	2 883
1950	903	1955	2 651
1951	2 789	1956	2 535
1952 avril	604	1957	3 120
1953	2 495	1958 nov.	2 717

Source : rapports d'inspection de la succursale de la Banque de France à Rouen (1950-1959)

La crise de 1951-1952 conduit d'abord les firmes cotonnières à emprunter massivement sous la forme d'escompte de papier de commerce, souvent renouvelé à échéances. Elles sont alors, en effet, comme le souligne le rapport de la Banque de France, confrontées à de sérieuses difficultés de trésorerie du fait de la baisse de leurs résultats : « les filatures et les tissages de coton constatent depuis quelques semaines un arrêt total des demandes succédant à un ralentissement progressif des commandes depuis plusieurs mois »<sup>51</sup>. Cette évolution défavorable s'explique pour l'essentiel par le tarissement des débouchés coloniaux. Alors qu'en 1949 les colonies absorbaient encore 33 % de la production régionale, ce chiffre était tombé à 21 % seulement en 1951. Quant au marché intérieur, il était de plus en plus pénétré par les produits textiles en provenance des pays à plus faible coût de main-d'œuvre, comme l'Italie. Cette crise aboutit à « un renversement de la position bancaire » des entreprises cotonnières : « alors que récemment encore les principales firmes étaient largement créditricées en banque, même les maisons les plus importantes sont devenues débitricées de soldes élevées »<sup>52</sup>. Le cas de Badin, réputé pour jouir d'une des trésoreries les plus opulentes de la place, est révélateur de ce retournement de tendance. Son bilan au 31 décembre 1951 accusait pour la première fois de son

51 ABF, Rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France de Rouen, 5 avril-25 juin 1952.

52 *Id.*

histoire un passif bancaire à court terme atteignant 594 millions, soit 15 % du total du bilan. Le compte de la société au Crédit industriel de Normandie, structurellement créditeur jusque-là, faisait ainsi apparaître un solde débiteur de 88 millions de francs. Cette brutale contraction de l'activité cotonnière provoque en 1952 un mouvement de désendettement ponctuel des firmes textiles qui dans la tempête font le choix, comme elles l'ont toujours fait face à une mauvaise conjoncture, de carguer les voiles. L'année 1952 voit d'ailleurs une première vague de fermetures d'usines. Robert Offroy, conseiller de la succursale de la Banque de France et ancien président du Syndicat général de l'Industrie cotonnière et Jacques Lemarchand, président de la Chambre de Commerce de Rouen, prenaient la décision de fermer leur filature du Houlme, « dont les prix de revient se révélaient trop élevés » et de concentrer leur activité « sur l'usine de Malaunay récemment modernisée »<sup>53</sup>.

Le milieu des années 1950 correspond globalement à une stabilisation de l'endettement de la branche au niveau atteint à la veille de la crise de 1951-1952. Certaines entreprises, comme Badin qui rembourse 262 millions de francs en 1953-1954, en profitent pour se désendetter. Certaines, comme Roy frères on l'a vu, disparaissent. Mais d'autres, comme Offroy ou Lainé, s'installent alors dans une situation structurellement débitrice, bénéficiant de la part de leurs banques de « crédits ouverts atteignant plusieurs dizaines de millions de francs » et s'apparentant, de l'aveu même de la Banque de France, « à de véritables commandes »<sup>54</sup>. À cette phase de relative stabilisation succéda d'ailleurs une nouvelle croissance marquée des recours au crédit en 1956-1957. La Banque de France signalait ainsi, à la fin de 1956, « une augmentation très sensible des risques cotonniers, de l'ordre de 40 % »<sup>55</sup>. De Ménibus, par exemple, se lance alors dans une vaste politique de croissance externe, absorbant notamment en 1957 les Filatures de Fleury-Sur-Andelle. Pour financer son programme d'investissement dans les unités nouvellement acquises, il négoc-

53 *Id.*

54 ABF, Rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France de Rouen, 1955.

55 ABF, Rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France de Rouen, novembre 1956.

cie auprès du Crédit national un prêt à long terme de 240 millions de francs. Le groupe multiplie également, dans la même période, les crédits de campagnes auprès de la Société générale. « Sans doute, analysait la Banque de France, cette situation tend-elle à prouver une insuffisance de fonds propres consécutive, dans une certaine mesure, à la dégradation de la monnaie nationale ». Il en résultait, avertissaient les autorités monétaires, un endettement chronique de certaines firmes cotonnières : « la longueur et la permanence de certains concours, voire parfois l'usage de certains tirages commerciaux, n'en camouflent pas moins de véritables *crédits de transformation*, des commandites quelque peu déguisées et même des superpositions de crédits »<sup>56</sup>.

La cause semble donc entendue : l'industrie cotonnière rouennaise a eu notablement recours au crédit bancaire au cours de la période de reconstruction rapide et de modernisation accélérée qu'a connue ce secteur de la fin de la Seconde Guerre mondiale au début des années 1960. Il serait donc logique de faire porter aux banques la responsabilité de la mort annoncée du textile normand à partir des années 1960 et de leur reprocher d'avoir coupé les vivres à un secteur qu'elles auraient jusque-là soutenu à bout de bras. L'accusation est implicite dans le journal de Robert de Ménibus : « Les sommes que nous avons dû déboursier [pour la reconstruction des usines] nuisent maintenant à l'avenir de notre affaire. Nous avons chaque année à payer aux banques des intérêts considérables et nous n'avons pas les fonds nécessaires à la modernisation de nos usines »<sup>57</sup>. La question se pose donc : trop ou trop peu de crédit ? Sans nier la réalité de l'augmentation des frais financiers qui a accompagné l'endettement inédit des entreprises cotonnières après 1945, il convient de s'interroger sur la place relative du crédit bancaire dans le total des moyens de financement mis en œuvre. On doit s'efforcer de préciser, en particulier, le rôle joué par l'autofinancement dans le modèle cotonnier de financement et envisager son étonnante persistance historique après 1945.

56 *Ibid.*

57 Archives privées L. THOUMYRE, « Le Livre de la Famille », doc. cité, vol. 2, p. 118.

## LA BELLE MORT DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE NORMANDE

« Le Rouennais entend supporter avec ses seules ressources tout le poids de ses affaires et ne compte que sur ses bénéfices disponibles pour accroître son entreprise. Il y a là comme une sorte de malthusianisme commercial et industriel »<sup>58</sup>. C'est ainsi que la Banque de France expliquait, en 1930, le faible développement du crédit sur la place de Rouen, en comparaison du Havre ou d'Elbeuf. « Cela est particulièrement visible dans l'industrie cotonnière [...] Il est de règle que le cotonnier se suffise avec ses propres ressources, maintenues au détriment parfois du renouvellement du matériel et toujours sans égard aux nécessités du développement des affaires »<sup>59</sup>. Ce trait de mentalité économique, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, était demeuré inchangé. Le rapport rédigé en 1943-1944 sous l'égide du Syndicat général de l'Industrie cotonnière était très explicite : « Il est symptomatique de l'état d'esprit dont nous avons parlé, que la grande majorité des réponses faites à l'enquête sur le rajeunissement du matériel repousse tous concours étrangers et entend limiter à ses possibilités propres le ré-équipement souhaité. L'industriel veut rester maître de son affaire et refuse toute ingérence étrangère. Mais le peut-il ? »<sup>60</sup>. Une réponse à cette question est fournie par la part écrasante de l'autofinancement dans le total des moyens de financement de l'industrie cotonnière durant toutes les Trente Glorieuses. Les résultats de l'enquête « Matériel et investissements » menée en 1957 au sein de la profession par le Syndicat général de l'Industrie cotonnière mettaient ainsi en évidence la persistance de l'autofinancement dans la seconde moitié des années 1950. Il avait financé 77 % des investissements totaux de la branche en 1954, 89 % en 1955, 92 % en 1956 et 86 % en 1957<sup>61</sup>. Cette domination de l'autofinancement s'est globalement poursuivie dans les années 1960. Les taux d'autofinancement étaient toujours estimés à la fin des années 1960 à 84 % pour la filature et à 72 %

58 ABF, Rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France de Rouen, 3 mars-8 avril 1930.

59 *Ibid.*

60 Syndicat général de l'industrie cotonnière, Rapport..., doc. cité, p. 64.

61 Syndicat général de l'industrie cotonnière française, Bulletin d'information, décembre 1958 [Consulté à la BNF sous la cote J0 75 738].

pour le tissage, « proportion, notait le Syndicat général, qui ne varie pas depuis 1958 »<sup>62</sup>. À l'échelle régionale des entreprises cotonnières de Haute-Normandie, cette proportion semble avoir été encore plus élevée. Les données du Comité régional d'Expansion économique indiquent à la fin des années 1950 des taux d'autofinancement moyens de l'ordre de 85 à 90 %<sup>63</sup>. Sans doute cette moyenne recouvre-t-elle des grandes disparités entre les différentes entreprises. Mais la tendance générale est évidente. L'entreprise cotonnière rouennaise a continué pendant les Trente Glorieuses à faire reposer la quasi-totalité de son système de financement sur l'autofinancement.

Cette résistance est parfaitement perçue dans les analyses de l'évolution des risques cotonniers menées par la Banque de France dans toute la période. En 1950, malgré la progression des risques de la branche cotonnière qui a suivi la fin de la guerre, le rapport soulignait, avec insistance, que « l'appel au crédit bancaire, sous toutes ses formes, rest [ait] encore très modéré »<sup>64</sup>. Deux ans plus tard, alors que la crise de mévente a brutalement gonflé les découverts bancaires et les crédits commerciaux de l'industrie cotonnière, la Banque de France prenait bien soin de préciser que cette évolution, « en ce qui concern [ait] la région rouennaise » ne devait « inspirer pour le moment aucune inquiétude, la plupart des firmes possédant une solide assise financière et des dirigeants d'une compétence éprouvée »<sup>65</sup>. Dans le cas de Badin, par exemple, soudain passé en rouge dans tous ses comptes bancaires, la situation, « bien qu'elle ne présent [ait] plus l'aisance qu'elle a [vait] connue ces dernières années », était toujours jugée « très florissante »<sup>66</sup>. À la fin des années 1950, au lendemain de la nette poussée du crédit de 1956-1957, la Banque continuait à mettre en valeur « la relative modicité des concours demandés aux établissements de crédit par l'industrie cotonnière normande », qui s'expliquait toujours par la « trésorerie exceptionnellement large d'un certain nombre d'affaires », comme

62 Industrie française du coton et des fibres alliées, *L'industrie cotonnière française de 1964 à 1968, bilan et avenir*, numéro spécial, mai 1969, p. 32.

63 Cité par C. GLÜCK, *op. cit.*, p. 60.

64 ABF, Rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France, 1950.

65 ABF, Rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France, 1952.

66 *Ibid.*

Badin ou Offroy & Lemarchand, par ailleurs toujours membres du conseil d'escompte de la succursale. Si l'on considérait les 10 premières entreprises cotonnières rouennaises, force était de constater que le ratio moyen de leurs dettes cumulées sur le total de leur chiffre d'affaires n'était que de 7 %. Cette proportion atteignait, toutefois, 14 %, si l'on prenait cette fois en considération les 20 entreprises suivantes<sup>67</sup>.

Aux yeux des observateurs de la Banque de France, les cotonniers rouennais demeuraient après 1945, sans doute possible, à la tête de l'économie locale et au sommet de la hiérarchie régionale de la fortune. Cet effet de persistance rétinienne explique que le déclin pourtant évident à cette date de l'industrie cotonnière rouennaise soit longtemps demeuré inaperçu. Ce n'est, en effet, qu'à la fin des années 1960, au plus fort de la vague de fermeture d'usines, que la Banque, pour la première fois, prenait en compte la réalité du déclin cotonnier et en analysait les causes multiples : « la perte de marchés extérieurs importants (Extrême-Orient, Afrique noire, Algérie), la concurrence des pays à bas salaires et maintenant celle du Marché commun, jointe à la structure bien souvent périmée d'affaires de type familial, sont autant de raisons qui expliquent la disparition depuis dix ans, de plusieurs dizaines d'entreprises »<sup>68</sup>. Le modèle de financement de l'industrie cotonnière normande s'est ainsi trouvé, assez rapidement après 1945, en décalage sur les évolutions de son environnement économique et social. Ce modèle reposait au premier chef sur un système de financement caractérisé à la fois par l'autofinancement, mais aussi, partie immergée de l'iceberg, sur un ensemble de mécanismes de crédits informels, inter-entreprises, dont on devine la réalité à travers le fonctionnement en réseau d'entreprises des plus importantes firmes cotonnières de la place, comme Badin ou de Ménibus. Ce modèle de financement est tout droit issu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>69</sup>. Il n'a pas permis à l'industrie cotonnière de faire

67 ABF, Rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France, 15 avril-20 juin 1959.

68 ABF, Rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France, 1966, p. 5.

69 Cf. A. PLESSIS, « Les banques, le crédit et l'économie, 1880-1940 », in M. LÉVY-LEBOYER et J.-C. CASANOVA (dir.), *Entre l'État et le marché, l'économie française des années 1880 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1991, p. 331-364.

face aux mutations des marchés et des techniques qui ont marqué les Trente Glorieuses<sup>70</sup>. Il a freiné la recherche de nouveaux marchés après le tarissement des débouchés protégés de l'Empire. Il s'est révélé impuissant face à la concurrence sur le marché national des produits des pays neufs, comme Hong Kong ou Taïwan, ou même des produits italiens ou allemands au sein de la CEE. Il s'est révélé incapable, surtout, de financer la nécessaire reconversion du secteur, par exemple en assurant l'introduction des fibres synthétiques, révolution technologique à peu près totalement ignorée des entreprises cotonnières rouennaises, y compris des plus dynamiques comme de Ménibus<sup>71</sup>. Le développement des fibres artificielles, comme la rayonne ou la fibranne est demeurée embryonnaire. « L'arrivée de la rayonne a été subie et n'a pas été intégrée comme une opportunité »<sup>72</sup>. Le contraste avec les stratégies de reconversion industrielle des entreprises cotonnières japonaises est ici particulièrement éclairant<sup>73</sup>. Le modèle traditionnel de financement de l'industrie cotonnière normande n'a permis l'adaptation ni de ses structures industrielles, ni de ses modes de gouvernance aux conditions nouvelles qui ont prévalu après la Seconde Guerre mondiale.

Mais un système de financement, dans le cas de l'industrie cotonnière normande comme ailleurs, est toujours l'expression d'un système de société. C'est bien, en dernière analyse, toute l'organisation sociale des élites cotonnières rouennaises, héritée du XIX<sup>e</sup> siècle, qui s'est révélée inadaptée au monde nouveau des Trente Glorieuses. La chronique familiale, sous la plume de Robert de Ménibus, né en 1884, centralien, en témoigne admirablement au milieu des années 1950 : « Depuis deux ans, je suis

70 Cf. M. LEE STIGUM, *The Impact of the European Economic Community on the French Cotton and Electrical Engineering Industries*, New York, Arno Press, 1981.

71 Entretien de l'auteur avec Laurent Thoumyre du 1<sup>er</sup> avril 2008. L. Thoumyre était pourtant sorti de l'École des Hautes Études industrielles de Lille avec un diplôme d'ingénieur chimiste. Mais il n'eut pas l'occasion de mettre à profit cette formation de base : « En fait de chimie, j'en ai fait très peu, ayant passé mon temps au contrôle de gestion » (Lettre de L. Thoumyre à l'auteur du 7 août 2008).

72 Lettre à l'auteur de Nicolas Plantrou du 24 août 2008.

73 Cf. J. WATANABE, « Restructuring in Cotton-Spinning Companies », *Japanese Research in Business History*, 2005, 22, p. 55-81.

membre de la Chambre de Commerce et, tout récemment, j'ai été nommé membre du Conseil d'Escompte de la Banque de France à Rouen. [...] Dans un moment où notre pays doit faire un gros effort de relèvement, où nous avons besoin de travailler en commun, il m'a semblé impossible de ne pas profiter de mon âge et de ma situation morale pour grouper un certain nombre de collègues et les entraîner à un travail en commun que l'industrie française n'a pas su pratiquer jusque-là »<sup>74</sup>. Cette modernisation nécessaire, à ses yeux, passait sans doute par le développement de la productivité du capital, « grâce aux méthodes américaines », mais elle se jouait tout autant sinon plus « sur le terrain social ». Le paternalisme avait régi depuis plus d'un siècle les relations sociales au sein du monde du travail du coton, garantissant notamment la modération des salaires ouvriers et donc des prix de revient<sup>75</sup>. Là était sans doute une des clefs de l'étonnante longévité de la branche. Ce modèle, cependant, depuis la crise des années 1930 et *a fortiori* depuis la Libération avait manifestement atteint ses limites. Comme le présentait bien Robert de Ménibus, d'autres types de régulations devaient désormais être inventés au sein de l'usine : « L'Union des Industries Textiles, groupement de syndicats patronaux, essaie actuellement de prendre contact avec les organisations de salariés non communistes en vue d'instituer une meilleure compréhension entre patrons, cadres et ouvriers [...] Il faudrait que ces efforts qui ne constituent pour l'instant qu'une promesse fussent appuyés par un travail en profondeur dans les usines, les comités d'entreprise... Quelle somme immense de travail il faudra pour tout cela ! Vieux comme je suis, je serais tenté de me décourager »<sup>76</sup>.

Au-delà du paternalisme qui caractérisait encore dans les années 1950 la plupart des entreprises cotonnières rouennaises<sup>77</sup>,

74 Archives privées L. THOUMYRE, « Le Livre de la Famille », vol. 2, p. 114.

75 Cf. S. Hiromasa, *L'évolution de l'industrie cotonnière dans la région rouennaise au XIX<sup>e</sup> siècle (1789-1880)*, Rouen, 1969, thèse de doctorat, université de Rouen, dir. Jean Vidalenc ; J.-P. CHALINE, « Le patronat cotonnier rouennais au XIX<sup>e</sup> siècle : esquisse d'un groupe social », in *Le textile en Normandie, études diverses*, Rouen, Société libre d'émulation de la Seine-Maritime, 1975, p. 95-105 et du même auteur, *Les bourgeois de Rouen...*, *op. cit.*, p. 292-321.

76 Archives privées L. THOUMYRE, « Le Livre de la Famille », vol. 2, p. 119.

77 Cf. J. SOUDAY, *Basir, les avatars du paternalisme sous les Trentes Glorieuses*, Mémoire de Master, Université de Rouen, 2011.

c'est bien en effet tout un modèle social qui se trouvait remis en question par les conditions historiques nouvelles de la croissance exceptionnelle des Trente Glorieuses. La gestion familiale des entreprises du secteur avait assuré sur plusieurs générations la cohésion du milieu, recourant en particulier à une stratégie d'alliances matrimoniales propres à faciliter la circulation discrète des capitaux d'une firme alliée à une autre. Cette cohésion passait aussi par le maintien des élites cotonnières au sommet des institutions de marché locales, comme au conseil d'Escompte de la Banque de France, à la Chambre de Commerce ou encore au Tribunal de Commerce<sup>78</sup>. Badin comme de Ménibus, au milieu des années 1950, offraient encore une parfaite illustration de cette capacité intacte de contrôle social. Mais ce capitalisme familial n'avait plus les ressources internes suffisantes pour faire face aux besoins financiers sans précédent de la croissance du second XX<sup>e</sup> siècle. Il entrait, de surcroît, en contradiction avec l'appel massif aux ressources externes de financement qui a caractérisé, dans la même période, les secteurs en rapide croissance comme la chimie, les constructions mécaniques ou encore l'agriculture. La fortune des patrons du coton, depuis longtemps partiellement recyclée dans le foncier, était certes encore considérable dans les années 1950, mais elle était d'un autre âge et trahissait un outillage mental très ancien. Le Syndicat général de l'Industrie cotonnière, dès la fin de la guerre, ne s'y trompait pas : « Nous ne pensons pas que l'industriel ait une conscience suffisante que l'avenir de sa famille est lié à celle de son affaire pour y engager tout ce qu'il possède, pour y sacrifier ce qui lui a donné à la fois moins de souci et plus de profit que son usine : sa terre, ses forêts... »<sup>79</sup>. Déjà très vieille au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, fondée sur un milieu social depuis longtemps clos sur lui-même, l'industrie cotonnière normande est morte durant les Trente Glorieuses, en quelque sorte, de sa belle mort.

78 Cf. N. PLANTROU et C.-É. HARANG, *De la juridiction consulaire au tribunal de commerce de Rouen, une institution au cœur de la vie rouennaise*, Rouen, Éditions PTC, 2007.

79 Syndicat général de l'industrie cotonnière, Rapport..., doc. cité, p. 64.

## CONCLUSIONS

L'étude du financement de l'industrie cotonnière rouennaise après 1945 est riche de bien des enseignements. Elle confirme que l'histoire des phases de déclin économique est au moins aussi digne d'intérêt que celle de l'époque, en apparence plus haute en couleur, des fondateurs. Cette histoire intéresse d'abord la question de l'évolution des formes de financement de l'économie au XX<sup>e</sup> siècle. Mais elle contribue aussi à éclairer pour ainsi dire *en creux* les conditions de la croissance exceptionnelle et à bien des égards inédite des Trente Glorieuses.

L'industrie cotonnière est confrontée au sortir de la Seconde Guerre mondiale à des besoins financiers d'une ampleur sans précédent. Au vieillissement rapide de son appareil de production au cours de l'entre-deux-guerres se sont ajoutés le poids particulièrement élevé des destructions de la guerre mais aussi la tendance au raccourcissement accéléré des cycles technologiques au cours des années 1950 et 1960. Face à ce problème financier, le système de financement des entreprises cotonnières rouennaises est demeuré caractérisé par une réticence marquée vis-à-vis de tout financement externe, en particulier à l'égard du crédit bancaire. L'autofinancement, mais aussi le recours au crédit inter-entreprises au sein de réseaux de firmes alliées sont jusqu'au bout demeurés la règle. Dans le cas de l'industrie cotonnière normande, la conversion à l'économie d'endettement qui a globalement marqué dans la période le système financier français n'a pas eu lieu. Le recours au crédit bancaire garanti par les mécanismes de monétisation contraints propres aux années 1950-1970, on l'a montré, est assurément resté marginal.

Le déclin et la disparition, consommée dès les années 1960, du secteur cotonnier normand s'explique donc sans doute par la viscosité d'un système de financement issu en droite ligne du XIX<sup>e</sup> siècle et qui n'a pas su, à l'instar d'autres secteurs gagnants de la période, comme la chimie, les constructions mécaniques ou même l'agriculture, s'adapter aux conditions économiques nouvelles du monde d'après 1945. Le modèle cotonnier rouennais s'était montré bien adapté aux nécessités de la Révolution industrielle et avait même permis de traverser les crises qui avaient

depuis lors périodiquement caractérisé la branche jusqu'au milieu des années 1950. Mais il n'a pas permis le financement de la reconversion industrielle face à la mondialisation et à la libéralisation des marchés qui aura marqué en profondeur le second XX<sup>e</sup> siècle. Le contraste avec le cas japonais est ici frappant. Ce résultat indique *a contrario* que la grande mutation qui a affecté, au prix de l'inflation, le système de financement de l'économie française des années 1950 aux années 1970 a bien été un des facteurs de la croissance exceptionnelle de la période.

Pour autant, l'histoire du financement de l'industrie cotonnière rouennaise invite aussi à ne pas borner l'analyse aux seules réalités financières. L'adaptation avérée à l'endettement externe de certaines entreprises de la branche, comme Roy, de Ménibus ou Bertel, n'a pas empêché, à terme, leur liquidation. Indifférence de la sphère dite réelle aux formes changeantes de la sphère financière ? Non pas. On préférera y voir la preuve qu'un système financier est toujours aussi l'expression d'un système social. Dans le cas de l'industrie cotonnière rouennaise, c'est très certainement l'ensemble des structures de la société locale, incluant les principaux banquiers de la place, avec ses anciennes hiérarchies familiales et urbaines et ses modes de régulation paternaliste des relations sociales qui rendent compte, en dernière analyse, du déclin et de la disparition des entreprises de la branche. C'est une leçon qui vaut également, à n'en pas douter, pour l'histoire du temps présent.

L'argent du roi coton à Rouen après 1945  
résultats d'un demi-siècle

Table des matières

depuis lors périodiquement caractérisés la période industrielle. Mais il n'a pas connu le triomphe de la révolution industrielle. La révolution industrielle a été retardée en Amérique par la situation des matières premières et par la situation des transports. Les résultats ont été moins importants qu'en Europe. Les progrès de l'industrie américaine ont été retardés par la situation des transports et par la situation des matières premières.

Pour autant, l'Amérique a connu une révolution industrielle. Cette révolution industrielle a été retardée en Amérique par la situation des transports et par la situation des matières premières. Les résultats ont été moins importants qu'en Europe. Les progrès de l'industrie américaine ont été retardés par la situation des transports et par la situation des matières premières.

Les progrès de l'industrie américaine ont été retardés par la situation des transports et par la situation des matières premières. Les résultats ont été moins importants qu'en Europe. Les progrès de l'industrie américaine ont été retardés par la situation des transports et par la situation des matières premières.

Les progrès de l'industrie américaine ont été retardés par la situation des transports et par la situation des matières premières. Les résultats ont été moins importants qu'en Europe. Les progrès de l'industrie américaine ont été retardés par la situation des transports et par la situation des matières premières.

Les progrès de l'industrie américaine ont été retardés par la situation des transports et par la situation des matières premières. Les résultats ont été moins importants qu'en Europe. Les progrès de l'industrie américaine ont été retardés par la situation des transports et par la situation des matières premières.

Les progrès de l'industrie américaine ont été retardés par la situation des transports et par la situation des matières premières. Les résultats ont été moins importants qu'en Europe. Les progrès de l'industrie américaine ont été retardés par la situation des transports et par la situation des matières premières.

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface</i> , par M. Christian Jacques BERRET.....	9
<i>L'argent, oxygène ou fumier de la civilisation ?</i> , par M. Claude BOULARD.....	13
<i>Les religions face à l'activité financière. de l'interdiction du prêt à intérêt à la finance islamique</i> , par M. Nicolas PLANTROU .....	25
<i>L'histoire récurrente des crises financières</i> , par M. Jean-Paul LEHMANN .....	47
<i>Des maisons de banque familiales au C.I.N. : le crédit en Normandie de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1935</i> , par M. Jean-Pierre CHALINE.....	69
<i>Du Secours Mutuel à la Caisse d'Épargne Normandie</i> , par M. Yannick MAREC .....	77
<i>L'argent du roi coton à Rouen après 1945 : les causes financières d'un déclin industriel</i> , par M. Olivier FEIERTAG.....	99
Table des matières.....	127





## REGARDS CROISÉS SUR L'ARGENT

L'argent occupe aujourd'hui une place centrale dans nos économies et dans nos sociétés. En a-t-il toujours été ainsi ? Son importance est-elle vraiment universelle ?

Instrument des échanges, mais aussi étalon et réserve de valeur, l'argent remplit bien sûr une fonction économique essentielle. Mais il constitue également un lien social qui peut certes contribuer à exclure ceux qui n'ont pas d'argent mais renforce aussi la cohésion des sociétés comme l'a montré la généralisation du salaire ou l'accès au crédit bancaire au XX<sup>e</sup> siècle.

Comme tel, l'argent est aussi une réalité politique, inséparable et de la conservation du pouvoir qu'il s'agisse des pouvoirs publics mais aussi privés ou religieux.

Ces fonctions multiples expliquent que l'argent soit aussi au cœur des imaginaires contemporains, nourrissant la littérature comme la philosophie, les images comme les représentations.

Nous vivons une nouvelle crise financière qui a des conséquences à l'échelon planétaire, il est fort utile d'avoir des regards croisés sur l'argent.

C'est pourquoi l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen et le Comité d'Histoire Économique et Sociale de Rouen et sa région ont organisé en novembre 2010 un colloque réunissant des personnes venues d'horizons différents.

Il s'est agi, au cours de ce colloque, d'organiser une réflexion globale à l'échelle du monde. Mais l'aspect local n'a pas été oublié.

Le présent ouvrage constitue les actes de ce colloque.

*Photo de couverture :*  
Archives départementales  
de Seine-Maritime, 169 Fi

Prix : 15 €